



3

Budget

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2014

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.200.14f

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le budget

Commentaire sur le budget

Budget

Indicateurs de la Confédération

Arrêté fédéral concernant le budget pour l'année 2014 (projet)

Tome 2A Budget des unités administratives – chiffres

Crédits budgétaires et postes de revenus

Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Budget des unités administratives – exposés des motifs

Crédits budgétaires et postes de revenus

Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires

Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires

Fonds d'infrastructure

Domaine des écoles polytechniques fédérales

Régie fédérale des alcools

Tome 5 Plan financier 2015–2017

Aperçu des chiffres

Contexte, stratégie et résultats

Plan financier 2015–2017

Annexe

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux crédits d'engagement et aux postes de revenus ou de recettes. Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses, les analyses

de sensibilité concernant les scénarios conjoncturels possibles ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Le *tome 5* présente l'évolution des finances au cours du plan financier. Le rapport proprement dit met en évidence les points essentiels de cette évolution. Son annexe fournit des informations plus détaillées en présentant des tableaux standardisés pour les principaux postes de recettes et groupes de tâches.

Explications complémentaires et statistiques

Page

Explications complémentaires		7
1	Explications complémentaires	9
11	Impôt fédéral direct	11
12	Impôt anticipé	13
13	Droits de timbre	15
14	Taxe sur la valeur ajoutée	17
15	Impôt sur les huiles minérales	19
2	Evolution des dépenses par groupe de tâches	21
21	Prévoyance sociale	23
22	Finances et impôts	26
23	Trafic	28
24	Formation et recherche	30
25	Défense nationale	32
26	Agriculture et alimentation	33
27	Relations avec l'étranger – coopération internationale	34
28	Autres groupes de tâches	35
3	Risques budgétaires/scénarios possibles	37
31	Risques budgétaires	37
32	Scénarios possibles	40
4	Fonctions transversales	43
41	Personnel	43
42	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	46
43	Trésorerie fédérale	49
44	Conseil et recherche sur mandat	50
5	Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	51
6	Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	55
7	Imputation des prestations entre unités administratives	57
Tableaux statistiques		59
A	Aperçu	61
A01	Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	61
A02	Budget extraordinaire (compte de financement)	62
A03	Exigences du frein à l'endettement	63
B	Compte de financement	65
Recettes par groupe de comptes		
B11	Recettes par groupe de comptes	65
B12	Evolution des recettes par groupe de comptes	66
B13	Structure des recettes par groupe de comptes	67
Dépenses par groupe de comptes		
B21	Dépenses par groupe de comptes	68
B22	Evolution des dépenses par groupe de comptes	70
B23	Structure des dépenses par groupe de comptes	71

	Page
Dépenses par groupe de tâches	
B31 Dépenses par groupe de tâches	72
B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches	74
B33 Structure des dépenses par groupe de tâches	75
B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2014/2013	76
Dépenses et recettes de fonds affectés	
B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	78
B42 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux propres	80
B43 Financement spécial pour la circulation routière	81
C Compte de résultats	83
C01 Revenus par groupe de comptes	83
C02 Charges par groupe de comptes	84
C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes	86
C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes	87
C05 Revenus et charges par département 2014/2013	88

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

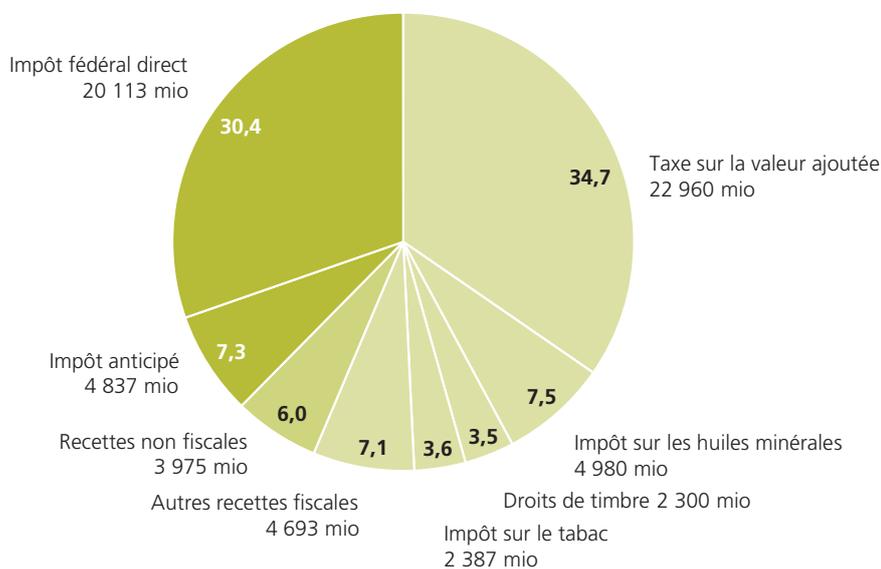


Le budget 2014 prévoit des recettes d'un montant de 66,2 milliards, soit 2,7 % de plus que l'année précédente, taux de croissance qui est également supérieur à celui du PIB nominal (2,3 %). Cette progression est principalement liée à l'impôt fédéral direct. Elle est toutefois aussi induite par le relèvement de la taxe CO₂, qui contribue à cette augmentation à raison de 0,2 point de pourcentage. Considérés ensemble, les impôts dont le produit est le plus élevé, à savoir l'impôt fédéral direct et la TVA, fournissent près des deux tiers des recettes totales.

Evolution des recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013	
				val. abs.	%
Recettes ordinaires	62 997	64 479	66 245	1 766	2,7
Recettes fiscales	58 788	60 474	62 270	1 796	3,0
Impôt fédéral direct	18 342	18 993	20 113	1 120	5,9
Impôt anticipé	4 335	4 811	4 837	26	0,5
Droits de timbre	2 136	2 200	2 300	100	4,5
Taxe sur la valeur ajoutée	22 050	22 630	22 960	330	1,5
Autres impôts à la consommation	7 543	7 398	7 480	82	1,1
Impôt sur les huiles minérales	5 033	4 985	4 980	-5	-0,1
Impôt sur le tabac	2 397	2 301	2 387	86	3,7
Impôt sur la bière	113	112	113	1	0,9
Redevances sur la circulation	2 293	2 326	2 273	-53	-2,3
Impôt sur les véhicules automobiles	412	375	410	35	9,3
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	352	371	363	-8	-2,2
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 529	1 580	1 500	-80	-5,1
Droits de douane	1 044	995	990	-5	-0,5
Impôt sur les maisons de jeu	329	380	350	-30	-7,9
Taxes d'incitation	716	738	964	226	30,6
Autres recettes fiscales	-	3	3	0	0,0
Patentes et concessions	938	907	899	-8	-0,9
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	267	248	244	-4	-1,7
Distribution du bénéfice de la BNS	333	333	333	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	87	91	92	1	1,2
Recettes de la vente aux enchères de contingents	218	203	209	6	2,8
Autres patentes et concessions	33	32	21	-11	-33,8
Recettes financières	1 328	1 137	1 115	-21	-1,9
Recettes d'intérêts	353	269	251	-18	-6,7
Recettes de participations	867	867	864	-3	-0,3
Autres recettes financières	107	1	1	0	-24,9
Autres recettes courantes	1 721	1 750	1 772	23	1,3
Compensations	1 251	1 282	1 326	45	3,5
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	160	170	165	-5	-2,9
Emoluments	241	240	248	7	3,1
Remboursements	130	124	124	-1	-0,7
Fiscalité de l'épargne UE	114	141	141	0	0,0
Autres compensations	605	607	650	43	7,1
Recettes diverses	469	468	446	-22	-4,7
Recettes d'investissement	222	212	189	-23	-10,7

Recettes 2014 parts en %
Recettes ordinaires



Le recul, proportionnellement faible, du produit de la TVA est plus que compensé par la croissance, exceptionnellement forte, de l'impôt fédéral direct. La part cumulée de ces deux plus importantes sources de recettes continue d'augmenter et se rapproche de la barre des deux tiers.

11 Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Impôt fédéral direct	18 342	18 993	20 113	1 120	5,9
Part en % des recettes ordinaires	29,1	29,5	30,4		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	8 659	9 047	9 530	483	5,3
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 834	10 126	10 763	637	6,3
Imputation forfaitaire d'impôt	-152	-180	-180	0	0,0

L'impôt fédéral direct est prélevé sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. Pour estimer les recettes fiscales provenant des personnes physiques, on se fonde sur les revenus des ménages. Pour le calcul des recettes provenant des personnes morales, ce sont les bénéfices imposables estimés des entreprises qui sont déterminants. Dans les deux cas, il faut prendre en compte le décalage temporel lié à la procédure de perception et de taxation.

L'année 2014, sur laquelle porte le présent budget, est l'«année d'échéance principale» de la période fiscale 2013: les impôts qui concernent les revenus et bénéfices réalisés en 2013 échoient en 2014.

En principe, l'impôt dû pour la période écoulée (2012) est facturé la première fois au printemps 2013. Toutefois, cette facture ne se base que sur la taxation provisoire, celle-ci étant fondée sur la déclaration de l'année précédente (cf. schéma). Le contribuable a toutefois la possibilité de signaler plus tôt toute modification de ses revenus aux autorités fiscales, de telle sorte que ces dernières puissent déjà en tenir compte dans la taxation provisoire. La procédure de taxation et de perception entraîne un décalage effectif d'au moins une à deux années entre le moment où le contribuable réalise le revenu (ou le bénéfice) et le moment où la Confédération comptabilise les recettes qui en découlent.

Comme les paiements d'impôts peuvent s'étendre sur plusieurs années, une partie des recettes fiscales provient de périodes fiscales antérieures. Par ailleurs, la taxation définitive pour une année fiscale n'est pas forcément effectuée à l'échéance de l'année fiscale suivante (par ex., la taxation définitive 2013 n'est

pas forcément prononcée à l'échéance de l'année fiscale 2014, soit au 31.3.2015). Dans le schéma ci-après, ce décalage est représenté par le prolongement en pointillé du moment de la taxation définitive.

La Confédération encaisse des montants échus avant le terme normal, qui revêtent par exemple la forme d'impôts à la source ou de paiements anticipés par acomptes. Au cours de ces dernières années, l'importance des impôts payés à l'avance s'est fortement accrue. L'une des causes de cette évolution réside dans la possibilité, de plus en plus utilisée par les cantons, de percevoir l'impôt fédéral direct par acomptes préalables. Les assujettis peuvent ainsi régler leur facture de manière échelonnée au cours de l'année fiscale concernée (ils n'en n'ont pas l'obligation). Ce système de perception par acomptes est appliqué, jusqu'à présent, par les cantons de Vaud, de Genève, de Fribourg et du Jura. Ces dernières années, cette méthode a contribué à réduire considérablement le décalage décrit plus haut concernant la procédure de taxation et de perception.

Le budget 2014 prévoit pour l'impôt fédéral direct des recettes totales de 20,1 milliards. Rapportée aux recettes attendues pour l'année 2013 lors de l'élaboration du budget (19,4 milliards), cette somme s'accroît de 3,9%. La hausse se compose des recettes de l'année d'échéance principale et des montants échus avant le terme normal. Par contre, les recettes estimées provenant de périodes fiscales antérieures stagnent par rapport à l'année précédente, ce qui indique que la manne de recettes des périodes fiscales de 2006 à 2008, marquées par une forte croissance, est près de se tarir.

Impôt fédéral direct: procédure de taxation

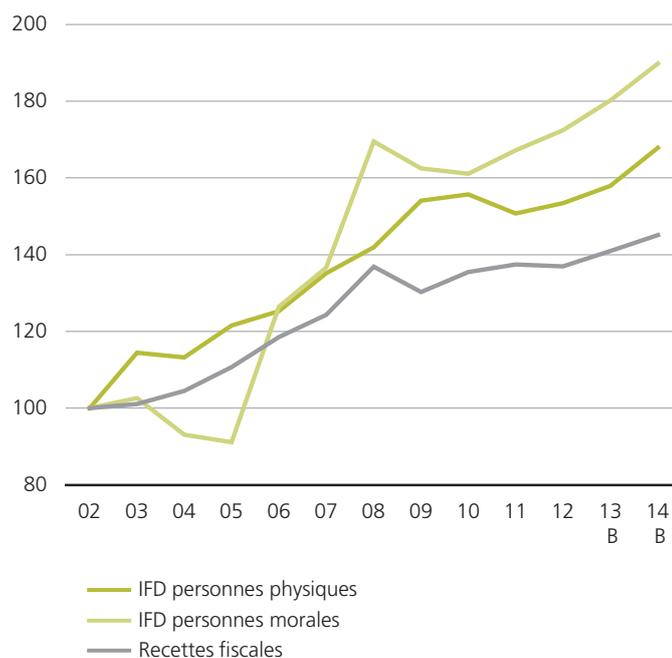


La taxation provisoire se fonde encore, en grande partie, sur les indications concernant les revenus de 2012. La déclaration fiscale relative aux revenus réalisés en 2013 ne sera traitée qu'au cours du second semestre de 2014 (voire en 2015).

Les recettes de l'impôt fédéral direct ne sont pas entièrement à la disposition de la Confédération. En effet, sur le total des recettes provenant des personnes physiques et des personnes morales

avant déduction de l'imputation forfaitaire (180 mio), une part de 17%, soit environ 3,5 milliards, revient aux cantons.

Impôt fédéral direct
Indexés; 2002=100



Au cours des dernières années, l'impôt sur le bénéfice a enregistré une croissance plus forte que l'impôt sur le revenu. Durant la même période, le poids de l'impôt sur le bénéfice a également augmenté en conséquence pour atteindre actuellement 47 % des recettes issues de l'impôt fédéral direct. Dans l'ensemble, ce dernier présente une évolution particulièrement dynamique par rapport aux autres recettes fiscales.

12 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Impôt anticipé	4 335	4 811	4 837	26	0,5
Part en % des recettes ordinaires	6,9	7,5	7,3		
Impôt anticipé (Suisse)	4 324	4 800	4 825	25	0,5
Retenue d'impôt, Etats-Unis	11	11	12	1	9,1

Utilisée pour la 1^{re} fois dans le cadre du budget 2012 pour estimer les recettes, la méthode de lissage exponentielle s'avère mieux appropriée eu égard aux derniers résultats enregistrés. Selon les calculs effectués, les recettes lissées se montent à 4,7 milliards pour l'exercice en cours 2013, au lieu des 4,8 milliards inscrits au budget. Pour 2014, le lissage des données actuelles indique 4,8 milliards, montant s'inscrivant dans la tendance de fond à la hausse observée ces dernières années.

Estimation ponctuelle inadéquate

Les raisons pour lesquelles on a renoncé, depuis de nombreuses années, à établir une estimation ponctuelle demeurent d'actualité eu égard aux spécificités de l'impôt anticipé et aux exigences du frein à l'endettement:

- Premièrement, l'incertitude entourant le rendement futur de l'impôt anticipé pour une année particulière n'a pas diminué. Les recettes sont demeurées volatiles dans un passé récent, enregistrant notamment une valeur historiquement élevée en 2008. Ainsi, après s'être chiffrées à quelque 4 milliards en 2007, elles ont atteint 6,4 milliards l'année suivante (soit une hausse de 53 % en l'espace d'une année) pour retomber à 4,4 milliards en 2009.
- Deuxièmement, dans le contexte du frein à l'endettement, la volatilité de cet impôt est problématique, car les dépenses maximales autorisées dépendent directement du niveau des recettes, corrigées par le facteur conjoncturel (cf. tome I, ch. 22). Or les amples fluctuations de l'impôt anticipé ne sauraient être compensées par le facteur conjoncturel, lequel ne permet que d'atténuer l'impact des fluctuations de nature conjoncturelle. Dès lors, afin d'éviter de répercuter, sur les dépenses annuelles, les fortes variations de cet impôt, il est nécessaire de recourir à une méthode d'estimation ayant des propriétés de lissage.

Estimation par lissage exponentiel

Depuis le budget 2012, le choix s'est porté sur une variante robuste de la méthode de Holt-Winters (RHW), car elle présente les avantages suivants:

- D'abord, la méthode choisie permet de réduire l'influence des valeurs dites aberrantes qui faussent toute prévision. Le rendement annuel de l'impôt anticipé présente en effet des valeurs extrêmes, allant de 853 millions en 2001 à 6,4 milliards

en 2008. Dans ces conditions, une technique de lissage spécifique est requise, à l'instar de celle utilisée dans la variante choisie de la méthode de Holt-Winters. Ainsi une prévision «robuste» peut être établie en dépit de la forte volatilité de la variable examinée. Elle permet d'éviter des variations annuelles importantes des recettes budgétisées et, par là même, une possible gestion heurtée des dépenses dans le cadre du frein à l'endettement.

- Ensuite, la méthode choisie implique un lissage exponentiel, lequel donne plus d'importance aux derniers résultats enregistrés et moins aux résultats du passé plus lointain. En d'autres termes, la prévision est construite de telle sorte que plus les résultats du passé sont lointains, plus leur influence diminue. Cette décroissance de l'influence est de type exponentiel. En pratique, une estimation effectuée à l'aide d'une telle technique de lissage est plus réactive qu'une estimation faite par moyenne arithmétique ou moyenne mobile. De ce fait, elle est mieux adaptée aux fins d'appréhender les évolutions futures d'une recette dont le rendement peut présenter des changements brusques de niveau ou des retournements de tendance.
- Enfin, la méthode Holt-Winters permet de tenir compte d'un éventuel effet de tendance. L'évolution du rendement de l'impôt anticipé observée ces dernières années donne à penser que cet impôt enregistre une tendance de fond à la hausse, dont il convient de tenir compte lors de notre estimation.

Configuration de l'estimation

La période d'estimation s'étend sur les 20 dernières années pour lesquelles un résultat annuel est connu: pour le budget 2014, il s'agit des années 1993 à 2012.

Pour 2014, la prévision se compose de la valeur lissée, obtenue selon la méthode de Holt-Winters, pour la dernière année connue (soit près de 4,6 mrd pour 2012), à laquelle un montant correspondant à la progression annuelle tendancielle estimée est ajouté pour 2013, ainsi que pour 2014. Comme le lissage sur la base des données actuelles fait apparaître, à la marge, une hausse d'environ 2,5 % par année, l'estimation tient ainsi compte d'une augmentation de 100 millions pour 2014 (voir graphique).

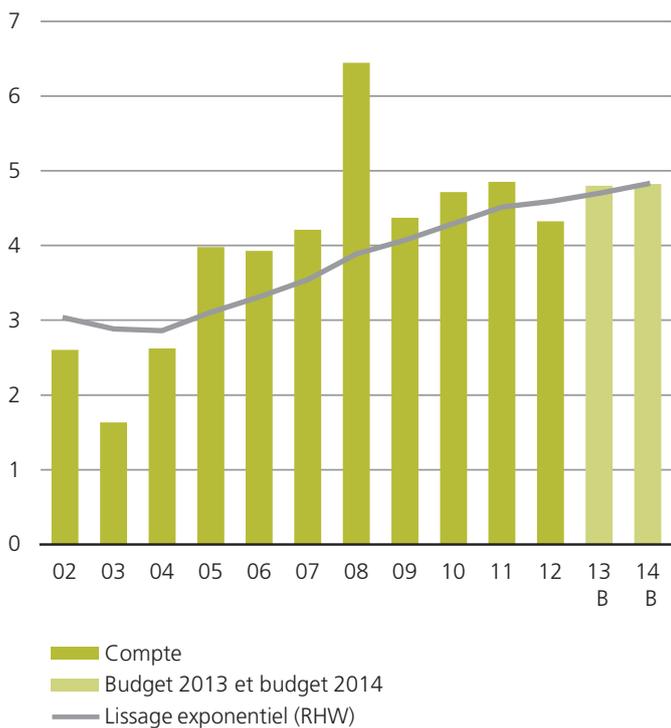
Le résultat obtenu ainsi n'est en général pas corrigé en fonction des effets d'éventuels facteurs spéciaux attendus pour le proche futur. Chaque facteur particulier n'est, en fait, qu'un facteur

parmi de nombreux autres facteurs souvent non prévisibles. De plus, même si leurs effets respectifs peuvent s'avérer importants, ils sont souvent difficilement quantifiables à l'avance. En revanche, les facteurs spéciaux influenceront graduellement les

estimations futures en raison de l'actualisation de la série temporelle utilisée pour le calcul dès qu'un nouveau résultat annuel est connu.

Impôt anticipé en mrd

budget et compte selon la méthode Holt-Winters (RHW)



La faiblesse du résultat 2012 entraîne un léger fléchissement de la courbe RHW des données lissées, sans toutefois remettre en question la tendance de fond à la hausse.

13 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Droits de timbre	2 136	2 200	2 300	100	4,5
Part en % des recettes ordinaires	3,4	3,4	3,5		
Droit de timbre d'émission	353	275	220	-55	-20,0
Droit de timbre de négociation	1 107	1 240	1 390	150	12,1
Titres suisses	162	190	210	20	10,5
Titres étrangers	945	1 050	1 180	130	12,4
Droit sur les quittances de primes et autres	675	685	690	5	0,7

Les *droits de timbre* frappent l'émission d'actions et d'autres droits de participation suisses, le commerce de titres suisses et étrangers, ainsi que les primes de certaines assurances. Les recettes ont présenté d'amples fluctuations ces dernières années. Elles sont notamment influencées par l'évolution conjoncturelle en Suisse et à l'étranger, et plus particulièrement par les vagues de créations et d'agrandissements de sociétés ainsi que, dans une plus large mesure, par les évolutions fort volatiles des marchés boursiers. Ensuite, elles ont été également marquées par les nombreuses adaptations de la législation, notamment dans le secteur du droit de négociation eu égard à l'internationalisation des transactions boursières et à la concurrence des Bourses étrangères. De plus, le droit d'émission frappant l'émission des capitaux de tiers a été supprimé au 1^{er} mars 2012 dans le cadre de la nouvelle réglementation des grandes banques «too big to fail».

Droit d'émission

Depuis l'entrée en vigueur de la mesure indiquée ci-avant, le droit d'émission frappe uniquement la création de capital propre, pour l'essentiel l'émission de capital-actions. Pour mémoire, le compte 2012 avait encore bénéficié d'un montant de 151 millions au titre du droit d'émission sur les capitaux de tiers.

Pour l'année 2013, l'estimation du droit d'émission frappant le capital propre a été revue en nette baisse par rapport au budget. Ainsi, sur la base du résultat courant jusqu'au mois de mai (-21% par rapport à l'année précédente), elle se chiffre à 200 millions, montant pratiquement inchangé par rapport au niveau de 2012 (202 mio). Pour le budget 2014, on part de l'hypothèse que les recettes dans ce secteur retrouveront une tendance à la hausse, dans le contexte du redressement de l'activité économique mondiale attendu.

Droits de timbre en mrd



L'évolution des droits de timbre est marquée d'abord par le droit de négociation. Suite à la crise financière qui a éclaté en 2007, les recettes ont graduellement diminué dans ce secteur; une légère reprise s'est amorcée dernièrement, qui devrait se prolonger en 2014 (voir partie inférieure de la colonne). Ensuite, depuis 2012, la suppression du droit d'émission frappant les capitaux de tiers est à l'origine de la baisse de niveau du total des recettes.

Droit de négociation

Le droit de négociation est prélevé en grande partie sur les transactions en bourse. Son produit est dès lors tributaire des fluctuations des marchés des actions. De plus, il subit l'incidence des modifications structurelles touchant l'offre de produits financiers et les stratégies de placement des investisseurs. Par nature, ces effets sont difficilement quantifiables.

Les transactions sur titres étrangers fournissent plus de 80 % du produit du droit de négociation, le reste provenant du commerce de titres suisses. Ces dernières années, la crise mondiale des marchés financiers qui a débuté au milieu de l'été 2007, la récession économique qui a suivi et, récemment, la crise de la dette en Europe ont pesé sur le rendement du droit de négociation. Dans un premier temps, les recettes ont bénéficié des réallocations de portefeuille effectuées. Puis, elles ont subi une nette baisse sous l'effet de la chute des cours boursiers à l'échelle mondiale (cf. graphique). Pour l'année 2013 en cours, une légère reprise s'annonce en raison de la hausse des cours boursiers qui se poursuit depuis plus d'une année, bien qu'interrompue par des accès de faiblesse temporaires. Le résultat escompté actuellement pour 2013 au titre du droit de négociation (1265 mio) dépasse ainsi légèrement le budget.

Pour le budget 2014, une nouvelle hausse des volumes traités en bourse est attendue en raison de l'amélioration économique mondiale prévue et, par conséquent, des anticipations positives concernant les bénéfices des sociétés cotées en bourse. Dans ces conditions, les recettes au titre du droit de négociation devraient augmenter pour la deuxième année consécutive. Elles devraient toutefois demeurer nettement inférieures au niveau élevé enregistré en 2007 (1,9 mrd) avant le recul graduel dû à la crise financière.

Droit sur les quittances de primes

Ces dernières années, les recettes du droit sur les quittances de primes n'ont, au total, augmenté que très faiblement. Pour 2014, on part de l'hypothèse que la progression des droits prélevés sur les primes des différentes catégories d'assurances, y compris des assurances sur la vie, se poursuivra au rythme modéré observé par le proche passé. Dès lors, le total des recettes devrait se situer à un niveau proche du niveau budgétisé pour 2013.

14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 050	22 630	22 960	330	1,5
Part en % des recettes ordinaires	35,0	35,1	34,7		
Ressources générales de la Confédération	16 985	17 430	17 690	260	1,5
Fonds affectés	5 065	5 200	5 270	70	1,3
5 % en faveur de l'assurance-maladie	896	920	930	10	1,1
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 288	2 340	2 380	40	1,7
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	469	480	490	10	2,1
Supplément de TVA (0,4 point) en faveur de l'AI	1 103	1 130	1 150	20	1,8
Apport au fonds pour grands projets ferroviaires	309	330	320	-10	-3,0

Sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée les livraisons de biens et les prestations de service qu'une entreprise effectue à titre onéreux sur le territoire suisse (y c. pour sa propre consommation), ainsi que l'importation de biens et l'acquisition de prestations de service d'entreprises ayant leur siège à l'étranger. En principe, tous les fournisseurs de prestations indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 000 francs et provenant de prestations imposables sont tenus de remettre leurs décomptes. Ils doivent acquitter l'impôt sur la contre-prestation brute. Par ailleurs, ils peuvent déduire, dans leur décompte, l'impôt grevant les biens et les services qu'ils ont eux-mêmes acquis (déduction de l'impôt préalable).

Toutes les prestations ne sont pas imposées au même taux. Pour la plupart des livraisons de biens et pour presque toutes les prestations de service, on applique le taux normal de 8,0%. Les biens de première nécessité ne sont grevés que du taux réduit de 2,5%. Enfin, les prestations du secteur de l'hébergement sont soumises au taux spécial de 3,8%.

Le taux spécial pour les prestations du secteur de l'hébergement a été instauré le 1.10.1996 pour une période prenant fin le 31.12.2001. Cet allègement était conçu comme une mesure temporaire destinée à soutenir l'hôtellerie qui se trouvait dans une situation difficile au milieu des années 90. Depuis, le Parlement a prolongé à cinq reprises le taux spécial de la TVA. Le 21.6.2013, il a décidé de prolonger le taux spécial pour une nouvelle période de quatre ans. La décision a été motivée en particulier par la force du franc qui est source de difficultés économiques pour

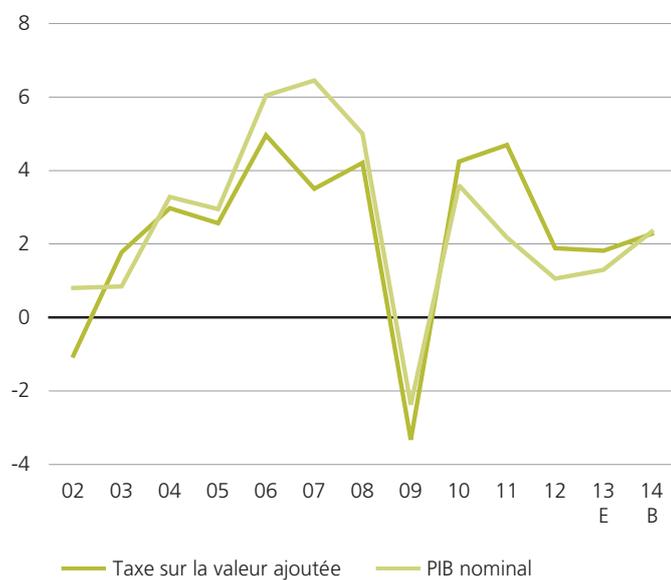
la branche du tourisme. Le taux spécial pour les prestations d'hébergement s'appliquera ainsi jusqu'au 31.12.2017. Cette mesure entraîne pour la Confédération des pertes annuelles de 180 millions au niveau du produit de la TVA.

Une série de prestations sont exonérées de la TVA, à savoir les prestations relevant des domaines de la santé, de l'assistance sociale, de la formation, de la culture, du marché monétaire et du marché des capitaux, des assurances, de la location d'appartements et de ventes d'immeubles. Quiconque fournit ce genre de prestations n'a pas droit à la déduction de l'impôt préalable. Il est toutefois possible de soumettre à imposition certaines prestations exclues du champ de l'impôt (option). Dans ce cas, le droit à la déduction de l'impôt préalable s'applique.

L'estimation des recettes de la TVA inscrite au budget 2014 se fonde sur les prévisions concernant l'évolution du PIB nominal (+ 2,3 %) et sur l'évaluation actuelle des recettes pour l'année en cours (22,5 mrd). Cette dernière table sur un montant de recettes inférieur de 180 millions aux prévisions du budget 2013 car, selon les dernières estimations, l'augmentation du PIB nominal pour l'année en cours est plus faible qu'escompté il y a un an. Abstraction faite de cet effet de base, l'évolution des recettes de la TVA est identique à celle du PIB nominal.

Les composants des recettes indiqués dans le tableau tiennent également compte des pertes sur débiteurs. Celles-ci sont estimées à 160 millions au total pour 2014. Du côté des charges, les différentes parts se calculent après déduction des pertes sur débiteurs.

Evolution de la taxe sur la valeur ajoutée et du PIB nominal
en pour-cent



L'évolution de la TVA est étroitement liée à la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal (les valeurs exceptionnelles de 2011 et 2012 sont imputables au relèvement des taux de la TVA en faveur de l'AI).

15 Impôt sur les huiles minérales

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Impôts sur les huiles minérales	5 033	4 985	4 980	-5	-0,1
Part en % des recettes ordinaires	8,0	7,7	7,5		
Impôt sur huiles minér. grevant les carburants	3 005	2 980	2 975	-5	-0,2
Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants	2 007	1 985	1 985	0	0,0
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	20	20	20	0	0,0

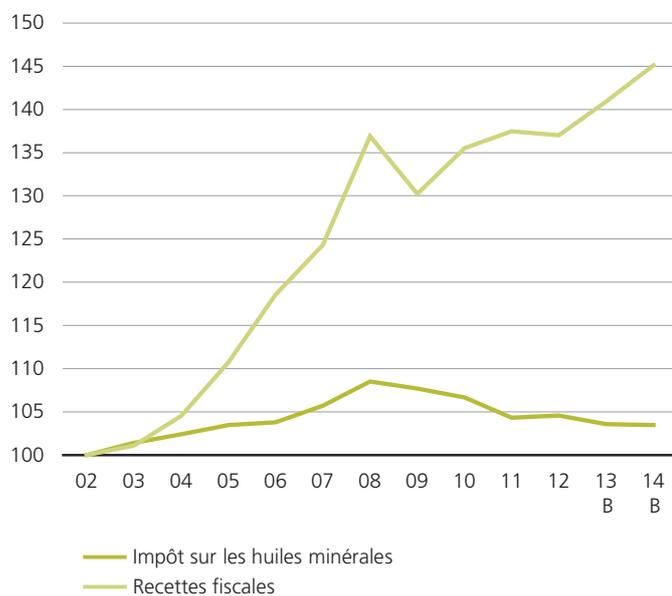
Pour l'exercice budgétaire, les recettes sont en léger repli par rapport à 2013. Compte tenu de la croissance économique prévue, les recettes de l'impôt sur les huiles minérales devraient augmenter de manière modérée (+ 1%) par rapport au budget 2013. Cependant, les baisses de recettes découlant des prescriptions sur les émissions de CO₂ des voitures de tourisme pourraient s'accroître, en 2014, de 50 millions pour atteindre quelque 150 millions (conformément à l'objectif visé en 2015 de 130 g de CO₂/km pour les nouveaux véhicules).

Pour l'exercice budgétaire 2014, l'évolution des principaux facteurs exerçant une influence (parc des véhicules, kilomètres parcourus, consommation de carburant et tourisme de l'essence) – outre l'évolution conjoncturelle – se fonde sur les hypothèses suivantes:

- En 2012, 5,6 millions de véhicules à moteur routiers étaient immatriculés en Suisse. Ce nombre a ainsi augmenté de 2,3%. Les ventes de voitures neuves ont, pour la deuxième fois consécutive, atteint un niveau record, soit 431 000 véhicules. Le budget 2014 prévoit une nouvelle augmentation du parc (intégrée à l'hypothèse de base d'une croissance de 1% pour les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales, avant la prise en compte de l'effet lié aux prescriptions en matière d'émissions).
- La croissance du parc de véhicules va en général de pair avec une hausse du nombre de kilomètres parcourus. La moyenne par véhicule était toutefois en légère baisse au cours des dernières années en ce qui concerne les voitures de tourisme. Le budget prévoit là aussi une poursuite de la tendance.
- La consommation moyenne des automobiles neuves est d'ordinaire plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. Pour l'ensemble du parc de véhicules, la consommation moyenne de carburant diminue continuellement depuis de nombreuses années. En 2012, les nouvelles voitures de tourisme immatriculées affichaient une consommation de 6,2 l/100 km, ce qui correspond à des émissions de CO₂ se montant en moyenne à 151 g/km (2011: 155 g/km). Durant les années à venir, l'influence de la diminution de la consommation moyenne sur les recettes de l'impôt sur les huiles minérales s'accroîtra, car la loi sur le CO₂ dispose que les émissions de CO₂ des voitures nouvellement immatriculées doit baisser à 130 g/km d'ici à 2015. Le budget 2014 table par conséquent sur une poursuite de la tendance actuelle.
- Il est très difficile de prévoir comment évoluera le tourisme à la pompe. Durant l'exercice comptable 2012, les recettes ont augmenté de 0,3% au total. On peut en conclure que cette forme de tourisme n'a pas marqué l'évolution des recettes de manière notable. Au cours de l'exercice budgétaire, l'importance du tourisme à la pompe ne devrait pas changer sensiblement, en raison notamment de l'hypothèse de taux de change stables.

Impôt sur les huiles minérales et recettes fiscales

Indexés; 2002=100



L'évolution des recettes de l'impôt sur les huiles minérales est très modérée; depuis 2008, elle est même en recul. Par conséquent, la part des recettes de cet impôt dans le budget fédéral diminue continuellement.

Des dépenses de 66,4 milliards sont budgétisées pour 2014, soit 1,4 milliard de plus que pour l'année précédente (+ 2,2 %). Les principaux moteurs de cette hausse des dépenses sont la taxe sur le CO₂, les relations avec l'étranger ainsi que la formation et la recherche. Les dépenses fortement liées consacrées aux groupes de tâches Prévoyance sociale, d'un côté, et Finances et impôts, de l'autre, ont quant à elles relativement peu augmenté.

Evolution des dépenses par groupe de tâches

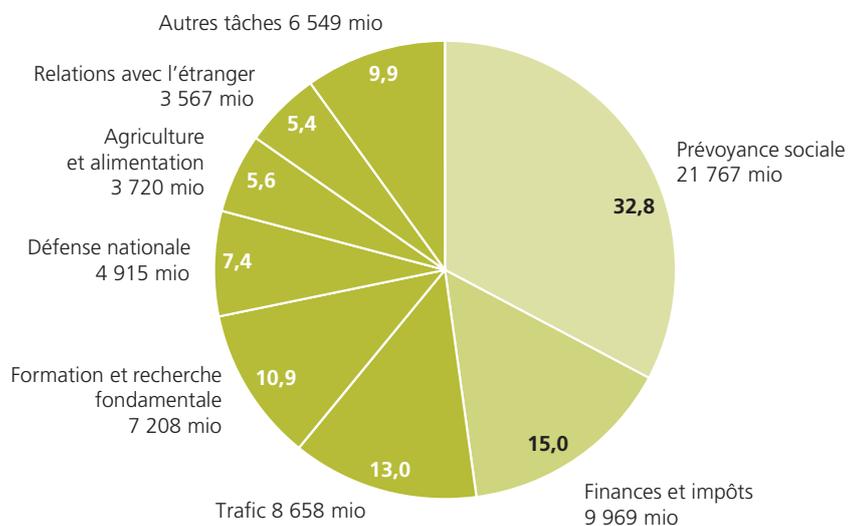
mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013	
				val. abs.	%
Dépenses ordinaires	61 736	64 929	66 353	1 425	2,2
Δ en % par rapport à l'année précédente	-1,0	5,2	2,2		
Conditions institutionnelles et financières	2 501	2 640	2 715	75	2,8
Ordre et sécurité publique	961	1 087	1 113	26	2,4
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 979	3 294	3 567	272	8,3
Défense nationale	4 428	4 808	4 915	108	2,2
Formation et recherche	6 664	6 972	7 208	236	3,4
Culture et loisirs	450	484	501	17	3,6
Santé	212	229	232	2	0,9
Prévoyance sociale	20 668	21 568	21 767	199	0,9
Trafic	8 130	8 614	8 658	44	0,5
Environnement et aménagement du territoire	1 107	1 033	1 303	270	26,1
Agriculture et alimentation	3 711	3 718	3 720	2	0,1
Economie	544	560	685	126	22,5
Finances et impôts	9 380	9 921	9 969	47	0,5

Les dépenses totales, qui affichent une hausse de 2,2 %, augmentent moins fortement que les recettes (+ 2,7 %) et le produit intérieur brut nominal (+ 2,3 %). Cette hausse se répartit sur l'ensemble du budget fédérale. Le facteur particulier le plus important est la taxe sur le CO₂, qui sera majorée en 2014 (redistribution et programme Bâtiments, + 361 mio); cette majoration entraînera une importante hausse des dépenses dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire (+ 26,1 %; redistribution) ainsi que de l'économie (+ 22,5 %; programme Bâtiments). D'autres vecteurs de croissance des dépenses sont les relations avec l'étranger (+ 272 mio; coopération au développement et contribution à l'élargissement de l'UE), la formation et la recherche (+ 236 mio, croissance liée à l'application du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche

et de l'innovation [FRI] 2013 à 2016) ainsi que la défense nationale (+ 108 mio, plafond des dépenses de l'armée). En chiffres absolus, la prévoyance sociale affiche également une croissance importante (+ 199 mio); considérée sur plusieurs années, cette croissance (+ 0,9 %) est cependant modérée. Dans le cadre des finances et impôts (+ 47 mio), les intérêts de la dette, qui affichent à nouveau un recul, permettent presque de compenser l'augmentation des parts de tiers aux revenus de la Confédération. Par rapport à l'année précédente, les dépenses consacrées au trafic augmentent de 44 millions, tandis que les dépenses allouées aux six autres groupes de tâches, à l'exception de la taxe sur le CO₂, augmentent de 155 millions. Les ressources consacrées à l'agriculture restent pratiquement constantes (+ 2 mio).

Structure des dépenses par groupe de tâches 2014 en %

Dépenses ordinaires



Près de la moitié des dépenses de la Confédération sont consacrées aux groupes de tâches «Prévoyance sociale» et «Finances et impôts». Leur part au budget est en recul (- 0,7 point de pourcentage), alors que celle des autres groupes de tâches (taxe sur le CO₂; + 0,6 point de pourcentage) et des relations avec l'étranger (+ 0,3 point de pourcentage) s'accroît.

21 Prévoyance sociale

Les dépenses inscrites au budget 2014 pour la prévoyance sociale augmentent de 0,9 % par rapport au budget 2013. Cette hausse plutôt modérée est essentiellement due à deux facteurs: d'une part, les rentes de l'assurance-vieillesse ne sont pas indexées, d'autre part, les dépenses prévues au budget 2013 au titre de l'assurance-invalidité et l'assurance-maladie devraient avoir été surévaluées.

Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Prévoyance sociale	20 668	21 568	21 767	199	0,9
Part en % des dépenses ordinaires	33,5	33,2	32,8		
Assurance-vieillesse	10 339	10 714	10 857	143	1,3
Assurance-invalidité	4 821	5 022	5 016	-7	-0,1
Assurance-maladie	2 186	2 271	2 286	15	0,7
Prestations complémentaires	1 366	1 441	1 446	5	0,3
Assurance militaire	213	224	217	-8	-3,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	456	464	499	35	7,6
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	80	110	105	-6	-5,2
Migrations	1 145	1 252	1 277	25	2,0
Aide et assistance sociales	61	69	64	-4	-6,0

Les dépenses de la Confédération au titre de la prévoyance sociale augmentent de 0,9 % en 2014 (2013: + 2,7 %), ce qui correspond à une hausse de 199 millions, dont 70 % échoient à l'assurance-vieillesse. La croissance des dépenses est par conséquent plutôt modérée en 2014, ce qui s'explique, d'une part, par l'absence d'indexation des rentes de vieillesse en 2014 et, d'autre part, par le niveau légèrement inférieures des dépenses au titre de l'assurance-invalidité à celles du budget 2013, lequel semble actuellement avoir été surévalué. Le plus fort accroissement concerne l'assurance-chômage, tandis que reculent les dépenses pour les domaines de l'assurance militaire, de la construction de logements à caractère social et de l'encouragement à la construction de logements ainsi que de l'aide et de l'assistance sociales.

Hausse modérée des dépenses de l'assurance-vieillesse

Les dépenses de la Confédération au titre de l'assurance-vieillesse comprennent essentiellement trois flux de paiement: (1) la contribution légale de la Confédération aux dépenses de l'AVS à hauteur de 19,55 %, (2) la part de l'assurance au point supplémentaire de TVA et (3) le produit de l'impôt sur les maisons de jeu. Au total, les dépenses budgétisées au titre de l'assurance-vieillesse progressent de 143 millions, soit de 1,3 %:

- La contribution de la Confédération aux dépenses de l'AVS augmente de 146 millions (1,85 %). Cette hausse est uniquement due à l'augmentation du nombre des bénéficiaires de rentes. Le niveau des rentes reste inchangé; l'adaptation ayant lieu tous les deux ans, la prochaine indexation des rentes sur l'évolution des salaires et des prix n'interviendra qu'en 2015.

- La part de l'assurance au point supplémentaire de TVA en faveur de l'AVS augmente proportionnellement à la croissance des recettes de TVA de 41 millions (+ 1,8 %).
- Le produit de l'impôt sur les maisons de jeu a pour référence l'année 2012. Les recettes, qui avaient alors atteint 329,4 millions, seront affectées en 2014 au financement de l'AVS (- 46,7 mio par rapport à 2013).

Changement de système dans l'assurance-invalidité

Les dépenses de la Confédération au titre de l'assurance-invalidité comprennent également plusieurs flux de paiement, soit la contribution ordinaire aux dépenses de l'AI ainsi que deux autres contributions prévues dans le cadre du financement additionnel de l'AI en vigueur jusqu'en 2017: d'une part, l'AI reçoit les recettes de la hausse temporaire de la TVA de 0,4 point de pourcentage, d'autre part, pendant la durée du financement additionnel de l'AI, la Confédération assume le financement des intérêts de la dette de l'AI envers le fonds de compensation de l'AVS. Cette dette est rémunérée au taux fixe de 2 %.

- Pour la première fois en 2014, la contribution fédérale à l'AI sera versée conformément au nouveau système de financement adopté dans le cadre de la révision 6a de l'AI. Jusqu'à présent, la Confédération fournissait une contribution ordinaire à hauteur de 37,7 % des dépenses annuelles de l'AI. Désormais, la contribution fédérale est liée à l'évolution des recettes de TVA et, partant, reste indépendante des dépenses effectives de l'assurance (cf. tome 1, ch. 62/17). Pour 2014, la contribution

fédérale à l'AI s'élève à 3639 millions, soit 18 millions de moins qu'au budget 2013. Or, suite à la clôture du compte 2012, les prévisions pour la contribution fédérale 2013 ont été revues à la baisse (3571 mio). La hausse prévue en 2014 par rapport aux prévisions 2013 révisées est de 1,9 %.

- Les revenus issus de la majoration temporaire de la TVA s'accroissent dans les mêmes proportions que les recettes totales de la TVA et affichent 20 millions de plus que le budget 2013 (+ 1,8 %).
- La contribution spéciale de la Confédération au financement des intérêts de l'AI fléchit de 9 millions en raison de la réduction de 592 millions de la dette de l'AI en 2013, qui s'établit à 14,35 milliards (par le biais de sa contribution spéciale, la Confédération assume 62,3 % des intérêts dus par l'AI; le reste est compris dans la contribution fédérale).

La Confédération octroie des subventions aux cantons au titre des *prestations complémentaires* (PC). Elle prend en charge 5/8 des coûts des prestations complémentaires annuelles qui servent à la couverture des besoins vitaux. Les coûts de maladie et d'invalidité ainsi que les coûts supplémentaires des bénéficiaires de PC vivant dans un home sont, en revanche, intégralement assumés par les cantons (pour les personnes vivant à domicile, la PC annuelle complète correspond au minimum vital; s'agissant des personnes vivant dans un home, la couverture des besoins vitaux ne représente qu'une partie de la PC annuelle). Par ailleurs, la Confédération indemnise les cantons pour les coûts administratifs liés aux prestations complémentaires. Les PC à l'AVS et à l'AI absorbent chacune environ la moitié des dépenses totales de la Confédération dans ce domaine. En 2014, la croissance des dépenses liées aux PC à l'AVS est liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de rentes (+ 1,8 %). S'agissant des PC à l'AI, le recul du nombre de nouvelles rentes se traduit par une baisse des dépenses de 1,1 %.

Les recettes provenant de l'impôt sur l'alcool et le tabac, qui sont affectées au financement des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC, sont budgétisées à 2631 millions pour 2014. La part de la Confédération de 17 % aux recettes du point de TVA supplémentaire, prélevé depuis 1999 pour couvrir le surcroît de dépenses de l'AVS dû à l'évolution démographique, se monte à 487 millions (après déduction des pertes sur débiteurs). Elle permet de couvrir 23,4 % des contributions de la Confédération à l'AVS, à l'AI et aux PC (y compris la contribution spéciale au financement des intérêts de l'AI), soit un peu plus que ce qui était inscrit au budget 2013 (23,0 %).

Financements spéciaux déficitaires

Les dépenses que la Confédération consacre à l'*assurance-maladie* couvrent, en majeure partie, la réduction des primes individuelles. Selon l'art. 66 de la loi sur l'assurance-maladie (RS 832.10), les subsides de la Confédération correspondent à 7,5 % des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). En 2014, les

dépenses de la Confédération au titre de la réduction des primes augmentent de 0,7 % par rapport au budget de l'exercice précédent. Le montant prévu au budget 2013 est toutefois nettement supérieur aux subsides effectifs pour l'exercice en cours. Corrigée de ce facteur exceptionnel, la croissance des dépenses pour la réduction des primes atteint environ 3,2 % au budget 2014. Cette estimation tient compte de la hausse probable de la prime moyenne, de l'augmentation du nombre d'assurés et de l'impact des mesures d'économies décidées dans l'AOS, notamment dans le domaine des médicaments. La contribution fédérale est répartie entre les cantons en fonction de leur population résidante. Au besoin, les cantons la complètent pour remplir le mandat que leur impose la loi. Les dépenses consenties par la Confédération pour réduire les primes sont partiellement couvertes par des recettes affectées. Une part de 5 % du produit de la TVA (après déduction des parts destinées à l'AVS/AI et aux grands projets ferroviaires) est destinée aux couches de la population à revenu modeste, ce qui équivaut à un montant de 930 millions pour 2014 (après déduction des pertes sur débiteurs). En outre, les recettes destinées à financer les coûts non couverts de la circulation routière contribuent, à raison de 140 millions dans le budget 2014, au financement de la réduction des primes individuelles. Les ressources affectées couvrent ainsi près de 50 % des dépenses de la Confédération destinées à réduire les primes.

Evolutions opposées dans l'assurance-chômage, l'assurance militaire et la construction de logements à caractère social

Dans le budget 2014, les dépenses de la Confédération pour l'*assurance militaire* diminuent d'environ 8 millions, soit de quelque 3,4 % par rapport au budget 2013. Tandis que les dépenses budgétisées au titre des rentes et des indemnités en capital sont inférieures de presque 5 millions à celles de l'année précédente, les frais de traitement et les prestations en espèces diminuent d'environ 1,5 million chacun par rapport à 2013.

Dans le domaine de l'*assurance-chômage et des services publics de l'emploi*, les dépenses augmentent de 35,4 millions, soit de 7,6 %. L'évolution affichée dans ce domaine s'explique essentiellement par deux facteurs. Premièrement, par la hausse de la contribution de la Confédération à l'assurance-chômage, qui augmente de 16,2 millions par rapport à l'année précédente. Cette évolution réside dans la hausse attendue de la masse salariale soumise à cotisation. Deuxièmement, en matière des services publics de l'emploi, on assiste à une croissance de 19,1 millions imputable à l'augmentation du coût des *applications informatiques environnement* PLASTA, AC. Il faut souligner que cette évolution ne consiste pas en une augmentation des coûts proprement dits, mais en une conversion des imputations de prestations (IP) en moyens avec incidence financière (AIF). Cette conversion engendre une augmentation, car seuls les moyens ayant une incidence financière apparaissent dans ce tableau. En revanche, les dépenses avec incidences financières dans le domaine informatique (conditions institutionnelles et financières) diminuent dans les mêmes proportions.

Les dépenses que la Confédération consacre à la *construction de logements à caractère social* et à l'encouragement à la construction de logements diminuent d'environ 5,7 millions, soit de 5,2% par rapport au budget 2013. Cette évolution est essentiellement due au fait que le budget table sur des dépenses moins élevées pour les pertes liées aux engagements pris au titre d'une garantie et aux réductions additionnelles de loyers.

Dépenses toujours élevées pour la migration

Dans le domaine de la *migration*, des besoins supplémentaires de 25 millions (+ 2%) par rapport à 2013 sont attendus au budget 2014. S'élevant à plusieurs dizaines de millions, les dépenses supplémentaires concernent principalement les centres d'enregistrement et de procédure, car la Confédération augmente les capacités d'hébergement pour faire face aux nouvelles demandes d'asile, dont le nombre demeure élevé. Le test réalisé dans la perspective de la révision du domaine de l'asile se traduira par

des dépenses supplémentaires, à partir de 2014, pour les centres d'enregistrement et de procédure. Des moyens supplémentaires sont sollicités dans le domaine du personnel pour répondre au nombre élevé de demandes d'asile, réduire le nombre de cas en suspens et promouvoir l'intégration. En revanche, les versements aux cantons fléchissent: en effet, compte tenu de la diminution du nombre de demandeurs d'asile et de la hausse du taux d'occupation des demandeurs d'asile et des personnes admises à titre provisoire, le volume des forfaits globaux destinés aux cantons diminue. Le recul du nombre de demandeurs d'asile et de personnes admises à titre provisoire est supérieur à la hausse du nombre de réfugiés reconnus. Par ailleurs, les fonds inscrits au budget au titre de la coopération internationale dans le domaine de la migration reculent, car aucun versement n'est prévu en 2014, du fait que les négociations relatives au fonds pour la sécurité intérieure, FSI (appelé à remplacer le fonds pour les frontières extérieures, FFE) ne sont pas encore achevées.

22 Finances et impôts

Les dépenses dans ce groupe de tâches représentent 15,0 % des dépenses ordinaires totales, taux en léger recul par rapport à l'année précédente (15,3 %). Par rapport à 2013, elles enregistrent une légère progression (+ 0,5 %) qui est le résultat d'évolutions antagonistes et s'avère nettement moins marquée que celle de la moyenne des dépenses (+ 2,2 %).

Finances et impôts

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013	
				val. abs.	%
Finances et impôts	9 380	9 921	9 969	47	0,5
Part en % des dépenses ordinaires	15,2	15,3	15,0		
Parts aux recettes de la Confédération	4 375	4 456	4 611	156	3,5
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	1 904	2 288	2 172	-116	-5,1
Péréquation financière	3 102	3 178	3 185	7	0,2

Hausse des parts aux recettes de la Confédération grâce aux recettes de l'impôt fédéral direct

La progression des parts aux recettes de la Confédération par rapport à l'année précédente (+ 156 mio ou + 3,5 %) s'explique pour l'essentiel par la hausse des parts aux recettes de l'IFD (+ 190 mio ou + 5,8 %). La croissance des parts aux recettes de la Confédération est toutefois amoindrie par le recul des parts des cantons des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) qui enregistrent une baisse de 27 millions (- 5,3 %) par rapport à l'année précédente, en raison d'un effet de base et des modifications du volume et de la structure du parc de véhicules (cf. tome 1, ch. 31).

Recul des intérêts passifs aussi grâce à une diminution du volume des emprunts

Le recul des dépenses au titre de la recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette par rapport à l'année précédente (- 116 mio ou - 5,1 %) est à mettre au compte des dépenses au titre des intérêts passifs qui dominent ce poste. La baisse de ces derniers, une fois n'est pas de coutume, ne doit pas seulement être mise en relation avec le repli des taux d'intérêt, ceux-ci restant presque stabilisés à leur niveau historiquement bas. Mais elle s'explique également par la diminution du volume des emprunts et des émissions. En effet, en raison de la baisse de la charge financière de base (suite notamment aux remboursements d'obligations en 2013 pour un volume de 6,9 mrd), la charge des intérêts sur emprunts enregistre un recul de 149,5 millions (- 6,2 %). A ce facteur, s'ajoute la réduction de moindre ampleur des dépenses au titre des swaps de taux d'intérêt (- 14 mio), conformément à la stratégie (poste net réservé aux swaps payeurs) adoptée en vue de la remontée attendue des taux d'intérêt. A l'inverse, en raison d'un volume d'émissions moindre prévu pour 2014, le montant des agios – directement pris en compte dans la charge d'intérêts sur les emprunts en tant que source d'allègement – s'avère moins important que celui de l'année précédente, et contribue de ce

fait à enrayer en partie (+ 50 mio) le gain obtenu sur la diminution du volume des emprunts. Quant aux dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale, elles restent stables à un niveau déjà considérablement réduit du fait de la disparition des droits d'émission sur les emprunts et les créances comptables à court terme suite à l'entrée en vigueur de la loi révisée sur les banques (dispositions «too big to fail»).

Légère progression des paiements compensatoires dus aux cantons

L'année 2014 constitue le troisième exercice de la seconde période quadriennale de la nouvelle péréquation financière (RPT). Les transferts de la Confédération effectués au titre des divers instruments de la péréquation se sont élevés au total à 3185 millions, en progression de 7,5 millions (+ 0,2 %) par rapport à 2013. En matière de péréquation verticale des ressources (2220 mio), la contribution de la Confédération enregistre un léger accroissement (+ 11,9 mio ou + 0,5 %). Cet accroissement se monte à 23,5 millions (+ 1,1 %) si l'on exclut la correction des chiffres de 2012 (effectuée en 2013) suite à l'erreur concernant la fixation du facteur alpha pour la période 2012-2015. Cette correction avait entraîné un relèvement de 11,7 millions du volume des paiements compensatoires. La contribution de la Confédération à la compensation des charges s'élève à 726 millions (363 mio pour la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et 363 mio pour celle des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques), diminuant ainsi de 4 millions au total. Ce recul résulte de l'adaptation au renchérissement du montant de la compensation de l'année précédente (d'avril 2012 à avril 2013: - 0,6 %). Enfin, en ce qui concerne la compensation des cas de rigueur, le montant prévu en 2014 (240 mio) reste inchangé par rapport à 2013, du fait qu'aucun canton à faible potentiel de ressources bénéficiant de la compensation des cas de rigueur ne devient un canton à fort potentiel de ressources en 2014.

Caractère affecté des dépenses «Finances et impôts»

Le groupe de tâches «Finances et impôts» est le deuxième plus important en termes de volume financier. Il a notamment comme caractéristiques d'être exclu des priorités en matière de politique budgétaire (par exemple, la part aux recettes de la Confédération est réglée par la Constitution et dépend directement du niveau des recettes) et d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (marchés financiers, taux d'intérêt, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

Les parts aux recettes de la Confédération correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée et autres (douanes, RPLP).

Les dépenses au titre de la recherche de la recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette comprennent pour l'essentiel les intérêts passifs (charges d'intérêts des emprunts à long et à court terme, des comptes de dépôts, etc.) ainsi que les commissions, taxes et frais de la Trésorerie.

La nouvelle péréquation financière (RPT), entrée en vigueur en 2008, comporte trois instruments, dont deux, à savoir la péréquation des ressources et la compensation des charges (charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et à des facteurs socio-démographiques), en sont les éléments essentiels. Le troisième instrument, la compensation des cas de rigueur, permet d'éviter que le passage de l'ancien système de péréquation financière au nouveau n'occasionne des cas de rigueur entre les cantons; celle-ci restera en vigueur jusqu'en 2036 au plus tard. Le montant de la compensation des cas de rigueur est fixe jusqu'en 2015, après quoi la somme en question se réduira de 5 % par an. Les contributions de la Confédération au titre de ces instruments sont adaptées chaque année à l'évolution de la situation économique. Les montants pour l'année 2014 ont été adaptés à l'évolution du potentiel de ressources (péréquation des ressources) et du renchérissement (compensation des charges).

23 Trafic

Les dépenses consacrées au trafic augmentent de 0,5 %, soit une croissance nettement inférieure à celle de l'ensemble du budget. Leur évolution est toutefois hétérogène: alors que les dépenses vouées à la circulation routière et couvertes par le budget fédéral sont en hausse, celles des transports publics et de l'aviation enregistrent un recul.

Trafic

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013	
				val. abs.	%
Trafic	8 130	8 614	8 658	44	0,5
Part en % des dépenses ordinaires	13,2	13,3	13,0		
Circulation routière	2 841	3 001	3 164	163	5,4
Transports publics	5 129	5 420	5 305	-115	-2,1
Aviation	160	193	189	-4	-2,3

Circulation routière

Les dépenses relevant de la circulation routière progressent au total de 163 millions (+ 5,4 %):

- Le budget (et le plan financier) prévoit que, dans le cadre du nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales (NAR), la Confédération reprenne à son compte, au 1^{er} janvier 2014, environ 400 km de routes cantonales et communales. Cette mesure entraîne des charges supplémentaires totales de 89 millions, les dépenses supplémentaires de 115 millions requises pour l'exploitation et l'entretien du réseau supplémentaire étant contrebalancées par l'allègement de 26 millions au titre des contributions de la Confédération aux routes principales cantonales (compensation partielle des coûts supplémentaires de la Confédération).
- Les dépenses supplémentaires restantes destinées aux routes nationales s'élèvent à 117 millions. Elles sont essentiellement liées à l'augmentation de leur part dans l'apport annuel au fonds d'infrastructure (cf. vue d'ensemble «Finances fédérales et fonds d'infrastructure (FI)» à la page suivante).
- En revanche, les contributions fédérales en faveur des autres routes diminuent de 48 millions pour s'établir à 174 millions. Cette réduction est principalement due au fait que les prélèvements du fonds d'infrastructure destinés au trafic d'agglomération et, partant, aux projets routiers sont inférieurs à ceux de l'année précédente. Cette différence est liée, d'une part, à l'arrivée à échéance des projets urgents et, d'autre part, aux retards affectant la mise en œuvre de nouveaux projets.

Lien entre le NAR et la redevance sur l'utilisation des routes

Le relèvement de la redevance sur l'utilisation des routes vise à compenser (probablement dès 2016) les coûts supplémentaires incombant à la Confédération en raison du nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales (NAR). Si le projet de relèvement de la redevance était rejeté par le peuple lors de la votation du 24 novembre 2013, le NAR, qui lui est associé, n'entrerait pas en vigueur. Les coûts supplémentaires disparaîtraient du même coup, avec pour corollaire un allègement du budget 2014.

Le fonds affecté «Financement spécial pour la circulation routière» (cf. tableau B 43 du présent tome) affiche un solde négatif de 426 millions. L'écart entre la stagnation des recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales et la constante progression des dépenses ne cesse de se creuser. A fin 2014, les avoirs du fonds devraient encore afficher un niveau de 1299 millions.

Transports publics

Les dépenses pour les *transports publics* régressent par rapport à l'année précédente (- 115 millions, soit - 2,1 %):

- L'apport au fonds FTP diminue de quelque 105 millions, soit de 6,7 %. Ce recul résulte presque exclusivement de la baisse de la part provenant de la RPLP, le budget tablant sur un repli du bénéfice net de la redevance, et de la hausse, par rapport à l'année précédente, de la part des recettes de la RPLP destinées au budget général ordinaire (140 mio contre 90 mio). Comme le prévoit la Constitution (art. 85, al. 2, Cst.), cette part réservée au budget général sert à couvrir les frais externes liés à

la circulation routière et les coûts de la réduction individuelle des primes de l'assurance-maladie. La diminution des recettes découlant du pour mille de TVA résulte du nouveau calcul de la part du fonds FTP à l'ensemble des recettes de la TVA (calcul fondé sur la nouvelle estimation des parts des composantes de la TVA requise suite à la hausse linéaire des taux de la taxe). Cette diminution de recettes s'accompagne d'une hausse des dépenses requises au titre de l'apport au fonds, pour un montant correspondant, issu des recettes de l'impôt sur les huiles minérales (accroissement des besoins requis pour couvrir les 25 % des charges de construction des lignes de base NLFA).

- Les dépenses au titre de la promotion du transport ferroviaire des marchandises reculent d'environ 35 millions (- 11,3 %). Afin d'améliorer l'exactitude budgétaire, les contributions aux investissements dans la construction de terminaux ont été revues à la baisse dans le budget (- 20 mio). Par ailleurs, la réduction de l'indemnisation du trafic combiné à travers les Alpes se poursuit (- 10 mio; cf. tome 2B, crédit 802/A2310.0214).
- La part à l'apport annuel au fonds d'infrastructure destinée aux transports publics diminue de près de 70 millions (- 19,4 %), en raison de l'arrivée à terme de la promotion de projets urgents liés au trafic d'agglomération.
- Par contre, l'exploitation et le maintien de la qualité des infrastructures ferroviaires requièrent des surcroûts de dépenses de quelque 68 millions (+ 3,1 %). Cette croissance s'explique principalement par les efforts supplémentaires requis pour combler le retard dans l'entretien des infrastructures des CFF (+ 75 mio). La hausse des recettes liées au prix du sillon s'accompagne d'une baisse des indemnités versées pour l'exploitation de l'infrastructure des CFF (- 11 mio).
- La hausse de quelque 30 millions (+ 3,4 %) des indemnités versées pour le trafic régional des voyageurs est imputable à une augmentation générale des prix et des coûts (+ 13 mio) ainsi qu'aux investissements de remplacement et d'extension du matériel roulant. L'accroissement des frais résultant de ces investissements (amortissements, intérêts, entretien) sera financé par des changements de priorités dans les autres secteurs du domaine des transports publics (contributions aux investissements dans l'infrastructure ferroviaire et mesures en faveur de l'égalité pour les personnes handicapées).

Aviation

Les dépenses consacrées à l'aviation sont en baisse de 4 millions par rapport à l'année précédente (- 2,3 %):

- Ce recul s'explique principalement par la baisse de 6 millions des dépenses prévues au titre des mesures de sécurité ne relevant pas de l'Etat, financées par le biais du financement spécial «Trafic aérien». Cette baisse, qui correspond aux besoins prévus, vise à accroître l'exactitude budgétaire.

- Cette évolution se trouve en partie compensée par la hausse des indemnités versées à Skyguide pour couvrir les pertes de revenus enregistrées en matière de surveillance aérienne dans les pays limitrophes. Ces indemnités ont été modifiées pour la période 2014-2016. Comme la situation de Skyguide ne s'est pas améliorée et que les coûts non couverts sont en hausse, les indemnités sont légèrement relevées.

Finances fédérales et fonds d'infrastructure (FI)

Outre les dépenses directes qu'elle consent dans le domaine du trafic (pour l'extension et l'entretien des routes, par ex.), la Confédération effectue également des investissements par le biais du fonds d'infrastructure séparé (cf. tome 4, comptes spéciaux, fonds d'infrastructure). Elle finance ces dépenses indirectes en versant des apports annuels au fonds, comptabilisés dans l'optique des tâches. Par le biais du premier apport extraordinaire au fonds d'infrastructure, versé au début de 2008 (2200 mio), ainsi que par le biais de l'apport extraordinaire suivant, versé en 2011 (850 mio), la Confédération investit par ailleurs des moyens supplémentaires dans les routes nationales et verse des contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. Ces versements n'apparaissent pas dans l'optique des tâches.

Les dépenses prévues au budget pour la circulation routière augmentent de 163 millions (+ 5,4 %; dépenses budgétisées comprenant l'apport annuel au fonds d'infrastructure destiné à la circulation routière). En revanche, les dépenses en faveur des routes financées par le biais des deux apports extraordinaires au fonds d'infrastructure fléchissent de 213 millions. Il en résulte un recul des dépenses totales de 50 millions (- 1,4 %). Les dépenses financées par les apports extraordinaires au fonds d'infrastructure se répartissent comme suit:

- Routes nationales: les dépenses totales de 2651 millions consenties par la Confédération pour les routes nationales comprennent les 2445 millions provenant du budget général (y c. la part de l'apport annuel au FI de 579 mio), auxquels s'ajoutent les dépenses de 206 millions, financées par le biais des apports extraordinaires au fonds pour l'achèvement du réseau des routes nationales et l'élimination des goulets d'étranglement. Elles totalisent 19 millions de plus que l'année précédente.
- Routes principales: les dépenses totales que la Confédération consacre aux routes principales (187 mio) comprennent les dépenses de 147 millions inscrites au budget général (y c. la part de l'apport annuel au FI de 20 mio), auxquelles s'ajoutent des moyens financiers de 20 millions, provenant des apports extraordinaires au FI et destinés au financement des contributions forfaitaires aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. Les dépenses totales pour les routes principales sont en baisse d'environ 21 millions par rapport à l'année précédente, recul qui s'explique par la participation des cantons aux frais supplémentaires liés au NAR.

Le solde du recul (- 48 mio) des autres dépenses financées par le fonds d'infrastructure concerne les contributions de la Confédération aux autres routes.

24 Formation et recherche

La croissance de 3,4 % du groupe de tâches soutient les objectifs visés dans le message FRI (formation, recherche et innovation) 2013–2016 (+ 192 mio), dans le plan d'action sur la recherche énergétique (+ 47 mio) et permet d'assurer la participation suisse, dès 2014, au système européen de radionavigation par satellite Galileo/GNSS (+59 mio).

Formation et recherche

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2013	
	2012	2013	2014	val. abs.	%
Formation et recherche	6 664	6 972	7 208	236	3,4
Part en % des dépenses ordinaires	10,8	10,7	10,9		
Formation professionnelle	844	884	891	8	0,9
Hautes écoles	1 923	2 016	2 082	66	3,3
Recherche fondamentale	2 536	2 627	2 698	70	2,7
Recherche appliquée	1 334	1 413	1 504	92	6,5
Autres tâches d'enseignement	28	32	32	1	1,9

Taux de croissance supérieur à la moyenne

Par rapport à l'année précédente, le groupe de tâches «Formation et recherche» enregistre une hausse des dépenses de 236 millions (+ 3,4 %), dont 74 millions sont consacrés à la formation et 162 millions à la recherche. Les montants totaux budgétisés pour la formation et la recherche s'élèvent respectivement à 3006 millions et à 4202 millions. Les crédits portés au budget tiennent compte des augmentations décidées par le Parlement dans le cadre de ses délibérations relatives au message FRI 2013–2016 (lissage des taux de croissance pour les hautes-écoles) et au plan d'action sur la recherche énergétique (augmentation des moyens pour le domaine des EPF).

Niveau maintenu pour la formation professionnelle

Les contributions à la formation professionnelle sont maintenues environ au même niveau que l'année dernière (891 mio). Ce montant permet à la Confédération de stabiliser sa contribution au niveau de la valeur de référence légale, qui est d'un quart des dépenses consenties par les pouvoirs publics dans ce domaine, niveau atteint en 2012.

Croissance continue pour les hautes écoles

Les hautes écoles affichent une croissance de 3,3% (+ 66 mio). Les contributions aux hautes écoles fédérales augmentent de 2,2% (+ 16 mio). Ces contributions sont essentiellement constituées des moyens affectés au sous-groupe de tâches «Formation» du domaine des EPF (695 mio, soit 26,2% de la totalité des contributions au domaine des EPF). La croissance est moins forte que celle de l'année dernière (+ 2,9%), du fait que les contributions aux loyers du domaine des EPF et de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), sans incidence sur les dépenses, ont été réévaluées à la baisse (- 12%). Les dépenses en faveur de l'IFFP représentent environ 5% (39 mio) des dépenses au profit des hautes écoles fédérales. Les contributions

fédérales aux universités cantonales (804 mio) sont augmentées de 28 millions (+ 3,6%), principalement en faveur des contributions de base. Leur croissance devrait égaler voire dépasser celle des dépenses cantonales dans ce domaine sur la période 2013–2016. Les contributions aux hautes écoles spécialisées (541 mio), avec une croissance de 4,3% (+ 22 mio), affichent la progression la plus forte parmi les hautes écoles.

Forte croissance pour la recherche appliquée

En ce qui concerne les dépenses en faveur de la recherche, une distinction est faite entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Par rapport à l'année précédente, les dépenses pour la recherche fondamentale augmentent de 70 millions (+ 2,7%). Les dépenses pour la recherche appliquée, quant à elles, affichent un taux de croissance de 6,5% (+ 92 mio), beaucoup plus élevé en raison principalement des moyens inscrits au budget à partir de 2014 en vue de la participation suisse au système européen de radionavigation par satellite Galileo/GNSS (+ 59 mio).

Le groupe de tâches et le message FRI

Le groupe de tâches «Formation et recherche» comprend des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits requis dans le message FRI. Ainsi, les contributions obligatoires à des organisations internationales (96 mio), les charges de loyer d'institutions fédérales (306 mio) ainsi que les crédits dédiés à la recherche sectorielle et aux charges de personnel (281 mio) ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. La majeure partie (90%) des crédits relevant de ce groupe de tâches fait cependant partie du message FRI ou est dédiée aux programmes-cadres européens de recherche. Ces crédits augmentent de 3,1% (+ 192 mio). Cette croissance est inférieure à celle de l'année dernière (+ 3,6%), notamment du fait que la contribution obligatoire aux programmes-cadres européens de recherche décroît entre 2013 et 2014 (- 12 mio; - 2,2%) en raison d'un taux de change plus avantageux, alors qu'elle avait fortement augmenté entre 2012 et 2013 (+ 77 mio; + 16,7%).

Les dépenses consacrées à la *recherche fondamentale* comprennent notamment les contributions au Laboratoire européen de physique des particules (CERN), au Fonds national suisse (FNS), aux académies scientifiques, environ la moitié des contributions aux institutions de recherche d'importance nationale, une partie des prestations destinées à l'Agence spatiale européenne (ESA) et près de 60 % des contributions fédérales au domaine des EPF. Si l'on excepte ce dernier, ce sont les contributions au FNS et aux académies qui croissent le plus en termes absolus, avec une augmentation de 23 mio (+ 2,5 %), en accord avec la planification du message FRI 2013-2016. La contribution au CERN inscrite au budget affiche une hausse de 16 % (+ 6 mio), en conséquence de l'évolution des paramètres macroéconomiques régissant la clé de contribution des Etats membres.

Les dépenses pour la *recherche appliquée* comptent principalement, en plus du crédit dédié au système européen de radionavigation par satellite mentionné ci-dessus, les dépenses de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), une partie des dépenses du domaine des EPF et de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), environ la moitié des contributions aux établissements de recherche d'importance nationale, les dépenses des stations de recherche agronomique ainsi que 90 % des ressources affectées aux programmes-cadres de recherche de l'UE. Les crédits destinés au transfert de technologie dans le domaine de l'énergie augmentent de 10 millions (+ 64,4 %), et les contributions à la CTI de 9 millions (+ 6,6%), conformément au message FRI 2013-2016 et au plan d'action pour une recherche énergétique coordonnée. Les moyens destinés aux établissements de recherche d'importance nationale bénéficient d'une forte croissance de 11,8 % (+ 8 mio), notamment afin de renforcer les services scientifiques auxiliaires. Par ailleurs, en vue de la participation suisse à la source européenne de spallation (ESS), un nouveau crédit de 2,5 millions est porté au budget dès 2014.

25 Défense nationale

Les dépenses consacrées à la défense nationale augmentent globalement de 108 millions, soit de 2,2 %. Cette augmentation est principalement imputable à l'achat prévu des nouveaux avions de combat Gripen.

Défense nationale

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2013	
	2012	2013	2014	val. abs.	%
Défense nationale	4 428	4 808	4 915	108	2,2
Part en % des dépenses ordinaires	7,2	7,4	7,4		
Défense nationale militaire	4 306	4 684	4 791	107	2,3
Coopération nationale pour la sécurité	122	124	124	1	0,7

En 2014, des soldes de crédits d'un montant de 50 millions des années précédentes peuvent être inscrits au budget dans le cadre du plafond des dépenses pluriannuel de l'armée. Cette somme correspond à des dépenses supplémentaires de 1 %. Dans l'ensemble, il y a lieu de relever les développements suivants par rapport au budget 2013:

- Charges d'armement: les charges d'armement passent de 1059 à 1226 millions (+ 167 mio; + 15,8%). Cette augmentation significative s'explique notamment par le fait qu'en 2014, pour la première fois, les fonds destinés à l'achat futur des nouveaux avions de combat Gripen sont attribués au fonds correspondant. 342 millions sont donc inscrits au budget du nouveau crédit (apport au fonds d'acquisition du Gripen). Environ la moitié de ces fonds (175 mio) est financée par un transfert au sein des charges d'armement, le reste provenant des fonds pour l'exploitation et les investissements de l'armée (125 mio) et des soldes de crédits (42 mio). Par conséquent, les fonds consacrés à l'acquisition de matériel d'armement peuvent être réduits de 94 millions et sont ramenés à 464 millions. Le budget prévoit en outre environ 420 millions (soit - 81 mio) en faveur de l'équipement et du matériel à renouveler (BER), ainsi que des études de projets, des essais et des préparatifs d'achat (EEP). Ces deux crédits servent à couvrir les besoins matériels requis pour assurer la disponibilité opérationnelle de l'armée.
- Charges de personnel (+ 10 mio): l'augmentation des charges de personnel est principalement due aux mesures salariales et à la hausse correspondante des cotisations de l'employeur. Par ailleurs, le renforcement des effectifs entamé en 2013 dans le domaine immobilier est poursuivi (+ 1 mio), afin de permettre la réalisation des travaux de développement prévus.
- Investissements dans le domaine immobilier (+ 8 mio): eu égard à l'ampleur des besoins de rattrapage prévalant dans le domaine immobilier, les fonds consacrés à ce domaine sont relevés d'environ 3% (désormais 278 mio). Ces fonds devraient permettre de réaliser des projets urgents de transformation, d'assainissement et d'entretien.

- Investissements dans le domaine de la défense (- 57 mio): ce domaine enregistre un net recul et passe de 161 à 104 millions (- 36%). Cette diminution est imputable d'une part à l'acquisition, en 2013, d'un avion d'affaires (35 mio) pour les services de transport aérien de la Confédération. D'autre part, l'achat de combustibles et de carburants diminue suite à la mise à jour de la planification des besoins.
- Coopération militaire internationale (- 20 mio): la diminution est due au fait que les contributions de la Suisse à l'ONU ne sont pas comptabilisées par période budgétaire, ce qui entraîne des différences annuelles.

Outre la défense nationale militaire, le groupe de tâches de la défense nationale comprend la coopération nationale en matière de sécurité. Par rapport à 2013, cette dernière enregistre une légère hausse de 0,7% (+ 1 mio). La différence s'explique par le fait que l'encaissement des moyens financiers pour le domaine exploitation et entretien des éléments décentralisés de POLY-ALERT est désormais assuré par la Confédération. Les recettes augmentent dans les mêmes proportions.

Evolution des dépenses d'exploitation, d'investissement et d'armement

En ce qui concerne les dépenses en matière de défense nationale militaire, le rapport entre les dépenses d'exploitation, d'une part (biens et services, transfert et personnel, y c. les cotisations de l'employeur), et celles d'armement et d'investissement, d'autre part, atteint 66 contre 34 % en 2014. En 2013, ce rapport était encore de 67 contre 33 %. L'armée se rapproche donc légèrement de son objectif à moyen terme, c'est-à-dire un rapport de 60 % à 40 % entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'armement.

26 Agriculture et alimentation

Les dépenses de la Confédération au titre de l'agriculture et de l'alimentation demeurent pratiquement constantes. Avec la mise en œuvre de la politique agricole 2014–2017, les subventions en faveur de l'agriculture continuent d'être versées en majeure partie sous la forme de paiements directs aux exploitations agricoles. Dans le cadre de l'amélioration des bases de production, les dépenses requises au titre des améliorations structurelles dans l'agriculture augmentent à la charge, notamment, des crédits d'investissement.

Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Agriculture et alimentation	3 711	3 718	3 720	2	0,1
Part en % des dépenses ordinaires	6,0	5,7	5,6		
Amélioration des bases de production et mesures sociales	192	194	198	4	2,1
Production et ventes	440	458	441	-16	-3,6
Paiements directs	2 809	2 794	2 809	15	0,5
Autres dépenses	270	272	272	0	0,0

Conformément aux dispositions de la loi sur l'agriculture, le budget agricole est géré, pour près de 3,5 milliards, par le biais de trois enveloppes budgétaires. Ce montant correspond à environ 90 % des dépenses dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole 2014–2017, le Parlement a fixé, par arrêté fédéral du 13 mars 2013, les enveloppes budgétaires de l'agriculture comme suit pour les 4 années à venir:

- paiements directs: 11 256 millions
- production et ventes: 1776 millions
- amélioration des bases de production et mesures sociales: 798 millions

En 2014, les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation restent globalement stables (+ 0,1 %) par rapport à 2013 et se répartissent sur les domaines suivants:

Les *paiements directs* visant à promouvoir les prestations fournies par l'agriculture dans l'intérêt général, qui sollicitent 2,8 milliards, représentent environ trois quarts des dépenses agricoles. Ils augmentent de 15 millions par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due au fait que, au budget 2013, des fonds pour le financement des suppléments accordés à l'économie laitière ont été transférés à partir des paiements directs en faveur de la production et des ventes. Cette mesure de compensation est supprimée dès 2014. Le futur développement du système des paiements directs a été fixé dans le cadre de la politique agricole 2014–2017. Les fonds destinés aux paiements directs se répartissent désormais sur les domaines suivants: contributions en faveur de la sécurité de l'approvisionnement, de la biodiversité, de la qualité du paysage, du système de production, de l'efficacité des ressources et de la transition.

Les fonds destinés à l'enveloppe budgétaire *production et ventes* sont affectés aux mesures de soutien du marché dans les domaines de l'économie laitière, de la production animale et de

la production végétale. En 2014, les fonds inscrits au budget restent dans une large mesure stables par rapport aux années précédentes, si on exclut 2013. La différence par rapport à l'année précédente (- 16 mio) est notamment imputable au fait qu'en 2013, le Parlement a augmenté de 10 millions les fonds destinés à l'aide à la production végétale pour financer des mesures spéciales visant à déclasser les vins suisses AOC. A cela s'ajoute le fait que, dans le cadre de la politique agricole 2014–2017, les fonds destinés à l'enveloppe budgétaire *production et ventes* doivent être continuellement relevés de 442 à 447 millions entre 2014 à 2017. Par rapport à 2013, 2014 enregistre donc un recul de 2 millions, qui sera cependant compensé au cours des prochaines années. Par ailleurs, au sein de l'enveloppe budgétaire, un transfert de fonds de la production végétale vers la promotion de la qualité et des ventes est prévu dans le cadre de la politique agricole 2014–2017.

Les moyens financiers budgétisés pour *l'amélioration des bases de production et les mesures sociales* augmentent de 4 millions par rapport à l'année précédente. Conformément à la volonté du Parlement, les améliorations structurelles dans l'agriculture se voient accorder 9 millions de plus et atteignent 99 millions (+ 10%), alors que les crédits d'investissement agricoles diminuent de 4 millions à 47 millions (- 8%). Les crédits consacrés à la sélection végétale et animale, à la vulgarisation agricole, à l'aide aux exploitations ainsi qu'aux aides à la reconversion professionnelle demeurent pratiquement au même niveau qu'en 2013.

Les *autres dépenses* non gérées par le biais d'enveloppes budgétaires fléchissent de près d'un demi-million par rapport à l'année précédente. Cette baisse résulte principalement du recul des moyens requis au titre des allocations familiales dans l'agriculture (- 1,8 mio) et à une hausse simultanée des coûts administratifs (+ 1,3 mio). Pour les contributions à l'exportation de produits agricoles transformés (loi «chocolatière»), les fonds à disposition se montent à 70 millions, tout comme l'année précédente.

27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

Les relations avec l'étranger restent marquées par une hausse soutenue des dépenses allouées à la coopération au développement. Parallèlement, les dépenses au titre de la contribution à l'élargissement de l'UE devraient atteindre un pic en 2014. Les dépenses du groupe de tâches augmentent, au total, de 8,3 %.

Relations avec l'étranger - coopération internationale

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2013	
	2012	2013	2014	val. abs.	%
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 979	3 294	3 567	272	8,3
Part en % des dépenses ordinaires	4,8	5,1	5,4		
Relations politiques	713	748	753	5	0,6
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 110	2 280	2 484	204	8,9
Relations économiques	156	266	329	63	23,9

Réalisation de projets uniques dans le domaine des relations politiques

Les dépenses destinées aux *relations politiques* ne progressent que de 0,6% (+ 5 mio) par rapport au budget 2013; cette faible hausse résulte cependant de diverses évolutions opposées: les dépenses augmentent, car elles comprennent le financement de la réunion du Conseil des ministres de l'OSCE, la Suisse devant présider l'organisation en 2014 (+ 11 mio), et les préparatifs de la participation suisse à l'exposition universelle 2015 de Milan (+ 5 mio). Le budget prévoit aussi une hausse des dépenses de personnel (+ 6 mio), de la promotion de la paix et de la sécurité (+ 3 mio) et de la contribution aux programmes de la SSR destinés à l'étranger (+ 2 mio). Ces augmentations de dépenses sont contrebalancées par des diminutions (- 10 mio) grâce aux taux de change demeurés favorables et à la mise en œuvre de la mesure «Optimisation du réseau extérieur» issue du réexamen des tâches de la Confédération. Les contributions de la Suisse à l'ONU reculent également (- 8 mio), en raison de la baisse attendue des dépenses destinées aux opérations de maintien de la paix, celles-ci étant en majeure partie comptabilisées auprès du groupe de tâches *Défense nationale*. Relevons, enfin, qu'aucun investissement informatique n'est prévu par le DFAE (UA 201) en 2014 (- 6 mio).

La forte croissance des dépenses au titre de l'aide au développement se poursuit

Les dépenses au titre de l'*aide au développement (pays du Sud et de l'Est)* progressent à nouveau fortement, soit de 9,0% (+ 204 mio), par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'inscrit dans la volonté du Parlement de porter progressivement l'APD à 0,5% du RNB d'ici à 2015 et se répartit entre les divers domaines de l'aide au développement: le secteur coopération technique et

aide financière enregistre la hausse la plus forte (+ 99 mio), suivi par l'aide humanitaire (+ 54 mio), la coopération économique au développement (+ 27 mio) et les contributions aux organisations multilatérales (+ 24 mio). Ces dernières englobent désormais la contribution au Fonds fiduciaire du FMI, qui figurait jusqu'en 2013 dans le poste *relations économiques*. En 2014, cette contribution passe de 4 à 14 millions.

Relations économiques: retard à combler du côté de la contribution à l'élargissement de l'UE

Avec une hausse de 23,9% (+ 63 mio), les *relations économiques* enregistrent la progression la plus forte au sein du groupe de tâches. Celle-ci est due à la contribution à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'UE (contribution à l'élargissement): alors que d'importants soldes de crédit se sont accumulés ces dernières années en raison du report de nombreux projets, les projets achevés devraient se multiplier en 2014, entraînant une augmentation des versements. La DDC et le SECO prévoient dès lors des dépenses supplémentaires de 28 millions pour la première et de 40 millions pour le second.

Taux APD

Selon la définition de l'OCDE, l'aide publique au développement (APD) est l'ensemble des flux financiers qui i) proviennent du secteur public, ii) ont pour but essentiel de faciliter le développement économique et social des pays destinataires, iii) sont accordés à des conditions préférentielles à des pays en développement et à des organismes multilatéraux de développement. Souvent utilisé dans les comparaisons internationales, le taux APD est un indicateur statistique qui reflète le volume des dépenses d'un pays au titre de l'APD en pourcentage de son revenu national brut (RNB).

28 Autres groupes de tâches

Les dépenses des six autres groupes de tâches augmentent de 516 millions (+ 8,5 %) par rapport au budget 2013. Cette augmentation est avant tout imputable au relèvement de la taxe sur le CO₂, dont les recettes supplémentaires sont soit redistribuées, soit consacrées à la promotion de l'assainissement des bâtiments. Corrigée de cet effet unique, la hausse des dépenses s'élève à 155 millions (+ 2,7 %).

Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2013	
	2012	2013	2014	val. abs.	%
Autres groupes de tâches	5 775	6 034	6 549	516	8,5
Part en % des dépenses ordinaires	9,4	9,3	9,9		
Conditions institutionnelles et financières	2 501	2 640	2 715	75	2,8
Ordre et sécurité publique	961	1 087	1 113	26	2,4
Culture et loisirs	450	484	501	17	3,6
Santé	212	229	232	2	0,9
Environnement et aménagement du territoire	1 107	1 033	1 303	270	26,1
Economie	544	560	685	126	22,5

Les dépenses du groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières* progressent de près de 75 millions (+ 2,8 %). Cette hausse est due, pour plus des deux tiers, aux sous-groupes Impôts et redevances (+ 24 mio, notamment investissements informatiques de l'AFC et de l'AFD) et Informatique (+ 27 mio). Des moyens supplémentaires sont également requis pour les constructions et la logistique (+ 7 mio), dont les investissements dans les constructions civiles vont s'accroître en 2014. Enfin, des dépenses supplémentaires de 4 millions sont sollicitées pour la conduite des départements et pour la statistique.

Dans le groupe de tâches *ordre et sécurité publique*, le budget 2014 prévoit 26 millions de plus que l'année précédente (+ 2,4 %). La croissance la plus forte concerne les services de police ainsi que la poursuite pénale et l'exécution des peines (+ 18 mio), en raison des moyens supplémentaires requis au titre des contributions à des investissements dans la construction et l'exploitation d'établissements pénitentiaires et d'éducation; en outre, les dépenses sont également en hausse pour le renouvellement des passeports et des cartes d'identité, pour le renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent et pour l'indemnisation des cantons et des villes assurant des tâches de protection. Par rapport au budget 2013, les dépenses augmentent de près de 8 millions dans le domaine des questions juridiques générales, des contrôles aux frontières et des tribunaux.

Le groupe de tâches *culture et loisirs* sollicite des dépenses supplémentaires de 17 millions (+ 3,6 %). Comme l'année précédente, plus de la moitié de ces ressources supplémentaires profitent au sport, en particulier aux installations sportives d'importance nationale (CISIN IV). Les dépenses supplémentaires de 3 millions requises pour la promotion de la culture, la politique d'encouragement des médias et la conservation du patrimoine culturel concernent, en majeure partie, la promotion des musées et des collections (élargissement du cercle des destinataires) ainsi que les donations culturelles, qui englobent désormais également les secteurs de la musique et du théâtre.

Les dépenses de *santé* croissent de 2 millions (+ 0,9 %) par rapport à l'année précédente. Alors que les domaines de la lutte contre les maladies, de la prévention et des hôpitaux affichent une diminution de dépenses d'environ 2 millions (arrivée à échéance des contributions aux investissements en faveur de la Clinique fédérale de réadaptation de Novaggio), les besoins financiers s'accroissent dans les domaines de la sécurité alimentaire (+ 1 mio) et de la santé animale (+ 3 mio). Le principal vecteur de croissance des dépenses est le regroupement de l'IVI et de l'Institut de virologie vétérinaire de l'Université de Berne, qui requiert des dépenses supplémentaires (compensées) d'un peu plus de 2 millions.

Les dépenses du groupe de tâches *environnement et aménagement du territoire* enregistrent une progression de 270 millions (+ 26,1 %), principalement imputable au relèvement, début 2014, du taux de la taxe sur le CO₂ (+ 249 mio), qui entraîne un surcroît de recettes et des dépenses supplémentaires correspondantes au titre de la redistribution. Il en va de même pour la taxe d'incitation sur les COV (+ 6 mio). Des ressources supplémentaires d'un montant de près de 6 millions sont requises pour la protection contre les crues (contributions aux investissements pour les ouvrages de protection) et pour l'entretien des forêts (notamment lutte contre les organismes nuisibles dangereux). Les autres domaines du groupe de tâches n'affichent qu'une hausse négligeable.

Enfin, le groupe de tâches *économie* sollicite des dépenses supplémentaires de 126 millions (+ 22,5 %), qui concernent presque exclusivement le domaine de l'énergie. Le principal vecteur de croissance est, ici aussi, le relèvement de la taxe sur le CO₂. Près d'un tiers de ces recettes supplémentaires, en partie affectées, est destiné au programme Bâtiments (OFEV, + 103 mio; OFEN, + 9 mio). Des ressources supplémentaires à hauteur de 10 millions sont prévues pour les programmes de SuisseEnergie (stratégie énergétique 2050). Une légère hausse des dépenses est inscrite au budget au titre de l'ordre économique et de l'économie forestière, tandis que les dépenses au titre de la promotion de la place économique diminuent quelque peu, suite à l'expiration des mesures de lutte contre le franc fort (Suisse Tourisme).

31 Risques budgétaires

Conformément aux directives du Fonds monétaire international (FMI), la publication des risques budgétaires vise à soutenir la gestion de ces risques. Les possibles risques budgétaires sont publiés principalement dans le rapport sur le budget et sur le compte de la Confédération. Le présent chapitre donne un aperçu de la situation et examine, en outre, les risques existants à l'aide d'une analyse de sensibilité.

Risques budgétaires pour la Confédération

Le tableau ci-dessous présente un résumé des risques budgétaires pour la Confédération, en renvoyant aux publications correspondantes. Les publications mentionnées répondent diversement aux normes du FMI. L'Administration fédérale des finances (AFF) étudie en permanence les possibilités d'amélioration.

En 2008, le FMI a publié des directives intitulées «Risques fiscaux: sources, divulgation et gestion». En 2009, il a effectué, dans le cadre de son rapport sur la transparence budgétaire de la Suisse (Fiscal Report on the Observance of Standards and Codes, Fiscal ROSC), une évaluation de l'état de mise en œuvre des directives en Suisse. Sur la base des directives et du rapport sur la transparence budgétaire, l'AFF a examiné les possibilités d'amélioration existantes et intégré le présent chapitre dans le rapport sur l'état des finances, chapitre dans lequel sont traitées les questions en lien avec les risques budgétaires.

Dans son évaluation, le FMI est parvenu à la conclusion que la Confédération applique la majorité des normes internationales en matière de bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre des directives relatives aux risques budgétaires. Le fait que, depuis l'introduction du nouveau modèle comptable, la Confédération s'appuie de façon systématique sur les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS) dans le cadre de la présentation des comptes et des rapports sur l'état des finances a été déterminant à cet égard.

La gestion actuelle des risques de la Confédération se fonde sur la politique en matière de risques définie en décembre 2004. Depuis lors, la gestion des risques est en constant développement. En 2010, le Conseil fédéral a édicté de nouvelles directives sur la politique de gestion des risques menée par la Confédération (cf. tome 1, ch. 61/3). Les principes de la gestion et de l'évaluation des risques correspondent en majeure partie aux recommandations en la matière émises par le FMI dans ses directives.

Définition et recommandations du FMI

Les risques budgétaires («fiscal risks») sont les risques susceptibles de générer des écarts importants entre les chiffres obtenus lors de la clôture du compte de la Confédération et les chiffres qui avaient été inscrits au budget et au plan financier. Ces risques subsistent même si le budget est établi sur la base d'une évaluation rigoureuse des besoins prévisibles, comme le prescrit l'art. 32 de la loi

sur les finances de la Confédération. Les dépenses et les recettes se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant des événements ayant des conséquences financières pour le budget en raison de dispositions légales ou d'engagements contractuels. La survenance effective de ces événements n'est toutefois prévisible avec certitude que dans de très rares cas. Un budget rigoureux ne peut se fonder que sur les événements les plus susceptibles de se produire (lors de l'établissement du budget), les écarts effectifs par rapport à la planification étant liés à l'ampleur des incertitudes.

Les paramètres macroéconomiques sur lesquels se fonde le budget illustrent bien le problème: bien que ces paramètres découlent des prévisions établies par des experts, l'évolution effective de l'économie finit généralement par s'en écarter. Liées à des paramètres économiques, les recettes fiscales restent inférieures aux valeurs budgétisées et les dépenses (notamment pour les assurances sociales ou les intérêts passifs) adoptent souvent une évolution différente du scénario prévu. Le chapitre suivant sur l'analyse de sensibilité des paramètres macroéconomiques montre comment les différents postes de recettes et de dépenses figurant au budget réagissent à la variation de paramètres macroéconomiques importants.

Gestion des risques budgétaires

Selon les directives du FMI, l'approche des risques budgétaires se fonde sur trois piliers: identification, publication et gestion.

Le *processus d'identification* englobe l'observation, la désignation et la quantification (en termes financiers) de risques budgétaires concrets. Le FMI distingue trois types de risques:

1. Les *risques macroéconomiques* ou *risques liés aux prévisions* concernent en particulier le produit intérieur brut (PIB), le renchérissement, le niveau des taux d'intérêt ou les taux de change.
2. Les *risques explicites* découlent de l'obligation de solliciter des moyens financiers requis par un événement déterminé (non prévu au budget). Ils concernent, par exemple, la gestion de la dette, les caisses de pensions ou des entreprises de la Confédération.
3. Les *risques implicites* résultent non pas d'une obligation explicite, mais d'une nécessité «morale» (liée par ex. à des catastrophes naturelles, à la situation des assurances sociales).

Les «risques politiques» constituent une autre catégorie de risques. Ils désignent des charges susceptibles de grever le budget suite à des décisions futures prises par les responsables politiques et débouchant, par exemple, sur des dépenses supplémentaires ou des réductions d'impôts.

Après avoir été identifiés et désignés, les risques budgétaires doivent être quantifiés. Autrement dit, il importe de mesurer les conséquences financières possibles et d'évaluer le degré de probabilité de l'événement générateur du risque. Cette quantification des conséquences financières permet d'établir un ordre de priorité dans les mesures à prendre pour gérer les risques budgétaires.

La *publication* des risques budgétaires vise à soutenir la gestion de ces risques. Les coûts liés à un emprunt peuvent ainsi être réduits, car un degré élevé de transparence engendre une meilleure solvabilité. Une publication n'est généralement pas indiquée si elle est susceptible de générer un risque moral («moral hazard» ou fausses incitations). Ce risque relève des risques implicites, la publication, par exemple, du renflouement d'entreprises du secteur privé pouvant influencer négativement le comportement des entreprises concernées.

Une *gestion* efficace des risques budgétaires se fonde, selon le FMI, sur des stratégies irréprochables en matière de politique économique et de gestion de la dette et requiert une répartition claire des rôles et des responsabilités liés à la gestion de ces risques.

Présentation des risques budgétaires

Risques macroéconomiques

Analyse de sensibilité des paramètres macroéconomiques de référence	Budget, tome 3, chapitre «Risques budgétaires»
Produit intérieur brut (PIB)	Budget, tome 3, et plan financier, chapitre «Scénarios possibles»
Administration de la dette	Plan financier (tome 5), annexe 4
Engagements conditionnels	Compte d'Etat, tome 1, annexe
Engagements en matière de prévoyance	Compte d'Etat, tome 1, annexe
Entreprises de l'Etat	Compte consolidé de la Confédération
Allègements fiscaux	Budget, tome 1, annexe, chapitre «Allègements fiscaux»; rapport AFC; partie du rapport sur les subventions
Assurances sociales	«Finances publiques en Suisse», publication de l'Office fédéral de la statistique

Risques politiques

Dépenses supplémentaires/baisses d'impôt	Plan financier (tome 5), chapitre «Charges supplémentaires possibles»
--	---

Analyse de sensibilité des paramètres macroéconomiques

L'analyse de sensibilité permet d'établir des règles générales concernant l'influence qu'exercent certains paramètres macroéconomiques sur le budget. Ces règles indiquent comment les postes de recettes et de dépenses réagissent à la variation de la croissance économique ou des taux d'intérêt à court ou long terme dans le cadre du budget 2014. Découlant de valeurs empiriques, les sensibilités doivent être considérées comme des indicateurs.

Les résultats des analyses montrent, par exemple, que le ralentissement de la croissance du PIB en 2014 (- 1 point de pourcentage) engendre un recul des recettes fiscales de 1% qui n'est compensé qu'en partie par la diminution des parts de tiers aux recettes (également - 1 %). Le solde de financement se détériore, par conséquent, de quelque 570 millions. Le frein à l'endettement compense cette détérioration par le biais d'un facteur conjoncturel plus élevé (relèvement du déficit conjoncturel autorisé).

Résumées dans le tableau ci-après, les analyses de sensibilité se fondent sur des hypothèses concernant de possibles chocs macroéconomiques et mettent en évidence les conséquences attendues de tels chocs sur le budget de la Confédération. Les

chocs macroéconomiques temporaires ont été simulés à l'aide du modèle budgétaire développé par l'Administration fédérale des finances (AFF). Les calculs effectués montrent que l'application des règles générales débouche sur une estimation relativement bonne des différents types de chocs et donc de la sensibilité des recettes fiscales et des parts de recettes aux variations du PIB. L'estimation ainsi obtenue se situe dans la moyenne des résultats des différents calculs. La règle générale peut être appliquée non seulement dans le cas de chocs négatifs, mais aussi dans celui de chocs positifs. Les conséquences des chocs positifs sont du même ordre de grandeur que celles qui figurent dans le tableau, mais présentent une évolution allant dans le sens contraire.

Contrairement aux scénarios budgétaires possibles (cf. ch. 32), les règles générales ne permettent pas de déceler les causes des chocs macroéconomiques et ne prennent pas en compte les éventuels liens de cause à effet (analyse partielle). Cette remarque est d'importance en particulier en ce qui concerne les variations des taux de croissance du PIB et leurs répercussions sur le budget. Qu'il résulte de chocs touchant les investissements, la consommation ou la demande extérieure, un ralentissement de la croissance se répercute diversement sur les recettes fédérales. Il influence la réaction des recettes tant au niveau de l'ampleur de cette réaction qu'à celui du moment où celle-ci se manifeste.

Analyse de sensibilité

	en mio	Δ budget 2014 en %
Croissance du PIB inférieure de 1 point de pourcentage		
Recettes fiscales	-660	-1,0
Quote-part des recettes	-90	-1,0
Solde de financement	-570	-
Intérêts à court terme supérieurs de 1 point de pourcentage		
Revenus des intérêts	110	38,7
Intérêts passifs	150	7,6
Charges d'intérêts nettes	-40	-
Intérêts à long terme supérieurs de 1 point de pourcentage		
Revenus des intérêts	45	15,9
Intérêts passifs	110	5,5
Charges d'intérêts nettes	-65	-

32 Scénarios possibles

Le scénario macroéconomique de base est entouré de diverses incertitudes. Les conséquences d'autres scénarios possibles sur les finances fédérales peuvent être analysées à l'aide de calculs de simulation. Les résultats des analyses montrent que les exigences du frein à l'endettement sont remplies, même en cas de variations conjoncturelles à court terme.

Les paramètres économiques retenus pour l'élaboration du budget 2014 se fondent sur les prévisions conjoncturelles de juin dernier établies par le groupe d'experts de la Confédération. L'évolution de l'économie suisse demeure contrastée, oscillant entre une demande intérieure robuste et des exportations faiblissantes. Selon le groupe d'experts, cette situation conjoncturelle devrait perdurer jusqu'à la fin de l'année, avec un taux de croissance économique globalement modéré. Le groupe d'experts table, pour l'ensemble de l'année en cours, sur une croissance du PIB réel de 1,4 %. Une reprise conjoncturelle plus générale, qui englobe également les exportations, n'est attendue que l'année prochaine, avec une croissance économique réelle de 2,1 %.

Bien que la probabilité d'événements extrêmes ait diminué depuis l'an dernier, le scénario de base retenu reste entouré d'incertitudes. En effet, bien que la situation des marchés financiers se soit apaisée, la crise qui frappe la zone euro est loin d'être résolue et les effets restrictifs de la politique budgétaire des Etats-Unis se font encore sentir. Un autre risque subsistant au niveau mondial concerne les économies en développement, où la reprise attendue, si elle se manifeste, pourrait avoir du mal à s'affirmer. Il est toutefois possible que le commerce extérieur profite d'une évolution plus favorable que prévu et que la Suisse connaisse un développement conjoncturel supérieur aux attentes. Une amélioration continue de la situation dans la zone euro pourrait, en outre, donner un nouveau souffle au secteur suisse des exportations. Les incertitudes mentionnées plus haut et leurs possibles répercussions sur les finances fédérales sont décrites ci-dessous.

Scénario pessimiste

Le scénario pessimiste part du principe qu'il sera possible d'éviter une aggravation de la crise de l'euro. Toutefois, la phase actuelle de ralentissement de la croissance durera plus longtemps que prévu, tant aux Etats-Unis que dans les pays émergents, de plus en plus présents sur la scène économique mondiale. Il en résulte, pour la Suisse, une détérioration de l'environnement économique extérieur, parallèlement à une demande internationale faiblissante à l'égard des biens et services suisses. Le secteur des biens d'investissement sera le plus affecté par la baisse de la demande. L'assombrissement des perspectives du commerce extérieur se répercute, avec un certain retard, sur le marché national, affectant, du même coup, les revenus et l'emploi. Dans ce scénario, le PIB réel pour 2014 affiche un taux d'environ 0,9 % inférieur à celui que prévoit le scénario de base.

Les recettes diminuent, par conséquent, de quelque 0,6 milliard. Parallèlement, le facteur conjoncturel enregistre une nette hausse en raison de la détérioration de la situation économique. Le déficit conjoncturel autorisé est donc relevé de 0,7 milliard, permettant un défaut de financement de 0,5 milliard. Dans le même temps, le budget enregistre des allègements, principalement en raison d'une diminution des parts de tiers aux recettes de la Confédération. Ni ces allègements, ni le relèvement du déficit conjoncturel autorisé, ne parviennent toutefois à compenser entièrement les baisses de recettes, ce qui entraîne une légère réduction de l'excédent structurel. Les exigences du frein à l'endettement sont néanmoins remplies, même dans le scénario pessimiste.

Scénario optimiste

Le scénario optimiste se fonde sur l'hypothèse que l'économie mondiale connaîtra une croissance nettement plus forte que ne le prévoit le scénario de base. Cette évolution profite en particulier à la zone euro, qui se relève rapidement de la récession et bénéficie, grâce au recul des incertitudes, d'une forte hausse des investissements et d'une baisse du chômage. Le franc suisse perd alors de sa valeur en tant que monnaie refuge et les pressions à la hausse diminuent notablement. L'impulsion primaire sur l'économie suisse découle ainsi d'un effet quantitatif, résultant de la hausse de la demande internationale à l'égard de biens et services suisses, et d'effets prix supplémentaires dans le commerce extérieur. Le secteur des importations est le premier à bénéficier de cette évolution, avec une croissance de 2,8 points de pourcentage supérieure à celle prévue par le scénario de base. L'impulsion dont jouit le commerce extérieur se répercute, avec un certain décalage, sur le marché intérieur, avec pour corollaire une hausse des dépenses des ménages. Dans ce scénario, le PIB réel affiche un taux d'environ 1,3 % supérieur à celui du scénario de base.

L'amélioration de la situation conjoncturelle prévue par ce scénario s'accompagne d'une progression des recettes de quelque 0,8 milliard. Toutefois, elle implique simultanément un net renforcement des exigences du frein à l'endettement: au lieu d'un déficit conjoncturel, celui-ci exige un excédent de 0,4 milliard (+ 0,7 mrd). La marge de manœuvre restante, soit environ 0,1 milliard, est toutefois utilisée pour financer les dépenses supplémentaires requises au titre des parts de tiers aux recettes. Les exigences du frein à l'endettement sont néanmoins remplies.

Conclusion

En conclusion, il s'avère que, dans les deux scénarios, les variations conjoncturelles figurant dans le budget 2014 n'ont qu'une influence minimale sur le solde structurel du budget. Etant donné que le mécanisme du frein à l'endettement se fonde sur l'évolution de la conjoncture, un solde de financement moins bon (ou meilleur) est presque entièrement compensé par un facteur conjoncturel plus élevé (moins élevé). Dès lors, le budget de la Confédération peut déployer librement son effet de stabilisateur automatique.

41 Personnel

Par rapport au budget 2013, les charges de personnel croissent de 110 millions (+ 2,1 %). Cette augmentation est financée pour près d'un tiers par des recettes supplémentaires ou par une compensation au sein des charges de biens et de services. Elle est due avant tout au renforcement des effectifs du pouvoir exécutif et à une hausse des crédits globaux et spéciaux.

Personnel

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2013	
	2012	2013	2014	val. abs.	%
Charges de personnel	5 060	5 379	5 489	110	2,1
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 940	5 239	5 337	98	1,9
Pouvoir législatif	72	76	77	1	1,2
Indemnités pour parlementaires	36	39	40	1	2,2
Charges de personnel	35	36	36	0	-0,1
Autres charges de personnel	0	0	0	0	24,6
Pouvoir judiciaire	138	149	149	0	0,1
Rétribution des juges fédéraux	39	39	40	1	2,1
Charges de personnel	98	108	107	-1	-0,8
Autres charges de personnel	1	2	2	0	4,6
Pouvoir exécutif	4 621	4 788	4 846	58	1,2
Rétribution du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale	4	4	4	0	-0,5
Rétribution des commissions	1	1	1	0	-0,3
Charges de personnel	4 494	4 634	4 689	55	1,2
Charges de personnel, personnel local du DFAE	60	73	74	1	2,0
Autres charges de personnel	61	76	78	2	2,0
Crédits globaux et crédits spéciaux	57	163	196	33	20,3
Intégration professionnelle	-	12	12	0	0,0
Stagiaires des hautes écoles	-	8	8	0	0,0
Personnes en formation	-	18	18	0	0,0
Mesures salariales	-	6	21	16	279,8
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale	-	49	62	13	26,6
Prestations de l'employeur	57	71	76	4	6,3
Restructurations	53	62	69	7	10,5
Plan social	4	7	7	0	0,4
Congé de préretraite	49	56	62	7	11,7
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	120	140	152	12	8,7
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée	120	140	152	12	8,7
Dépenses de personnel	5 070	5 379	5 489	110	2,1

Remarques:

- Charges de personnel: rétribution du personnel et cotisations de l'employeur
- Mesures salariales: mesures salariales prévues au budget 2014 à titre préventif
- Cotisations globales de l'employeur: décentralisées au compte 2012 et réservées (avant leur cession) aux crédits budgétisés de manière centralisée au budget 2013; réservées (avant leur cession), au budget 2014, aux mesures salariales, aux crédits budgétisés de manière centralisée et à la compensation des cotisations de l'employeur en cas de différence d'âge; elles englobent, notamment, les cotisations supplémentaires de l'employeur requises dans le cadre du nouveau régime de prévoyance, conformément à l'ordonnance sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP).
- Prestations de l'employeur: rentes transitoires au sens de l'art. 88f OPers, de l'art. 116c OPers, accident professionnel et invalidité professionnelle, dossiers non réglés de la CFP (risques de procès), accueil extra-familial des enfants

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif s'accroissent de près de 1 million par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par une légère augmentation des indemnités versées aux parlementaires.

Pouvoir judiciaire

Les charges de personnel du pouvoir judiciaire restent stables, les rétributions des juges fédéraux augmentant de près de 1 million, tandis que les charges de personnel reculent de près de 1 million.

Pouvoir exécutif

En ce qui concerne le pouvoir exécutif, les charges de personnel croissent de 58 millions (+ 1,2 %) par rapport au budget 2013.

La rétribution du Conseil fédéral, de la Chancellerie fédérale et des commissions reste stable. L'augmentation des charges de personnel de 55 millions (+ 1,2 %) se justifie comme suit: 26 millions sont liés au renforcement des effectifs décidé en 2013 sur la base de l'appréciation globale des ressources dans le domaine du personnel. Les départements sollicitent, au total, 244 nouveaux postes (284,3 l'année précédente). 112 de ces postes (16 mio) n'ont pas d'incidence sur le budget, car leur financement est assuré par des recettes supplémentaires ou est compensé au sein des charges de biens et de services, alors que les dépenses liées à 132 nouveaux postes (10 mio) ne sont pas compensées. Ces derniers englobent des postes destinés au domaine de la santé et de l'assurance-maladie (28 EPT), au domaine fiscal et financier international (11 EPT), au domaine de la sécurité (+ 40 EPT) et au domaine de l'environnement et de l'énergie (+ 25 EPT). Dans le domaine de la sécurité, la moitié de ces postes est requise pour la lutte contre les cyberrisques et, dans celui de l'environnement et de l'énergie, plus de la moitié est sollicitée pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique. Les postes restants se répartissent de manière assez homogène entre tous les départements. Seule la moitié des ressources sollicitées par les unités administratives pour financer ces nouveaux postes, qui entraînent un relèvement des plafonds des dépenses, est accordée. Cette mesure, qui concerne la première année de création des nouveaux postes, est destinée à limiter les soldes de crédits dans le domaine du personnel, compte tenu du fait que les nouveaux postes ne peuvent généralement être pourvus que dans le courant de l'année. Par ailleurs, les postes destinés à la lutte contre les cyberrisques seront financés dans un premier temps (au budget 2014) par le biais des transferts de crédits, non augmentés, visés à l'art. 3, al. 2 de l'arrêté fédéral I concernant le budget. Quelque 10,5 millions sont requis pour assurer un accroissement d'effectifs dans le domaine de la migration en vue du traitement des demandes d'asile. Près de 3,5 millions sont nécessaires pour couvrir des charges supplémentaires liées au personnel temporaire.

Les charges de personnel des unités administratives gérées selon les principes de la GMEB s'accroissent de 15 millions par rapport au budget 2013. Cette hausse est principalement requise, au sein du DDPS, par l'Office fédéral du sport (OFSP), + 3,6 mio) et, au sein du DETEC, par l'Office fédéral des routes (OFROU, + 5,1 mio). Les augmentations restantes se répartissent de manière homogène entre les autres départements. Seul le DFF et, plus particulièrement, l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) enregistre une baisse des charges de personnel (- 2,0 mio). Un exposé des motifs détaillé à ce sujet figure dans la documentation complémentaire au budget 2014 de l'Office fédéral du personnel.

Les charges de personnel des employés locaux du DFAE s'accroissent de près de 1 million, en raison principalement de la compensation du renchérissement.

Les autres charges de personnel augmentent de quelque 2 millions. Cette hausse concerne essentiellement le domaine de la formation et du perfectionnement et se répartit de manière assez homogène entre tous les départements.

Crédits globaux et crédits spéciaux

Intégration professionnelle, stagiaires universitaires et apprentis

Les crédits destinés à l'intégration professionnelle, aux stagiaires universitaires et aux apprentis restent stables par rapport à l'année précédente.

Mesures salariales

Des moyens financiers destinés à couvrir d'éventuelles mesures salariales et correspondant à une contre-valeur de 0,5 % des salaires (21 mio) sont inscrits à titre préventif au budget. Ce pourcentage correspond à la hausse de la rétribution du personnel prévue sur la base des mesures salariales mises en œuvre en 2013. Cette hausse par rapport au budget 2013 est toutefois moins élevée (15 mio), car les mesures salariales effectives pour 2013 sont inférieures au montant prévu initialement au budget 2013. Les mesures salariales définitives pour 2014 ne seront arrêtées qu'après l'achèvement des négociations salariales avec les partenaires sociaux et une fois connus les résultats des négociations menées dans le secteur privé.

Cotisations de l'employeur, budgétisation globale

L'accroissement enregistré à ce titre s'explique essentiellement par les cotisations d'épargne supplémentaires en matière de prévoyance professionnelle destinées aux membres de catégories de personnel déterminées. Ces cotisations supplémentaires se fondent sur le nouveau régime d'assurance qui remplace, depuis le 1^{er} juillet 2013, le système de retraite ou de retraite anticipée des membres de catégories de personnel déterminées (militaire de carrière, corps des gardes-frontière, pilote militaire de carrière, personnel du DFAE soumis à la discipline des transferts et personnel de rotation de la DDC). Contrairement à la réglementation antérieure, le nouveau régime d'assurance prévoit d'indemniser les prestations fournies par les membres des catégories de personnel déterminées non plus à la fin de la carrière professionnelle, mais en permanence, par le biais de cotisations supplémentaires versées par l'employeur au titre de la prévoyance professionnelle. Les deux régimes coexisteront pendant une durée transitoire de cinq ans. Par ailleurs, les surcroîts de dépenses requis pour des postes supplémentaires au titre des cotisations de l'employeur sont contrebalancés par des diminutions de dépenses enregistrées par certaines unités administratives (notamment le DDPS).

Prestations de l'employeur

Les prestations de l'employeur croissent de 4 millions par rapport au budget 2013. Cette hausse est liée aux rentes transitoires versées lors de retraites anticipées volontaires en vertu de l'art. 88f de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers). Les dépenses supplémentaires requises à ce titre découlent d'une adaptation des bases de calcul (moyenne pluriannuelle).

Parallèlement, les dépenses au titre des retraites anticipées en vertu de l'art. 33 OPers et au titre des prestations complémentaires de l'employeur (en vertu de l'ordonnance régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers, OPRA) diminuent chacune de 1 million. Ces dernières seront supprimées à partir de 2015.

Restructurations

Les coûts liés aux plans sociaux restent stables. En revanche, les dépenses requises pour les congés de préretraite au sens de l'art. 34 OPers progressent de 7 millions (dont près de la moitié concerne le DDPS et le Cgfr). Cette augmentation est due au nombre, variant chaque année, des personnes qui prendront une préretraite en vertu de l'ancien régime durant la période transitoire de cinq ans. Ces coûts seront progressivement supprimés à partir de 2018 et jusqu'en 2021.

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services (y c. les cotisations de l'employeur) croissent de 12 millions. Ces charges supplémentaires sont notamment sollicitées par le DFAE/DDC (4 mio sont destinés à l'aide aux pays de l'Est et au soutien financier d'actions humanitaires) et par le DEFR/SECO (près de 5 mio pour la coopération économique). D'autres hausses de dépenses moins élevées sont requises pour le DFI, le DFF et le DETEC. La majeure partie de ces hausses sont compensées par le biais des crédits de biens et services.

42 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les charges en matière de TIC augmentent de 50 millions (+ 4,2 %) par rapport au budget 2013. Cette augmentation est notamment due à plusieurs projets informatiques de grande envergure, comme le projet FISCAL-IT de l'Administration fédérale des contributions ou, à l'échelle de la Confédération, à la création d'un certain nombre d'applications en rapport avec le développement croissant de la cyberadministration.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus	42	35	49	14	40,0
Revenus de prestations informatiques	28	19	33	14	73,7
Autres revenus	14	16	16	0	0
Charges	1 080	1 199	1 249	50	4,2
Charges de personnel (seul. fournisseurs de prestations et UPIC)	344	359	363	4	1,1
Charges de biens et services et charges d'exploit.	625	728	762	34	4,7
Matériel informatique	30	44	44	0	0
Logiciels	44	35	45	10	28,6
Informatique, exploitation/entretien	123	161	150	-11	-6,8
Développement informatique, conseil, prestations de service	225	278	308	30	10,8
Télécommunication	50	49	49	0	0
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seul. fournisseurs de prestations et UPIC)	153	161	166	5	3,1
Amortissements	111	112	124	12	10,7
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	82	99	107	8	8,2
Investissements, systèmes informatiques	35	54	55	1	1,9
Investissement, logiciels	46	45	52	7	15,6
Autres investissements (seul. fournisseurs de prestations et UPIC)	1	0	0	0	73,9
Dépenses	916	1 049	1 089	40	3,8
Charges avec incidences financières	834	950	982	32	3,4
Dépenses d'investissement	82	99	107	8	8,1

Afin d'améliorer la transparence en ce qui concerne les charges de la Confédération en matière de TIC, la totalité des charges et des revenus de l'UPIC a été prise en considération dans le budget 2014, ce qui était jusqu'à présent effectué pour les fournisseurs de prestations. Les années précédentes, seuls les charges de biens et services et les investissements de l'UPIC en matière de TIC avaient été pris en considération. Le passage à cette nouvelle structure implique une augmentation des charges de 13 millions. Le «Budget 2013» présenté dans le présent tableau a également été adapté à la nouvelle structure à des fins de comparaison.

Affichant une hausse de 4,2 %, la part des charges en matière de TIC au sein des charges de fonctionnement de la Confédération passe de 11,8 à 12,3 %. Les charges supplémentaires de 50 millions sont liées aux facteurs suivants:

- 21 millions budgétisés par l'Administration fédérale des contributions (AFC) pour le programme FISCAL-IT: suite à l'abandon du projet INSIEME en septembre 2012, l'AFC doit s'assurer que ses applications informatiques obsolètes et hétérogènes, qui requièrent d'importantes mesures d'entretien, puissent être remplacées d'ici 2019 au plus tard. Le nouveau programme FISCAL-IT vise, d'une part, à unifier et à actualiser les applications informatiques et, d'autre part, à moderniser les processus de l'AFC de telle sorte qu'ils soient compatibles avec les programmes de cyberadministration.
- 12 millions budgétés de manière centralisée par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour la mise en œuvre du modèle de marché relatif au nouveau service standard «Bureautique» (7 mio) et pour le remplacement du système de téléphonie classique et l'intégration de la communication vocale à la bureautique (programme Unified Communication & Collaboration [UCC], 5 mio).
- 12 millions d'amortissements supplémentaires, requis en particulier pour des logiciels de l'Office fédéral de la police.
- 10 millions budgétés par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) pour l'acquisition de logiciels. Le budget 2014 confirme ainsi une tendance qui s'est déjà dessinée dans le compte 2012 (nouvelles commandes de postes de travail standardisés par les bénéficiaires des prestations).

- 8 millions budgétisés par la Base d'aide au commandement (BAC) de l'armée pour le remplacement de la bureautique.

Ces charges supplémentaires sont en partie compensées par une diminution, en raison de l'abandon du projet INSIEME, de 11 millions des charges de l'OFIT consacrées à l'exploitation et à l'entretien.

Si l'on examine ces variations par *catégories de charges*, on observe une augmentation de 34 millions des charges de biens et services et des charges d'exploitation, de 12 millions des amortissements et de 4 millions des charges de personnel.

La hausse des *charges de personnel* est notamment due à celle des charges de la BAC et de l'UPIIC. Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* présentent des évolutions divergentes: tandis que les charges requises pour le développement de projets (+ 30 mio), pour l'acquisition de logiciels (+ 10 mio) et les autres charges de biens et services et d'exploitation (+ 5 mio) augmentent, les charges liées à l'exploitation et à l'entretien diminuent (- 11 mio).

Les *revenus* avec incidences financières des fournisseurs de prestations informatiques progressent de 14 millions (+ 40,0 %) par rapport à 2013, passant ainsi à 49 millions. Cette progression est surtout due aux revenus provenant de prestations informatiques et découle, en premier lieu, du fait que les prestations de l'OFIT en faveur du fonds de l'assurance-chômage sont désormais planifiées à titre de revenus avec incidence financière et non plus, comme les années précédentes, à titre de revenus provenant de l'imputation des prestations.

Les *dépenses d'investissement* augmentent de 8 millions par rapport au budget 2013 (+ 8,2 %). Cette hausse est due en particulier à une augmentation des investissements de l'Administration fédérale des douanes dans des logiciels concernant les domaines suivants: remplacement des systèmes de caisse TC-POS (3 mio), projet partiel «Système de conduite d'engagement et localisation» du programme consacré aux systèmes de soutien à la conduite et de gestion des engagements (3 mio) et projet de gestion des clients de la douane (2 mio). Les dépenses d'investissement, qui se montent à 107 millions au total, concernent les fournisseurs de prestations à raison de 46 millions et les bénéficiaires de prestations à hauteur de 61 millions.

Par rapport au budget 2013, les *dépenses* dans le domaine des TIC augmentent de 40 millions et s'élèvent au total à 1089 millions. Elles comprennent les charges avec incidences financières (982 mio) et les dépenses d'investissement (107 mio). Les charges avec incidences financières s'obtiennent par déduction des charges sans incidences financières (125 mio) et des charges liées à l'imputation des prestations (142 mio). Ainsi, la croissance des dépenses dans le domaine des TIC est supérieure à la croissance moyenne des années précédentes. Due notamment aux projets informatiques décrits ci-dessus, cette hausse reflète aussi l'importance croissante des applications de cyberadministration dans tous les groupes de tâches de la Confédération. Il est à noter que les efforts consentis par la Suisse dans ce domaine portent également leurs fruits dans les comparaisons internationales puisque la Suisse occupe, comme le prouve le «United Nations E-Government Survey 2012», un rang élevé dans le classement selon l'«Indice de Développement E-Gouvernement». Alors que notre pays occupait le 15^e rang sur 190 pays en 2012, il a gagné trois rangs par rapport au dernier classement.

Pilotage dans le domaine des TIC

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette distinction permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une relation entre mandant et mandataire.

Les fournisseurs de prestations (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DEFR, et BAC) fournissent notamment, en tant que centres de services, des prestations pour les services de l'administration fédérale centrale. Ils facturent toutes les prestations destinées à l'administration avec incidence sur les crédits (sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels). L'imputation des prestations (IP) dans le domaine des TIC s'élève à 482 millions en 2014. Dans une moindre mesure, l'OFIT et le Centre de services informatiques du DFJP (CSI DFJP) fournissent également des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (par ex. fonds de l'assurance-chômage, Swissmedic, cantons et communes). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Le CSI du DFJP effectue, en outre, des tâches liées à la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Depuis le 1.1.2007, les fournisseurs de prestations informatiques sont gérés, à l'exception de la BAC, au moyen d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services, amortissements et dépenses d'investissement) sont comptabilisés auprès des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus assortis d'incidences financières si les bénéficiaires sont externes à l'administration, et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations s'accompagnent des charges IP correspondantes des bénéficiaires de prestations (offices).

Considérée par rapport aux charges liées aux prestations qu'elle fournit, la BAC est le principal fournisseur de prestations en matière de TIC (359 mio). Viennent ensuite l'OFIT (330 mio), le CSI DFJP (92 mio) et le CSI DFAE (52 mio). L'ISCeco du DEFR est le plus petit fournisseur de prestations (23 mio).

Les bénéficiaires de prestations peuvent acquérir des prestations en matière de TIC auprès de fournisseurs faisant partie de l'administration ou, avec l'accord de leur département, auprès de fournisseurs externes. Les bénéficiaires de prestations budgétisent les moyens financiers nécessaires à l'acquisition de prestations relevant des TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles qui sont acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières des bénéficiaires de prestations sont notamment liés à des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office. L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations informatiques (revenus IP) et les bénéficiaires de telles prestations (charges IP) n'est pas présentée, car les charges IP des bénéficiaires de prestations correspondent aux charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations et que ces charges seraient sinon prises en compte à double.

Les crédits informatiques suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil fédéral ou l'UPIIC à des fins de pilotage stratégique, conformément à l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale (OIAF). En revanche, les moyens suivants sont inscrits au budget de l'UPIIC: la réserve informatique de la Confédération, les ressources budgétisées de manière centralisée pour les projets informatiques que les unités administratives ne peuvent pas financer elles-mêmes et les moyens alloués à la mise en place des services standard en matière de TIC.
- Départements: réserves informatiques et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.

43 Trésorerie fédérale

Grâce au résultat positif du compte et à une importante réduction des ressources de trésorerie, les besoins en fonds de tiers sont faibles. Les besoins de financement à court terme sont réduits de 2,0 milliards et passent à 10,5 milliards à fin 2014, tandis que le portefeuille d'emprunts fédéraux diminue de 0,3 milliard, pour s'établir à 79,1 milliards. La dette de la Confédération diminue de 2,0 milliards.

En additionnant le résultat positif du compte de la Confédération, les besoins de financement avec incidences financières du fonds d'infrastructure et les prêts de trésorerie accordés, on obtient des besoins nets en liquidités de faible ampleur, s'élevant au total à 0,1 milliard. Parallèlement, les ressources de trésorerie sont réduites de 2,1 milliards. Un montant de 2,0 milliards est ainsi dégagé pour poursuivre la réduction de la dette. Une réduction de 0,3 milliard est prévue au titre des emprunts et de 2,0 milliards à celui des créances comptables à court terme. En revanche, les moyens requis pour honorer les autres engagements augmentent de 0,3 milliard.

Des émissions d'emprunts d'un montant de 6 milliards sont prévues sur le marché des capitaux. Deux emprunts d'un total de 6,3 milliards arrivent à échéance, l'un au début de janvier, l'autre en novembre 2014. Un montant net de 0,3 milliard sera donc remboursé sur le marché des capitaux. Les emprunts en cours à fin 2014 se monteront, par conséquent, à quelque 79,1 milliards. Les créances comptables à court terme sont réduites notablement, soit de 2,0 milliards, passant ainsi à 10,5 milliards. Les liquidités diminuent de 2,1 milliards. Cette diminution découle du fait que, durant l'année en cours, des moyens supplémentaires ont

dû être constitués pour honorer l'échéance du 6 janvier 2014. Les éventuels besoins et variations à court terme des moyens de trésorerie sont couverts dans le cadre de la gestion quotidienne des liquidités, assurée par le biais de crédits et de placements à court terme. Par sa présence régulière sur le marché suisse des capitaux, la Confédération contribue à assurer également pour l'avenir une liquidité du marché suffisante dans le segment des emprunts fédéraux. Les durées résiduelles et les rendements des emprunts fédéraux tracent la courbe des taux d'intérêts des emprunts souverains. Pour les acteurs du marché, ces rendements représentent des intérêts sans risque grâce à leur notation élevée. Pour eux, la courbe des taux d'intérêt des emprunts fédéraux est donc une référence essentielle et fournit un soutien efficace au marché suisse des capitaux.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de gestion des devises, la Trésorerie a acquis des devises ou assuré leur couverture pour des montants de 258 millions d'euros et 492 millions de dollars américains en prévision du budget 2014. En outre, la Trésorerie assure, au besoin, la couverture de financements spéciaux en euros, en dollars américains, en livres sterling et en couronnes norvégiennes.

44 Conseil et recherche sur mandat

Un montant total de 295 millions est prévu au budget 2014 au titre du conseil et de la recherche sur mandat, soit 1 million de plus qu'au budget 2013 (+ 0,5 %). Près de la moitié de ce montant est destiné aux domaines de l'énergie, de l'environnement, de la santé et des routes nationales.

Conseil et recherche sur mandat

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2013	
	2012	2013	2014	val. abs.	%
Charges pour conseil et recherche sur mandat	230	294	295	1	0,5
Charges générales de conseil	206	208	211	3	1,6
Charges générales de conseil, consultants salariés	15	6	4	-3	-42,9
Commissions	9	8	8	0	-1,2
Recherche sur mandat	-	72	73	1	1,4
Dépenses pour conseil et recherche sur mandat	232	294	295	1	0,5

Au budget 2014, les unités administratives qui enregistrent les charges les plus élevées au titre du conseil et de la recherche sur mandat sont l'Office fédéral de l'énergie (62 mio, notamment pour SuisseEnergie et la stratégie énergétique 2050), l'Office fédéral de l'environnement (30 mio; exécution et recherche), l'Office fédéral des routes (29 mio; notamment pour la recherche en matière de routes et de ponts) et l'Office fédéral de la santé (21 mio; préparation des dossiers politiques, prévention, recherche) ainsi que le domaine de la défense et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (14 mio chacun). Ces unités administratives sollicitent près de 60 % des dépenses de la Confédération en matière de conseil et de recherche sur mandat.

Les charges en la matière restent globalement stables (+ 0,5 %) par rapport au budget 2013. Les plus fortes hausses par rapport à l'année précédente concernent les unités administratives suivantes:

- l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 (+ 9,9 mio);
- l'Office fédéral des transports (OFT), également pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 (+ 2,1 mio);
- l'Agroscope, qui accroît, au sein de son enveloppe budgétaire, ses dépenses vouées au conseil au détriment de ses charges de personnel (+ 1,7 mio).

Les charges de conseil et de recherche sur mandat diminuent, en revanche, en particulier dans le domaine de la défense (- 10,3 mio; fixation de priorités et suspension de projets), à l'Assemblée fédérale (- 1,5 mio; examen du projet informatique INSIEME au budget 2013) ainsi qu'à armasuisse Immobilier et à fedpol (- 1 mio chacun). Pour toutes les autres unités administratives, l'écart par rapport au budget précédent est inférieur à 1 million.

Les charges prévues au budget 2014 au titre du conseil et de la recherche sur mandat sont nettement supérieures au montant enregistré au compte 2012. Cette différence est principalement due au fait que les charges enregistrées au compte peuvent présenter des soldes de crédits relativement importants. Cette situation s'explique par le fait que les besoins financiers requis pour des mandats de conseil sont le plus souvent déterminés à court terme, ce qui rend difficile leur estimation au budget.

Définition du conseil et de la recherche sur mandat

Sont inscrites sous «conseil et recherche sur mandat» les prestations de service présentant les caractéristiques suivantes:

- leur destinataire est la Confédération: sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite;
- elles contribuent à optimiser l'exécution des tâches de la Confédération (par ex. extension de la base des connaissances, remaniement des processus et de l'organisation, etc.). Ne sont pas considérées comme des activités de conseil les tâches de la Confédération dont l'exécution est confiée à des tiers (traductions, campagnes d'information, révisions externes, etc.).

Depuis 2003, une distinction est établie, au sein du domaine du conseil et de la recherche, entre les activités générales de conseil (avis, expertises) et la recherche sur mandat (recherche sectorielle, prospection des marchés, sondages d'opinion, etc.). La recherche sur mandat requiert environ un quart des charges de conseil totales.

La GMEB englobe 20 unités administratives qui sollicitent environ 30 % des charges propres de la Confédération. Par rapport au budget 2013, ces dernières augmentent de 71 millions (+ 1,7 %), hors crédits budgétisés de manière centralisée pour le personnel. Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation des charges liées à l'exploitation des routes nationales. Le domaine GMEB enregistre ainsi une progression plus ou moins semblable à celle des autres domaines dans les charges propres de la Confédération.

Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus ordinaires	2 416	2 277	2 205	-72	-3,2
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 220	2 091	2 058	-32	-1,5
Patentes et concessions	30	30	19	-11	-37,0
Autres revenus	166	157	128	-29	-18,3
Charges ordinaires	5 503	5 819	5 785	-34	-0,6
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 130	4 182	4 253	71	1,7
Charges de transfert	1 367	1 544	1 470	-75	-4,8
Autres charges	6	93	62	-31	-33,2
Revenus extraordinaires	738	-	-	-	-
Compte des investissements					
Recettes d'investissement ordinaires	33	35	26	-9	-24,6
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	32	34	25	-9	-25,8
Remboursement de prêts et de participations	1	1	1	0	5,5
Dépenses d'investissement ordinaires	2 675	2 826	2 902	76	2,7
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 575	1 620	1 688	69	4,3
Contributions à des investissements	172	181	164	-16	-9,1
Autres investissements	928	1 026	1 049	23	2,3

Les *revenus ordinaires* des unités administratives GMEB reculent de 72 millions (- 3,2 %) par rapport à 2013. Près de la moitié de ce repli (- 32 mio) est imputable aux revenus de fonctionnement. Les revenus de fonctionnement avec incidences financières affichent, quant à eux, une légère hausse.

- Les *revenus de fonctionnement avec incidences financières*, qui s'élèvent à 395 millions, représentent un cinquième environ des revenus de fonctionnement. Ils augmentent de 21 millions (+ 5,6 %) par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique essentiellement par le fait que les prestations du fonds de l'AC sont désormais comptabilisées en tant que revenus avec incidences financières auprès de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT, + 14,5 mio); les années précédentes, elles faisaient l'objet d'une imputation interne des prestations. Des revenus supplémentaires sont enregistrés par l'Office fédéral des routes (OFROU, + 3,5 mio) en provenance de locations et pour des services fournis, par l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI, + 2,5 mio) suite à l'intégration de l'Institut de virologie vétérinaire de l'Université de Berne et par l'Office fédéral du sport (OFSP, + 1,7 mio) pour la fourniture de services.

- Près de 80 % des revenus de fonctionnement (1619 mio) proviennent de *l'imputation interne de prestations (IP)*. La baisse de 51 millions (- 3,1 %) résulte essentiellement de la diminution des revenus immobiliers d'armasuisse Immobilier (- 31 mio) et des revenus issus des prestations informatiques de l'OFIT (- 22 mio). De ce montant, 14,5 millions sont désormais comptabilisés en tant que revenus avec incidences financières (cf. ci-dessus).

Le recul de 11 millions (- 37 %) au titre des *patentes et concessions* s'explique par la baisse des revenus issus des redevances annuelles de concession perçues par l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Cette baisse est une conséquence du fait que des revenus uniques extraordinaires avaient été enregistrés l'année précédente suite à l'adjudication de fréquences de téléphonie mobile en 2012.

Le repli de 29 millions (- 18,3 %) des *autres revenus* reflète la diminution du nombre de mises en service de tronçons de routes nationales cofinancés par les cantons.

Les *charges ordinaires* des unités GMEB sont en baisse de 34 millions (- 0,6 %) par rapport à 2013. Les réductions des charges de transfert et des autres charges sont contrebalancées par la hausse des charges de fonctionnement de 71 millions (+ 1,7 %). Sans l'OFROU (+ 72,1 mio), les enveloppes budgétaires des unités GMEB se situeraient plus ou moins au niveau de l'année passée. A titre de comparaison, les charges propres des unités non GMEB augmentent de 1,9 % (sans les mesures salariales prévues et les crédits pour les catégories de personnel déterminées). Quasiement inchangée, la composition des charges de fonctionnement est de 22 % de charges de personnel, de 36 % de charges de biens et services et de charges d'exploitation et de 42 % d'amortissements. Les variations spécifiques des charges sont les suivantes:

- Les *charges de personnel* s'accroissent de 18 millions (+ 2 %), hors mesures salariales et crédits pour les catégories de personnel déterminées budgétisés de manière centralisée. Près des deux tiers de cette augmentation (+ 11,5 mio) sont imputables aux *prestations supplémentaires* de l'OFSPPO (+ 3 mio), qui devra répondre à une demande en hausse en matière de diagnostics de la performance et pour mettre en œuvre la loi sur l'encouragement du sport, des fournisseurs de prestations en matière de TIC (+ 3 mio) pour l'exploitation du système de la gestion électronique des affaires, de l'Office fédéral de topographie (+ 2 mio) pour l'extension du modèle topographique du paysage, de la Caisse centrale de compensation (+ 1,5 mio) pour des prestations informatiques, de l'organe d'exécution du service civil (+ 1 mio) pour couvrir les charges d'exécution dues à l'augmentation du nombre des astreints au service civil et d'armasuisse Immobilier (+ 1 mio) pour la remise en état de biens immobiliers. Ces charges supplémentaires sont généralement compensées par des revenus supplémentaires. 40 % de l'augmentation des charges de personnel (+ 7 mio) concernent l'OFROU, pour la mise en œuvre du *nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales (NAR)*. Enfin, l'intégration, sans incidence budgétaire, de l'Institut de virologie vétérinaire de l'Université de Berne dans l'IVI (+ 1,7 mio) et les prestations fournies à l'interne à moindres coûts grâce à l'internalisation de compétences informatiques auprès du centre de services informatiques du DFJP et de l'OFSPPO (+ 1,4 mio) requièrent également des charges de personnel supplémentaires. En revanche, les charges de personnel diminuent de 3,3 millions à l'Agroscope et à l'OFIT.
- Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* progressent de 40 millions (+ 2,6 %). Cette augmentation est principalement due à l'exploitation des routes nationales par l'OFROU (+ 38 mio). Les charges dues aux loyers et aux baux s'accroissent de 5 millions, tandis que les charges liées à l'informatique et à la télécommunication reculent de 6 millions.

- Les *amortissements* augmentent de 13 millions (+ 0,8 %). Alors que les amortissements de l'OFROU pour les routes nationales progressent de 17 millions, les amortissements d'armasuisse Immobilier reculent de 3 millions et celles du domaine informatique de 1 million.

Le recul de 75 millions (- 4,8 %) des *charges de transfert* tient à plusieurs facteurs. D'un côté, les charges requises par l'OFROU à des fins de réévaluations fléchissent de 86 millions et celles nécessitées par l'Office fédéral de l'aviation civile pour des mesures de sécurité ne relevant pas de l'Etat diminuent de 4 millions grâce aux soldes de crédits disponibles fin 2012. De l'autre, des charges de transfert supplémentaires sont sollicitées par l'OFSPPO (+ 8,4 mio) essentiellement pour des réévaluations, par l'Office fédéral de la communication (+ 4 mio) pour couvrir la hausse des contributions en faveur des programmes de la SSR destinés à l'étranger, pour les nouvelles technologies de radiodiffusion et pour la recherche dans le domaine des médias, et par MétéoSuisse (+ 2,3 mio) pour financer les contributions obligatoires à EUMETSAT en faveur de la nouvelle génération de satellites météorologiques.

Les *autres charges* reculent de 31 millions en raison de la baisse des provisions constituées par Swissmint pour couvrir la circulation monétaire. Cette baisse est nécessaire en raison d'un changement des modalités de calcul des valeurs utilisées pour la planification.

Le repli de 9 millions (- 24,6 %) des *recettes d'investissement ordinaires* s'explique par deux mouvements opposés: d'un côté, les revenus prévus par armasuisse Immobilier pour la vente de biens immobiliers reculent de 10 millions, de l'autre, l'OFROU table sur une hausse des recettes issues de la vente des parcelles qui ne sont plus requises pour la construction de routes nationales (+ 1,4 mio).

Les *dépenses d'investissement ordinaires* croissent de 76 millions. D'une part, les investissements dans le domaine propre augmentent de 69 millions. Cette augmentation est imputable, pour plus des trois quarts, à des investissements supplémentaires de l'OFROU dans les routes nationales (+ 54 mio), aux investissements informatiques, qui progressent de 10 millions et aux investissements immobiliers d'armasuisse Immobilier, en hausse de 8 millions. En revanche, les *contributions à des investissements* reculent de 16 millions (- 9,1 %). D'un côté, elles reculent à l'OFROU de 23,6 millions en matière de routes principales du fait du nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales (NAR), de l'autre, elles s'accroissent à l'OFSPPO de 7,2 millions pour les installations sportives d'importance nationale. Enfin, les *autres investissements* augmentent de 23 millions en raison de la hausse de l'apport de l'OFROU au fonds d'infrastructure.

Poursuite du développement de la gestion administrative – Projet «Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG)»

Le 4 mai 2011, le Conseil fédéral a pris une décision de principe sur la poursuite du développement de la gestion administrative et, après avoir arrêté, le 16 décembre 2011, le mandat de projet NMG détaillé, il a adopté le 16 avril 2013 un rapport destiné à la consultation.

La planification de la gestion budgétaire sera davantage axée sur l'évolution à moyen terme des dépenses et des finances. La budgétisation sera complétée par des objectifs annuels en matière de prestations et d'efficacité. Le NMG repose, pour l'essentiel, sur les nouveaux éléments de planification et de gestion suivants:

- un budget complété d'un plan intégré des tâches et des finances;
- des enveloppes budgétaires pour le domaine propre et des objectifs précis en matière de prestations et d'efficacité assignés à chaque groupe de prestations;

- des conventions sur les prestations entre départements et offices permettant de lier aux coûts, aux prestations et aux projets les objectifs en matière de pilotage politique et les objectifs annuels d'exploitation.

Les instruments incitant à un comportement économe à la disposition de toutes les unités administratives s'aligneront sur le modèle GMEB existant. Les marges de manœuvre opérationnelles seront élargies de manière ciblée grâce aux enveloppes budgétaires et à d'autres réglementations, de manière à inclure la possibilité de constituer des réserves, d'effectuer des dépassements de crédit en cas de revenus supplémentaires générés par les prestations fournies et de faciliter les transferts de crédit.

Une procédure de consultation des commissions parlementaires intéressées a eu lieu au cours du premier semestre 2013. Le message relatif au NMG sera adopté par le Conseil fédéral d'ici fin 2013. Le NMG est une mesure du programme 2011–2015 de la législature. Son lancement est prévu pour le 1^{er} janvier 2016.

Le compte de résultats affiche un solde légèrement supérieur (+ 0,4 mrd) à celui du compte de financement. Cette différence résulte, pour l'essentiel, de l'écart entre les dépenses d'investissement (7,9 mrd) inscrites au compte de financement et les amortissements et réévaluations prévus au compte de résultats (7,3 mrd).

Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

Compte de financement	Budget	Compte de résultats	Budget	Différence
mio CHF	2014		2014	
Solde de financement	-109	Résultat annuel	328	437
Solde de financement ordinaire	-109	Résultat ordinaire	328	437
Recettes ordinaires	66 245	Revenus ordinaires	66 138	-107
Recettes fiscales	62 270	Revenus fiscaux	62 270	-
Patentes et concessions	899	Patentes et concessions	840	-59
Autres recettes courantes	1 772	Autres revenus	1 863	91
Recettes d'investissement	189			-189
Recettes financières	1 115	Revenus financiers	1 149	33
Recettes de participations	864			-864
		Augmentation des valeurs de mise en équivalence	864	864
Autres recettes financières	251	Autres revenus financiers	285	33
		Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	17	17
Dépenses ordinaires	66 353	Charges ordinaires	65 810	-544
Dépenses propres	10 989	Charges propres	13 400	2 411
Dépenses de personnel	5 489	Charges de personnel	5 489	-
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	4 274	Charges de biens et services et charges d'exploitation	4 460	186
Dépenses d'armement	1 226	Charges d'armement	1 226	-
		Amortissement immobilis. corp. et incorporelles	2 225	2 225
Dépenses de transfert courantes	45 296	Charges de transfert	50 244	4 948
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	9 263	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	9 263	-
Indemnités à des collectivités publiques	1 102	Indemnités à des collectivités publiques	1 102	-
Contributions à de propres institutions	3 005	Contributions à de propres institutions	3 005	-
Contributions à des tiers	15 681	Contributions à des tiers	15 682	1
Contributions aux assurances sociales	16 245	Contributions aux assurances sociales	16 170	-75
		Réévaluation contributions à des investissements	4 599	4 599
		Réévaluation prêts et participations	424	424
Dépenses financières	2 174	Charges financières	2 099	-75
Dépenses d'intérêts	2 149	Charges d'intérêts	1 984	-165
		Réduction de valeurs de mise en équivalence	-	-
Autres dépenses financières	25	Autres charges financières	115	89
		Apport à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	66	66
Dépenses d'investissement	7 894			-7 894
Immobilisations corporelles et stocks	2 765			-2 765
Immobilisations incorporelles	52			-52
Prêts	457			-457
Participations	21			-21
Contributions à des investissements	4 599			-4 599
Recettes extraordinaires	-	Revenus extraordinaires	-	-
Dépenses extraordinaires	-	Charges extraordinaires	-	-

Contrairement au *compte de financement* qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par des recettes correspondantes enregistrées durant la même période, le *compte de résultats* indique, pour une période donnée, le solde entre la diminution de valeur (charges) et l'augmentation de valeur (revenus) et reflète ainsi les variations du patrimoine de la Confédération.

Le tableau fournit des renseignements sur l'origine des écarts entre compte de financement et compte de résultats. Outre les dépenses avec incidences financières, qui entraînent une sortie de fonds, le compte de résultats présente également les opérations sans incidences financières. Celles-ci comprennent, entre autres, les diminutions de stocks de produits finis ou semi-finis, fabriqués ou acquis durant une période antérieure et ayant entraîné des dépenses. Mais elles comportent aussi les amortissements et les réévaluations des investissements intervenant durant l'exercice.

Notons encore que, dans le compte de résultats prévisionnel présenté dans le cadre du budget, les régularisations dans le temps des opérations comptables ne sont que difficilement prévisibles et, de ce fait, que partiellement prises en compte. Il en va de même pour les réévaluations et les variations de provisions ayant une incidence sur le résultat. De telles transactions ne sont connues qu'à la fin de l'exercice et donc généralement non planifiables.

Comparé au solde du compte de financement, le solde du compte de résultats est plus élevé de 437 millions. Les écarts entre les deux comptes sont les suivants:

Recettes/revenus (- 107 mio)

Concernant les *patentes et concessions*, l'écart (- 59 mio) provient de l'augmentation de la provision pour la circulation monétaire. Actuellement, cette provision s'élève à 2,1 milliards.

Pour ce qui est des *autres revenus*, l'écart se chiffre à 91 millions. Il résulte de l'inscription à l'actif des prestations propres et des biens d'investissement (18 mio), de l'inscription à l'actif de parts cantonales aux routes nationales mises en service (34 mio) ainsi que de la vente prévue d'immeubles et de terrains (39 mio).

Les recettes provenant de la vente de *biens d'investissement* (- 189 mio) engendrent un revenu, inscrit au compte de résultats sous «Autres revenus», dont le montant correspond uniquement à la différence par rapport à la baisse de la valeur comptable.

L'écart entre les *recettes financières* et les *revenus financiers* (33 mio) résulte de la circonscription à l'exercice des revenus des intérêts.

Des prélèvements de *fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* sont requis à hauteur de 17 millions. Ils concernent essentiellement la taxe d'incitation sur les COV et l'HEL (4 mio), la sanction prévue au titre de la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme, la redistribution du produit de la taxe (3 mio), le fonds pour l'assainissement des sites contaminés

(7 mio) ainsi que le fonds pour la recherche dans le domaine des médias, des technologies de radiodiffusion et de l'archivage des programmes (2 mio).

Dépenses/charges (- 544 mio)

L'écart entre les charges propres de la Confédération et les dépenses correspondantes, qui se monte à 2411 millions, est lié aux postes budgétaires suivants:

L'écart dans le domaine des *charges de biens et services et des charges d'exploitation* (186 mio) résulte en majeure partie de diminutions sans incidences financières de stocks de matériel et de marchandises et de régularisations concernant l'entretien d'immeubles.

Les tranches d'*amortissement du patrimoine administratif*, pour un montant de 225 millions, sont généralement calculées linéairement selon la durée d'utilisation. Les pertes éventuelles liées à la sortie d'immobilisations sont comptabilisées en tant qu'amortissements non planifiés. Les amortissements se composent des éléments suivants: routes nationales (1483 mio), immeubles et biens-fonds (538 mio), biens meubles (81 mio), informatique (46 mio), immobilisations incorporelles (77 mio).

Concernant les *charges de transfert*, les écarts par rapport au compte de financement s'élèvent, au total, à 4948 millions. En ce qui concerne les *contributions à des tiers*, la différence (1 mio) concerne les régularisations portant sur les contributions aux organisations internationales. Dans le domaine des *contributions aux assurances sociales*, l'écart (- 75 mio) résulte de la dissolution partielle de provisions constituées pour honorer de futurs engagements envers les rentes de l'assurance militaire. Les *contributions à des investissements* (4599 mio) sont inscrites à l'actif au moment de leur versement, mais réévaluées parallèlement à 100 % par le biais des charges de transfert. Les dépenses au titre des *participations et des prêts* sont également inscrites au compte des investissements, évaluées à la fin de l'année selon les prescriptions et réévaluées au besoin. Sur un total de réévaluations de 424 millions, 403 millions concernent des prêts: prêts aux CFF et autres entreprises de transport concessionnaires (ETC; 355 mio) et crédits d'investissement en faveur de l'agriculture (48 mio). Concernant les participations, les régularisations de 21 millions concernent des corrections de valeurs sur des participations dans des banques de développement.

L'écart entre les *charges financières* et les *dépenses financières* (- 75 mio au total) résulte de la régularisation des charges d'intérêts (- 165 mio) et de diverses régularisations dans les autres charges financières (89 mio).

Les *apports à des fonds affectés* enregistrés sous les capitaux de tiers s'élèvent à 66 millions. Ils concernent la redistribution du produit de la taxe CO₂ sur les combustibles (28 mio), le programme Bâtiments (16 mio), la sanction prévue au titre de la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme au profit du fonds d'infrastructure (2 mio) et l'impôt sur les maisons de jeu (21 mio).

Le volume des imputations prévu au budget atteint 2,5 milliards, montant légèrement inférieur à celui du budget 2013. Ce montant comprend principalement les loyers, y compris l'exploitation des immeubles, pour un montant de 1,9 milliard, et l'informatique, qui s'élève à 0,5 milliard.

Imputation des prestations entre unités administratives

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Total de l'imputation des prestations	2 620	2 566	2 515	-51	-2,0
Loyers	1 652	1 642	1 610	-33	-2,0
armasuisse Immobilier	1 187	1 163	1 132	-31	-2,6
Office fédéral des constructions et de la logistique	465	480	478	-2	-0,4
Informatique	595	506	491	-16	-3,1
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	398	333	314	-19	-5,8
Autres fournisseurs de prestations TIC	197	174	177	4	2,1
Exploitation et remise en état des immeubles	240	273	277	5	1,7
Autres prestations imputées	133	145	137	-8	-5,3
Prestations de service	88	92	85	-7	-8,1
Ventes	46	52	52	0	-0,3

Le recul de 31 millions au titre des revenus d'armasuisse Immobilier est lié à la réduction en cours du parc immobilier (parc essentiel). Les recettes de loyer réalisées par l'OFCL restent, au total, comparables à celles de l'année précédente.

Le domaine de l'informatique enregistre une diminution de 16 millions. Celle-ci concerne essentiellement l'OFIT, suite à la modification de la planification relative aux projets et à l'exploitation du fonds de l'assurance-chômage (- 14,5 mio, moyens désormais budgétisés en tant que revenus AIF) ainsi que l'Administration fédérale des contributions, en raison de l'abandon du projet INSIEME (- 10,5 mio). En revanche, la Centrale de compensation (CdC) requiert des prestations supplémentaires (+ 2,4 mio) pour ses applications spécialisées. Les unités administratives inscrivent généralement au budget des charges avec incidences financières pour leurs projets. Toutefois, au moment de la mise en œuvre de ces projets, elles décident le plus souvent de recourir à des fournisseurs de prestations informatiques internes.

Les bénéfices IP liés à des prestations de services sont en recul d'environ 8 %. Ce recul est dû à l'inscription, à partir de 2014, de certaines imputations internes auprès de l'OFPER (- 3 mio, formation informatique cédée par l'OFIT) et auprès du domaine de la défense (- 4,0 mio, travaux de remise en état de véhicules à moteur suite à des accidents).

Critères en matière d'imputation des prestations (IP)

Dans un souci de transparence, certaines prestations fournies au sein de l'administration fédérale font l'objet d'une imputation entre unités administratives avec incidences sur les crédits. En vertu des dispositions de l'art. 41 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (RS 611.01), les prestations imputables sont définies et introduites dans le catalogue central des prestations. Seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- *Importance*: le volume total annuel des prestations imputables doit atteindre au moins 3 millions pour le fournisseur de prestations (FP) et au moins 500 000 francs pour le domaine de prestations concerné.
- *Influçabilité*: seules sont imputées les prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations (BP) et que celui-ci peut influencer. Le BP doit ainsi avoir la possibilité d'influencer, par son comportement, la quantité ou la qualité et donc les coûts des prestations dont il bénéficie.
- *Caractère commercial*: les prestations imputables sont des prestations que le bénéficiaire pourrait également obtenir auprès de tiers sur le marché.

Actuellement, 14 FP sont habilités à facturer leurs prestations par le biais de l'imputation interne.



A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Capital propre	Dette brute
B 2014	-109	66 245	66 353	328	66 138	65 810	–	110 300
B 2013	-450	64 479	64 929	-363	64 435	64 797	–	112 300
2012	1 262	62 997	61 736	1 705	64 041	62 336	-24 999	112 406
2011	1 912	64 245	62 333	3 013	65 693	62 680	-27 400	110 516
2010	3 568	62 833	59 266	4 139	63 523	59 385	-29 502	110 561
2009	2 721	60 949	58 228	6 420	64 146	57 726	-33 869	110 924
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	-41 187	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	-81 742	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	-91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	-94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	-92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	-86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	-79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	-76 055	106 812
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	-70 423	108 110
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	-71 968	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	-52 917	109 620
1997	-5 269	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	-52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	-47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 528	-5 014	37 400	42 415	-41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	-36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	-30 875	67 520
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 545	-24 624	55 297
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	-20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	-17 493	38 509

Remarque:

– dette brute pour 2013 et 2014 sur la base de l'estimation de 2013.

A02 Budget extraordinaire (compte de financement)

Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

Compte de financement			
mio CHF		20 680	21 724
	Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires
B 2014	–	–	–
B 2013	–	–	–
2012	Nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	738	–
2011	Vente de Sapomp Wohnbau AG	256	Contribution à l'assainissement de la CP CFF
	Vente d'actions Swisscom	34	Fonds d'infrastructure
2010	–	–	Redistribution de la taxe CO ₂ sur les combustibles
2009	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	6 807	–
	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	217	
2008	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	219	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure
			Domaine de l'asile et des réfugiés
			Passage à la RPT
			PUBLICA
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–
	Recettes de la vente d'or	7 038	
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste
			Réserves mathématiques, prof. des EPF
			Réserves mathématiques, Skyguide
			Augmentation du capital-actions de Skyguide
2003	–	–	–

Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement (à des fins statistiques)

Compte de financement			
mio CHF			
	Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF
1997	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal

A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
1 Recettes totales	67 973	62 833	64 535	63 735	64 479	66 245	1 766	2,7
2 Recettes extraordinaires	7 024	–	290	738	–	–		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	60 949	62 833	64 245	62 997	64 479	66 245	1 766	2,7
4 Facteur conjoncturel	1,018	1,013	1,007	1,012	1,008	1,005	-0,003	
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	62 046	63 650	64 695	63 753	64 995	66 576	1 581	2,4
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	-1 097	-817	-450	-756	-516	-331		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	–	427	1 998	–	–	–		
8 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	–	–	66	–		
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif)	–	416	166	435	–	–		
11 Dépenses maximales autorisées [11=5+7-8-9-10]	62 046	63 662	66 527	63 319	64 929	66 576	1 647	2,5
12 Dépenses totales selon C/B	58 228	59 693	64 331	61 736	64 929	66 353	1 425	2,2
13 Différence (art. 16 LFC) [13=11-12]	3 818	3 969	2 197	1 583	0	223		

B11 Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Recettes ordinaires	60 949	62 833	64 245	62 997	64 479	66 245	1 766	2,7
Recettes fiscales	55 890	58 157	58 996	58 788	60 474	62 270	1 796	3,0
Impôt fédéral direct	17 877	17 886	17 891	18 342	18 993	20 113	1 120	5,9
Impôt anticipé	4 380	4 723	4 861	4 335	4 811	4 837	26	0,5
Droits de timbre	2 806	2 855	2 857	2 136	2 200	2 300	100	4,5
Taxe sur la valeur ajoutée	19 830	20 672	21 642	22 050	22 630	22 960	330	1,5
Autres impôts à la consommation	7 279	7 602	7 341	7 543	7 398	7 480	82	1,1
Impôts sur les huiles minérales	5 183	5 134	5 020	5 033	4 985	4 980	-5	-0,1
Impôt sur le tabac	1 987	2 356	2 208	2 397	2 301	2 387	86	3,7
Impôt sur la bière	110	112	113	113	112	113	1	0,9
Redevances sur la circulation	2 114	2 210	2 323	2 293	2 326	2 273	-53	-2,3
Impôt sur les véhicules automobiles	312	373	408	412	375	410	35	9,3
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	351	347	360	352	371	363	-8	-2,2
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 452	1 490	1 555	1 529	1 580	1 500	-80	-5,1
Droits de douane	1 033	1 079	1 046	1 044	995	990	-5	-0,5
Impôt sur les maisons de jeu	415	381	376	329	380	350	-30	-7,9
Taxes d'incitation	151	748	660	716	738	964	226	30,6
Taxe d'incitation sur les COV	124	123	127	125	125	125	0	0,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	-	-	-	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	27	36	35	35	36	36	0	0,0
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	-	589	498	556	577	803	226	39,1
Autres recettes fiscales	4	0	-	-	3	3	0	0,0
Patentes et concessions	1 354	1 391	1 410	938	907	899	-8	-0,9
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	246	243	269	267	248	244	-4	-1,7
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	833	333	333	333	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	53	74	54	87	91	92	1	1,2
Recettes de la vente aux enchères de contingents	187	209	221	218	203	209	6	2,8
Autres patentes et concessions	35	32	33	33	32	21	-11	-33,8
Recettes financières	1 608	1 233	1 601	1 328	1 137	1 115	-21	-1,9
Recettes d'intérêts	535	360	369	353	269	251	-18	-6,7
Placements financiers	34	11	24	40	20	18	-2	-9,6
Prêts	240	67	64	58	72	77	5	6,5
Avances au fonds FTP	177	204	193	176	170	151	-19	-11,1
Autres recettes d'intérêts	84	77	88	79	6	5	-2	-29,8
Bénéfices de change	49	82	169	107	-	-	-	-
Recettes de participations	771	790	838	867	867	864	-3	-0,3
Autres recettes financières	254	1	226	1	1	1	0	-24,9
Autres recettes courantes	1 802	1 720	1 645	1 721	1 750	1 772	23	1,3
Compensations	1 396	1 272	1 200	1 251	1 282	1 326	45	3,5
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	148	155	157	160	170	165	-5	-2,9
Emoluments	227	217	225	241	240	248	7	3,1
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	79	78	76	78	67	67	0	0,4
Ventes	148	128	101	91	80	120	40	50,6
Remboursements	198	108	132	130	124	124	-1	-0,7
Fiscalité de l'épargne UE	166	120	97	114	141	141	0	0,0
Autres compensations	430	466	411	436	460	462	2	0,5
Recettes diverses	406	447	445	469	468	446	-22	-4,7
Recettes provenant d'immeubles	348	376	361	386	405	369	-36	-8,9
Autres recettes diverses	59	71	84	83	63	77	14	21,9
Recettes d'investissement	295	333	593	222	212	189	-23	-10,7
Vente d'immobilisations corporelles	74	78	45	50	74	52	-22	-30,0
Remboursement de prêts	212	237	186	172	138	137	-1	-0,4
Autres recettes d'investissement	9	18	362	1	-	-	-	-

B12 Evolution des recettes par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Recettes ordinaires	2,7	3,7	2,3	5,3	2,5	1,4
Recettes fiscales	2,4	5,0	2,7	5,3	2,6	2,0
Impôt fédéral direct	4,7	6,3	4,2	5,5	3,8	4,3
Impôt anticipé	-16,0	-5,1	-0,3	26,7	3,5	0,6
Droits de timbre	-3,1	16,4	-4,3	3,3	-1,1	-6,1
Taxe sur la valeur ajoutée	5,6	4,9	3,3	3,5	2,4	2,2
Autres impôts à la consommation	7,6	3,9	0,4	2,3	-0,1	0,3
Impôts sur les huiles minérales	7,5	3,1	0,2	1,0	-0,3	-0,3
Impôt sur le tabac	8,1	6,4	0,8	5,6	0,3	1,5
Impôt sur la bière	8,8	1,1	0,2	0,4	1,3	0,1
Redevances sur la circulation	6,7	15,7	15,6	9,6	3,6	-0,2
Impôt sur les véhicules automobiles	-	-	-0,8	4,0	3,3	0,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	6,7	2,6	1,2	1,9	2,8	0,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	6,8	0,3	40,2	17,5	3,9	-0,4
Droits de douane	-0,5	-3,3	0,0	-0,2	0,1	-3,7
Impôt sur les maisons de jeu	-14,5	-12,3	300,1	24,1	-4,3	-1,8
Taxes d'incitation	-	-	738,6	4,2	43,5	10,6
Taxe d'incitation sur les COV	-	-	-	5,0	0,0	-0,3
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	-	-	39,0	41,8	-100,0	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	-	-	-	1,1	5,5	0,1
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	-	-	-	-	-	13,5
Autres recettes fiscales	-5,5	-16,6	-29,1	-48,8	-100,0	-
Patentes et concessions	-0,6	11,9	12,0	6,3	1,2	-11,3
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	-5,1	-0,8	3,2	7,1	4,9	-2,7
Distribution du bénéfice de la BNS	-	25,7	13,6	-	-	-20,5
Accroissement de la circulation monétaire	-	-	-	-	4,4	5,5
Recettes de la vente aux enchères de contingents	-	-	-	75,0	3,3	-1,4
Autres patentes et concessions	-26,5	-27,4	10,3	13,8	-10,1	-10,0
Recettes financières	23,8	-8,6	-8,9	11,2	5,8	-6,6
Recettes d'intérêts	18,1	-17,1	-16,6	19,2	-13,7	-1,1
Placements financiers	17,0	-8,9	-28,6	30,9	-48,1	33,0
Prêts	19,6	-26,5	-2,7	-7,6	-18,5	16,9
Avances au fonds FTP	-	-	-	-	1,6	-5,6
Autres recettes d'intérêts	12,2	-14,1	-10,4	-16,2	78,4	-52,3
Bénéfices de change	-	-	-	-	16,4	-100,0
Recettes de participations	366,0	15,3	-1,2	0,1	13,3	0,8
Autres recettes financières	-	-	-22,4	101,2	97,8	-77,3
Autres recettes courantes	-5,5	-16,9	-0,4	11,3	-1,8	1,8
Compensations	4,8	-1,7	-0,5	6,4	-3,6	2,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	2,8	-1,2	3,3	-7,9	3,4	1,2
Emoluments	2,0	5,8	-1,9	3,6	-6,4	2,5
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	6,6	-36,4	-0,6	12,7	1,1	-2,9
Ventes	0,3	-6,6	8,7	15,8	-15,8	-2,8
Remboursements	4,2	-0,6	-8,1	-10,0	3,9	-1,0
Fiscalité de l'épargne UE	-	-	-	-	-5,3	10,8
Autres compensations	15,0	17,7	1,1	9,9	-2,3	3,3
Recettes diverses	-11,8	-53,6	2,9	54,9	4,3	0,5
Recettes provenant d'immeubles	4,9	2,3	2,8	55,4	3,1	1,0
Autres recettes diverses	-12,2	-70,5	3,2	52,2	10,7	-1,7
Recettes d'investissement	61,1	16,3	-5,9	-16,3	12,9	-26,5
Vente d'immobilisations corporelles	33,0	4,7	-14,6	26,1	-11,7	0,2
Remboursement de prêts	66,2	17,2	-5,5	-20,2	-10,4	-9,1
Autres recettes d'investissement	-2,2	8,9	-9,6	26,7	325,4	-100,0

B13 Structure des recettes par groupe de comptes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	86,8	89,1	90,4	92,3	92,0	93,8
Impôt fédéral direct	23,7	23,5	24,0	25,2	28,2	30,1
Impôt anticipé	8,1	7,7	5,8	7,0	8,1	7,2
Droits de timbre	5,6	6,4	6,7	5,3	4,6	3,4
Taxe sur la valeur ajoutée	29,0	32,0	34,8	35,0	32,8	34,9
Autres impôts à la consommation	14,7	14,8	13,8	13,5	11,8	11,4
Impôts sur les huiles minérales	11,2	10,9	10,1	9,4	8,2	7,6
Impôt sur le tabac	3,3	3,6	3,5	4,0	3,5	3,6
Impôt sur la bière	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,0	1,6	2,7	3,4	3,5	3,5
Impôt sur les véhicules automobiles	–	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	1,3	2,1	2,4	2,3
Trafic combiné	–	–	0,1	0,0	–	–
Droits de douane	3,4	2,4	2,1	1,9	1,7	1,5
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,2	0,7	0,6	0,5
Taxes d'incitation	–	0,0	0,2	0,3	0,7	1,3
Taxe d'incitation sur les COV	–	–	0,2	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	–	0,0	0,0	0,0	0,0	–
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	–	0,0	0,1	0,1	0,1
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	–	–	–	–	0,4	1,1
Autres recettes fiscales	1,2	0,7	0,1	0,0	0,0	0,0
Patentes et concessions	1,0	1,3	1,7	2,4	2,2	1,4
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Distribution du bénéfice de la BNS	0,4	0,8	1,2	1,7	1,3	0,5
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	–	0,0	0,1	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	–	0,0	0,2	0,3	0,3
Autres patentes et concessions	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Recettes financières	3,7	3,3	2,3	1,9	2,4	1,8
Recettes d'intérêts	3,3	2,5	1,2	0,8	0,8	0,5
Placements financiers	1,4	1,2	0,5	0,4	0,1	0,1
Prêts	1,8	1,2	0,6	0,3	0,2	0,1
Avances au fonds FTP	–	–	–	0,2	0,3	0,2
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Bénéfices de change	–	–	–	0,0	0,2	0,0
Recettes de participations	0,3	0,7	1,1	1,1	1,3	1,3
Autres recettes financières	–	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Autres recettes courantes	7,9	3,2	2,3	2,7	2,8	2,7
Compensations	3,2	2,4	2,1	2,4	2,1	2,0
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3
Emoluments	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,1
Remboursements	0,7	0,7	0,4	0,4	0,2	0,2
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	–	0,1	0,2	0,2
Autres compensations	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7
Recettes diverses	4,7	0,8	0,1	0,3	0,7	0,7
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6	0,6
Autres recettes diverses	4,5	0,6	0,0	0,0	0,1	0,1
Recettes d'investissement	0,7	3,1	3,4	0,7	0,6	0,3
Vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,5	2,9	3,2	0,6	0,3	0,2
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0

B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	58 228	59 266	62 333	61 736	64 929	66 353	1 425	2,2
Dépenses propres	9 533	9 487	9 789	9 940	10 566	10 989	423	4,0
Dépenses de personnel	4 828	4 894	4 945	5 070	5 379	5 489	110	2,1
Rétribution du personnel	3 954	3 998	4 024	4 111	4 311	4 387	76	1,8
Cotisations de l'employeur	752	781	804	842	932	964	32	3,4
Prestations de l'employeur	41	53	47	39	49	47	-3	-5,2
Autres dépenses de personnel	80	62	70	79	87	92	5	5,5
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 611	3 592	3 682	3 873	4 128	4 274	146	3,5
Dépenses de matériel et de marchandises	41	46	39	39	48	53	6	12,1
Dépenses d'exploitation	3 164	3 126	3 233	3 371	3 604	3 678	74	2,1
Immeubles	288	287	282	292	315	322	7	2,1
Loyers et fermages	151	149	176	170	178	200	22	12,2
Informatique	482	470	496	471	565	596	31	5,4
Conseil et recherche sur mandat	252	239	222	232	294	295	1	0,5
Dépenses d'exploitation de l'armée	809	863	928	967	965	928	-37	-3,9
Pertes sur créances	195	189	217	287	184	173	-10	-5,6
Autres dépenses d'exploitation	987	929	913	951	1 103	1 165	61	5,5
Entretien courant des routes nationales	405	420	409	464	476	542	66	13,9
Dépenses d'armement	1 095	1 001	1 163	997	1 059	1 226	167	15,8
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	120	111	95	86	110	90	-20	-18,2
Equipement personnel et matériel à renouveler	292	316	307	317	391	330	-61	-15,6
Matériel d'armement	683	575	761	594	558	806	248	44,4
Dépenses de transfert courantes	38 194	39 536	42 494	42 882	44 264	45 296	1 032	2,3
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 116	7 705	8 549	8 687	8 826	9 263	437	4,9
Parts des cantons	4 388	4 436	4 466	4 477	4 651	4 816	165	3,5
Parts des assurances sociales	2 596	2 694	3 519	3 734	3 820	3 834	14	0,4
Redistribution des taxes d'incitation	132	576	564	477	356	613	257	72,4
Indemnités à des collectivités publiques	780	801	856	1 036	1 099	1 102	3	0,3
Contributions à de propres institutions	2 723	2 850	2 971	3 093	2 941	3 005	64	2,2
Contributions à des tiers	13 290	13 616	14 316	14 594	15 298	15 681	383	2,5
Péréquation financière	2 808	2 901	3 049	3 102	3 178	3 185	7	0,2
Organisations internationales	1 497	1 602	1 760	1 824	1 927	1 982	55	2,9
Autres contributions à des tiers	8 985	9 114	9 507	9 668	10 194	10 514	320	3,1
Contributions aux assurances sociales	14 285	14 564	15 802	15 472	16 099	16 245	146	0,9
AVS/AI/AC	10 918	11 055	12 124	11 711	12 177	12 312	135	1,1
Autres assurances sociales	3 367	3 508	3 677	3 761	3 922	3 933	11	0,3
Dépenses financières	3 255	2 972	2 605	1 906	2 290	2 174	-116	-5,1
Dépenses d'intérêts	3 135	2 834	2 380	1 736	2 274	2 149	-126	-5,5
Emprunts	2 896	2 595	2 178	1 610	2 122	2 022	-99	-4,7
Créances comptables à court terme	1	3	5	-	27	21	-6	-22,8
Autres dépenses d'intérêts	238	236	196	126	126	106	-20	-15,8
Pertes de change	26	54	88	44	-	-	-	-
Dépenses de financement	78	83	137	53	16	15	0	-0,6
Autres dépenses financières	16	2	0	73	-	10	10	-

B21 Dépenses par groupe de comptes

suite

mio CHF	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013	
							val. abs.	%
Dépenses d'investissement	7 245	7 270	7 444	7 007	7 810	7 894	85	1,1
Immobilisations corporelles et stocks	2 512	2 585	2 270	2 359	2 659	2 765	106	4,0
Immeubles	635	596	637	659	733	741	8	1,1
Biens meubles et stocks	378	283	230	239	349	276	-72	-20,7
Routes nationales	1 499	1 706	1 403	1 461	1 578	1 748	170	10,8
Immobilisations incorporelles	39	46	50	47	45	52	7	16,6
Prêts	599	307	854	480	486	457	-29	-6,1
Participations	30	30	110	20	23	21	-2	-9,0
Contributions à des investissements	4 065	4 302	4 160	4 101	4 596	4 599	3	0,1
Fonds pour les grands projets ferroviaires	1 548	1 604	1 401	1 282	1 561	1 456	-105	-6,7
Autres contributions à des investissements	2 518	2 699	2 759	2 819	3 035	3 143	108	3,6

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,7	2,1
Dépenses propres	0,8	-1,7	-2,6	-0,3	3,7	3,4
Dépenses de personnel	2,4	0,0	-2,1	0,0	2,6	2,9
Rétribution du personnel	3,3	0,1	-2,0	0,2	2,4	2,4
Cotisations de l'employeur	0,8	-2,4	-0,8	2,1	8,1	5,1
Prestations de l'employeur	-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-25,1	0,7
Autres dépenses de personnel	0,1	5,0	15,1	-3,5	5,9	6,9
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	-0,3	0,6	-2,1	-0,2	6,7	4,1
Dépenses de matériel et de marchandises	-	-	78,3	38,5	-3,7	2,3
Dépenses d'exploitation	-0,3	0,5	-2,2	-0,5	3,7	3,6
Immeubles	-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	5,2	4,3
Loyers et fermages	7,5	2,2	-0,6	-0,2	7,2	3,1
Informatique	8,7	0,0	-4,1	13,2	13,9	4,9
Conseil et recherche sur mandat	5,5	34,0	11,0	4,0	-17,0	8,4
Dépenses d'exploitation de l'armée	-7,8	5,9	-0,9	-3,3	7,0	0,2
Pertes sur créances	-	-	-	-	-0,8	-4,8
Autres dépenses d'exploitation	3,6	-5,4	-4,5	-4,3	5,6	6,5
Entretien courant des routes nationales	-	-	-	-	-	8,1
Dépenses d'armement	-0,8	-9,4	-5,7	-1,6	-0,1	2,6
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	-10,0	-5,9	13,3	-0,6	-10,0	1,2
Equipement personnel et matériel à renouveler	-5,2	-9,1	0,6	0,1	1,5	4,1
Matériel d'armement	1,2	-9,7	-9,4	-2,4	0,9	2,2
Dépenses de transfert courantes	4,6	4,2	3,9	2,9	4,8	2,2
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	2,8	12,9	6,4	7,5	-0,2	2,9
Parts des cantons	2,8	5,1	4,8	7,1	-7,1	3,0
Parts des assurances sociales	-	-	10,5	7,4	9,2	2,8
Redistribution des taxes d'incitation	-	-	-	50,7	40,0	3,5
Indemnités à des collectivités publiques	-12,0	11,2	1,6	21,8	-3,0	7,8
Contributions à des propres institutions	5,0	-29,3	33,1	5,0	4,1	0,3
Contributions à des tiers	4,5	8,2	-0,7	-1,8	10,2	2,8
Péréquation financière	-	-	-	-	-	1,5
Organisations internationales	5,0	7,4	7,3	18,6	7,9	4,4
Autres contributions à des tiers	4,5	8,2	-1,1	-3,7	3,1	3,0
Contributions aux assurances sociales	6,0	3,0	4,2	2,7	4,2	1,2
AVS/AI/AC	6,3	4,8	4,3	2,5	4,5	0,7
Autres assurances sociales	5,5	-1,8	4,0	3,3	3,3	2,7
Dépenses financières	11,1	4,2	-0,8	2,8	-10,2	-2,2
Dépenses d'intérêts	10,7	3,9	-2,1	4,0	-11,3	-0,1
Emprunts	24,9	8,0	2,5	9,6	-9,9	-0,7
Créances comptables à court terme	34,4	-17,2	-41,4	77,8	-60,3	97,9
Autres dépenses d'intérêts	-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-11,4	-3,5
Pertes de change	-	-	-	-	12,8	-100,0
Dépenses de financement	49,7	17,6	26,5	-25,7	11,4	-42,1
Autres dépenses financières	-	-	-	-	-75,1	48,4
Dépenses d'investissement	-1,0	4,7	5,6	-0,2	4,4	1,6
Immobilisations corporelles et stocks	2,2	1,9	-8,6	10,4	26,9	4,9
Immeubles	5,3	7,0	-19,3	28,2	1,4	4,9
Biens meubles et stocks	-0,7	-4,5	3,6	-7,2	-4,0	5,5
Routes nationales	-	-	-	-	-	4,9
Immobilisations incorporelles	-	-	-	3,0	40,6	-2,4
Prêts	-12,3	-13,2	3,7	13,7	22,8	-14,0
Participations	-33,3	43,3	102,2	-14,5	33,3	-33,9
Contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-4,3	2,7
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	-	-	-	-	0,4
Autres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-13,7	3,8

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses propres	25,4	22,0	17,6	16,1	16,0	16,4
Dépenses de personnel	12,1	10,9	8,9	8,5	8,1	8,2
Rétribution du personnel	9,7	8,8	7,0	7,0	6,7	6,6
Cotisations de l'employeur	1,7	1,4	1,2	1,0	1,2	1,4
Prestations de l'employeur	0,6	0,7	0,7	0,3	0,1	0,1
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	7,8	7,0	5,9	5,2	6,0	6,4
Dépenses de matériel et de marchandises	–	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Dépenses d'exploitation	7,8	7,0	5,9	5,2	5,3	5,5
Immeubles	1,6	1,5	1,0	0,7	0,5	0,5
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,5	0,5	0,4	0,4	0,8	0,9
Conseil et recherche sur mandat	0,2	0,4	0,7	0,7	0,4	0,4
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,0	1,7	1,7	1,5	1,4	1,5
Pertes sur créances	–	–	–	0,1	0,3	0,3
Autres dépenses d'exploitation	3,1	2,6	1,8	1,5	1,6	1,7
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	0,7	0,8
Dépenses d'armement	5,5	4,1	2,8	2,4	1,9	1,8
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1
Equipement personnel et matériel à renouveler	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
Matériel d'armement	4,1	3,1	1,9	1,6	1,2	1,1
Dépenses de transfert courantes	54,6	57,6	61,8	64,4	66,6	68,5
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7,9	8,9	12,9	14,7	13,0	13,9
Parts des cantons	7,9	8,2	9,0	10,1	7,6	7,3
Parts des assurances sociales	–	0,7	3,8	4,3	4,8	5,9
Redistribution des taxes d'incitation	–	–	0,1	0,2	0,6	0,8
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	0,8	0,9	1,6	1,4	1,7
Contributions à de propres institutions	6,3	3,7	4,2	4,3	4,7	4,6
Contributions à des tiers	18,7	21,7	20,7	19,1	22,8	23,6
Péréquation financière	–	–	–	–	4,9	4,9
Organisations internationales	0,9	1,0	1,2	2,1	2,7	3,0
Autres contributions à des tiers	17,8	20,7	19,6	17,0	15,3	15,7
Contributions aux assurances sociales	20,8	22,4	23,1	24,7	24,7	24,7
AVS/AI/AC	15,1	17,1	17,5	18,8	18,9	18,7
Autres assurances sociales	5,7	5,4	5,5	5,9	5,8	6,0
Dépenses financières	7,2	7,5	7,6	7,3	5,3	3,4
Dépenses d'intérêts	7,0	7,3	7,1	7,0	5,1	3,3
Emprunts	2,8	4,1	4,8	5,8	4,6	3,0
Créances comptables à court terme	1,1	0,5	0,4	0,3	0,1	0,1
Autres dépenses d'intérêts	3,1	2,6	1,9	1,0	0,4	0,2
Pertes de change	–	–	–	0,0	0,1	0,0
Dépenses de financement	0,2	0,2	0,5	0,3	0,1	0,0
Autres dépenses financières	–	–	–	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	12,8	12,9	13,1	12,3	12,1	11,7
Immobilisations corporelles et stocks	2,1	1,7	1,1	1,3	4,1	4,0
Immeubles	1,1	1,0	0,5	0,6	1,0	1,1
Biens meubles et stocks	1,0	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4
Routes nationales	–	–	–	–	2,5	2,5
Immobilisations incorporelles	–	–	0,0	0,0	0,1	0,1
Prêts	3,1	3,3	1,2	0,8	0,9	0,7
Participations	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	6,9	6,9
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	2,6	2,2
Autres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	4,3	4,7

B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	58 228	59 266	62 333	61 736	64 929	66 353	1 425	2,2
Conditions institutionnelles et financières	2 474	2 460	2 490	2 501	2 640	2 715	75	2,8
Conditions institutionnelles et financières	2 474	2 460	2 490	2 501	2 640	2 715	75	2,8
Ordre et sécurité publique	890	910	950	961	1 087	1 113	26	2,4
Questions juridiques générales	75	76	77	82	85	87	1	1,3
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	339	354	397	390	468	487	18	3,9
Contrôles à la frontière	316	314	314	327	350	356	6	1,6
Tribunaux	159	166	161	163	183	184	1	0,5
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 587	2 607	3 214	2 979	3 294	3 567	272	8,3
Relations politiques	712	726	720	713	748	753	5	0,6
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1 723	1 761	2 358	2 106	2 280	2 484	204	8,9
Relations économiques	76	75	81	78	266	329	63	23,9
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	75	44	55	82	-	-	-	-
Défense nationale	4 515	4 395	4 533	4 428	4 808	4 915	108	2,2
Défense nationale militaire	4 413	4 292	4 417	4 306	4 684	4 791	107	2,3
Coopération nationale pour la sécurité	102	103	116	122	124	124	1	0,7
Formation et recherche	5 715	6 067	6 509	6 664	6 972	7 208	236	3,4
Formation professionnelle	628	691	751	844	884	891	8	0,9
Hautes écoles	1 765	1 833	1 891	1 923	2 016	2 082	66	3,3
Recherche fondamentale	2 196	2 350	2 506	2 536	2 627	2 698	70	2,7
Recherche appliquée	1 099	1 164	1 331	1 334	1 413	1 504	92	6,5
Autres tâches d'enseignement	28	28	29	28	32	32	1	1,9
Culture et loisirs	395	413	429	450	484	501	17	3,6
Conservation du patrimoine culturel	92	106	104	116	120	123	3	2,6
Encouragement de la culture et politique des médias	170	169	172	190	195	198	3	1,7
Sports	134	138	153	143	169	180	11	6,3
Santé	276	228	210	212	229	232	2	0,9
Santé	276	228	210	212	229	232	2	0,9
Prévoyance sociale	18 049	18 454	20 557	20 668	21 568	21 767	199	0,9
Assurance-vieillesse	9 671	9 935	10 184	10 339	10 714	10 857	143	1,3
Assurance-invalidité	3 581	3 523	4 671	4 821	5 022	5 016	-7	-0,1
Assurance-maladie	1 847	2 008	2 150	2 186	2 271	2 286	15	0,7
Prestations complémentaires	1 312	1 271	1 305	1 366	1 441	1 446	5	0,3
Assurance militaire	195	216	221	213	224	217	-8	-3,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	406	439	941	456	464	499	35	7,6
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	144	126	84	80	110	105	-6	-5,2
Migrations	842	885	937	1 145	1 252	1 277	25	2,0
Aide et assistance sociales	53	51	64	61	69	64	-4	-6,0
Trafic	8 099	8 225	8 062	8 130	8 614	8 658	44	0,5
Circulation routière	2 678	2 914	2 589	2 841	3 001	3 164	163	5,4
Transports publics	5 325	5 215	5 341	5 129	5 420	5 305	-115	-2,1
Aviation	96	96	132	160	193	189	-4	-2,3

B31 Dépenses par groupe de tâches

suite

mio CHF	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013	
							val. abs.	%
Environnement et aménagement du territoire	726	1 140	1 127	1 107	1 033	1 303	270	26,1
Environnement	340	792	762	696	598	861	263	43,9
Protection contre les dangers naturels	257	239	247	264	279	284	6	2,1
Protection de la nature	117	96	103	131	142	143	1	0,8
Aménagement du territoire	13	14	14	16	15	15	0	-0,1
Agriculture et alimentation	3 692	3 666	3 663	3 711	3 718	3 720	2	0,1
Agriculture et alimentation	3 692	3 666	3 663	3 711	3 718	3 720	2	0,1
Economie	560	591	632	544	560	685	126	22,5
Ordre économique	109	119	120	137	139	140	2	1,3
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	247	168	234	138	141	139	-1	-1,0
Energie	179	280	254	244	254	378	124	49,1
Economie forestière	27	24	24	25	27	28	1	3,2
Finances et impôts	10 248	10 111	9 954	9 380	9 921	9 969	47	0,5
Parts aux recettes de la Confédération	4 185	4 238	4 300	4 375	4 456	4 611	156	3,5
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	3 255	2 972	2 605	1 904	2 288	2 172	-116	-5,1
Péréquation financière	2 808	2 901	3 049	3 102	3 178	3 185	7	0,2

B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,7	2,1
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	3,6	2,3
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	3,6	2,3
Ordre et sécurité publique	4,7	0,8	5,8	-1,2	4,0	4,3
Questions juridiques générales	8,2	-11,9	11,8	-11,7	-0,3	3,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	5,7	4,2	9,8	-2,5	6,3	5,3
Contrôles à la frontière	1,8	1,3	1,4	0,6	2,8	3,6
Tribunaux	6,6	7,7	0,7	7,4	3,3	3,6
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3,5	1,3	2,5	-0,2	9,0	3,6
Relations politiques	4,7	2,2	4,2	-0,3	4,1	0,9
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,7	1,5	1,7	3,0	10,9	3,1
Relations économiques	18,0	-1,9	3,3	0,1	3,3	38,4
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	9,7	-0,4	2,5	-38,7	16,1	-100,0
Défense nationale	-1,4	-4,1	-1,7	-0,9	1,2	2,7
Défense nationale militaire	-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	1,1	2,8
Coopération nationale pour la sécurité	-8,2	-18,3	1,6	3,2	5,0	1,0
Formation et recherche	4,3	1,2	2,6	3,1	6,9	3,3
Formation professionnelle	5,3	-3,5	2,6	-0,4	9,7	4,7
Hautes écoles	2,3	3,1	2,0	-8,8	4,9	3,2
Recherche fondamentale	7,3	1,0	6,0	22,1	8,1	2,7
Recherche appliquée	3,7	2,9	0,9	8,4	7,4	3,5
Autres tâches d'enseignement	32,5	-20,4	8,6	-4,0	-16,7	3,4
Culture et loisirs	0,5	14,3	2,4	-3,7	-1,7	2,0
Conservation du patrimoine culturel	0,9	-3,6	2,0	2,6	2,5	6,4
Encouragement de la culture et politique des médias	-4,1	31,6	1,7	-7,7	-6,6	-3,2
Sports	5,9	4,7	4,5	0,0	2,3	4,2
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,5	2,8
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,5	2,8
Prévoyance sociale	6,0	7,1	3,2	2,6	5,0	2,0
Assurance-vieillesse	5,0	8,9	4,6	3,3	6,3	2,3
Assurance-invalidité	8,6	6,7	6,3	2,7	1,0	1,7
Assurance-maladie	8,4	-2,3	4,2	3,9	-1,3	2,5
Prestations complémentaires	-0,7	-0,4	5,8	4,3	16,4	3,7
Assurance militaire	0,8	-1,6	0,5	-2,8	-1,1	-0,5
Assurance-chômage/service de l'emploi	24,2	97,5	-0,7	13,5	32,8	-14,3
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	4,4	19,9	-10,8	-17,9	-6,4	3,8
Migrations	6,3	15,1	-10,0	-4,8	4,3	9,9
Aide et assistance sociales	-11,7	-3,9	20,2	20,5	7,3	-5,0
Trafic	3,1	0,0	4,1	0,8	2,3	1,9
Circulation routière	1,0	-0,1	0,7	-0,9	-1,5	5,2
Transports publics	4,9	2,1	6,6	2,0	4,3	0,0
Aviation	6,0	-32,7	12,8	-4,1	10,0	10,6
Environnement et aménagement du territoire	-4,2	-0,5	4,7	3,8	14,5	4,2
Environnement	-1,2	2,4	1,5	0,5	24,2	4,2
Protection contre les dangers naturels	-5,5	-8,2	9,9	7,0	3,5	2,5
Protection de la nature	-13,8	5,0	7,5	8,9	-0,9	8,6
Aménagement du territoire	6,7	2,3	15,1	3,8	3,7	1,5
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,4	0,0
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,4	0,0
Economie	-9,1	-2,3	5,2	-11,6	12,3	3,4
Ordre économique	8,4	1,2	9,3	7,9	-5,0	4,3
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	-19,7	-2,4	1,9	-14,7	16,1	-12,0
Energie	31,3	-9,8	6,9	-6,9	33,1	12,8
Economie forestière	-3,9	1,6	6,8	-32,2	-12,4	4,1
Finances et impôts	6,5	4,8	2,3	5,9	0,5	1,2
Parts aux recettes de la Confédération	2,1	5,6	5,5	8,4	-7,0	2,9
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	11,1	4,2	-0,8	2,8	-10,2	-2,2
Péréquation financière	-	-	-	-	-	1,5

B33 Structure des dépenses par groupe de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1	4,1
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1	4,1
Ordre et sécurité publique	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5	1,6
Questions juridiques générales	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7
Contrôles à la frontière	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	5,0	4,5	4,8	4,4	4,6	5,2
Relations politiques	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2	1,1
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	3,2	2,7	2,9	2,9	3,2	3,7
Relations économiques	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,4
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	0,0
Défense nationale	14,3	11,6	9,5	8,4	7,6	7,4
Défense nationale militaire	13,8	11,3	9,3	8,2	7,4	7,2
Coopération nationale pour la sécurité	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	8,6	8,6	9,0	10,0	10,8
Formation professionnelle	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1	1,4
Hautes écoles	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0	3,1
Recherche fondamentale	1,5	1,5	1,5	3,3	3,8	4,1
Recherche appliquée	1,6	1,5	1,5	1,8	2,0	2,2
Autres tâches d'enseignement	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Culture et loisirs	0,7	1,0	1,3	0,9	0,7	0,7
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Encouragement de la culture et politique des médias	0,2	0,5	0,9	0,4	0,3	0,3
Sports	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Prévoyance sociale	25,5	29,0	29,9	31,3	31,5	33,1
Assurance-vieillesse	9,8	10,8	13,7	14,3	16,5	16,5
Assurance-invalidité	5,6	6,7	7,5	8,4	6,5	7,6
Assurance-maladie	3,7	3,6	3,8	4,1	3,3	3,5
Prestations complémentaires	1,2	1,0	1,1	1,3	2,1	2,2
Assurance militaire	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3
Assurance-chômage/service de l'emploi	2,0	3,0	0,4	0,6	0,9	0,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2	0,2
Migrations	2,0	2,6	2,2	1,7	1,5	1,9
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Trafic	14,8	14,2	14,0	14,2	13,5	13,1
Circulation routière	6,9	6,1	5,9	5,3	4,5	4,7
Transports publics	7,1	7,9	8,0	8,7	8,8	8,1
Aviation	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3
Environnement et aménagement du territoire	1,2	1,1	1,2	1,2	1,5	1,8
Environnement	0,7	0,7	0,7	0,6	0,9	1,2
Protection contre les dangers naturels	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Protection de la nature	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,2	5,7
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,2	5,7
Economie	1,6	1,3	1,4	0,8	0,9	1,0
Ordre économique	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	0,8	0,5	0,5	0,3	0,3	0,2
Energie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,5
Economie forestière	0,4	0,3	0,4	0,1	0,0	0,0
Finances et impôts	14,3	14,9	15,7	16,7	17,5	15,2
Parts aux recettes de la Confédération	7,1	7,4	8,2	9,4	7,3	7,0
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	7,2	7,5	7,6	7,3	5,3	3,4
Péréquation financière	-	-	-	-	4,9	4,9

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2014

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Budget total 2014	Conditions institutionnelles et financières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	66 353	2 715	1 113	3 567	4 915	7 208	501
Dépenses propres	10 989	2 290	872	793	4 385	267	128
Dépenses de personnel	5 489	1 421	726	615	1 523	150	93
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	4 274	869	146	178	1 636	117	34
Dépenses d'armement	1 226	–	–	–	1 226	–	–
Dépenses de transfert courantes	45 296	35	164	2 750	139	6 571	327
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	9 263	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	1 102	–	69	–	20	–	4
Contributions à de propres institutions	3 005	–	4	–	–	2 489	128
Contributions à des tiers	15 681	35	91	2 750	119	4 081	195
Contributions aux assurances sociales	16 245	–	–	–	–	–	–
Dépenses financières	2 174	2	–	–	0	–	0
Dépenses d'investissement	7 894	387	77	24	391	370	47
Immobilisations corporelles et stocks	2 765	369	27	0	391	214	2
Immobilisations incorporelles	52	18	5	1	–	–	–
Prêts	457	–	–	2	–	–	–
Participations	21	–	–	21	–	–	–
Contributions à des investissements	4 599	–	45	–	–	156	45

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Environnement et aménagement du territoire	Agriculture et alimentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	232	21 767	8 658	1 303	3 720	685	9 969
Dépenses propres	145	605	833	172	123	207	169
Dépenses de personnel	67	360	204	108	91	130	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	77	244	630	64	32	77	169
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses de transfert courantes	85	21 124	2 071	759	3 447	197	7 628
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	3 834	373	613	–	–	4 442
Indemnités à des collectivités publiques	3	966	31	–	3	4	–
Contributions à de propres institutions	14	–	351	1	–	17	–
Contributions à des tiers	68	157	1 315	145	3 364	176	3 185
Contributions aux assurances sociales	–	16 166	–	–	79	–	–
Dépenses financières	–	–	–	–	–	0	2 172
Dépenses d'investissement	3	38	5 754	372	151	281	–
Immobilisations corporelles et stocks	1	1	1 754	2	2	1	–
Immobilisations incorporelles	0	5	21	1	1	0	–
Prêts	–	33	371	–	48	4	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Contributions à des investissements	1	0	3 608	369	99	276	–

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2013

Groupes de comptes	Budget total 2013	Groupes de tâches					
		Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	64 929	2 640	1 087	3 294	4 808	6 972	484
Dépenses propres	10 566	2 234	868	770	4 209	263	124
Dépenses de personnel	5 379	1 392	711	600	1 513	150	89
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	4 128	842	158	170	1 636	113	35
Dépenses d'armement	1 059	–	–	–	1 059	–	–
Dépenses de transfert courantes	44 264	32	163	2 493	157	6 356	321
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 826	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	1 099	–	68	–	20	0	4
Contributions à de propres institutions	2 941	–	4	–	–	2 413	128
Contributions à des tiers	15 298	32	91	2 493	137	3 944	188
Contributions aux assurances sociales	16 099	–	–	–	–	–	–
Dépenses financières	2 290	2	–	–	0	–	0
Dépenses d'investissement	7 810	372	56	31	442	353	39
Immobilisations corporelles et stocks	2 659	364	27	5	440	228	2
Immobilisations incorporelles	45	8	4	1	2	–	–
Prêts	486	–	–	2	–	–	–
Participations	23	–	–	23	–	–	–
Contributions à des investissements	4 596	–	25	–	–	124	38

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Environ- nement et aménagement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	229	21 568	8 614	1 033	3 718	560	9 921
Dépenses propres	139	540	756	167	122	194	179
Dépenses de personnel	64	343	195	106	90	127	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	75	196	560	62	33	67	179
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
Dépenses de transfert courantes	86	20 992	2 063	499	3 451	196	7 454
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	3 820	374	356	–	–	4 277
Indemnités à des collectivités publiques	3	965	31	–	3	4	–
Contributions à de propres institutions	15	–	364	1	–	17	–
Contributions à des tiers	68	189	1 295	142	3 367	175	3 178
Contributions aux assurances sociales	–	16 018	–	–	81	–	–
Dépenses financières	–	–	–	–	–	0	2 288
Dépenses d'investissement	4	36	5 796	367	145	169	–
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 586	2	2	1	–
Immobilisations incorporelles	1	4	25	1	–	0	–
Prêts	–	31	397	–	53	3	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Contributions à des investissements	3	0	3 788	364	90	164	–

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Apport (+)/ prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, état	1 009	1 190	1 240	50
Taxes d'incitation COV/HEL	259	262	257	-4
606 E1100.0111/ 112/113 Taxe d'incitation sur les COV	125	125	125	
606 E1400.0101 Intérêts de la taxe d'incitation COV	1	3	1	
810 A2300.0100 Redistribution de la taxe d'incitation COV	-122	-125	-130	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, redistribution, et fonds de technologie	-120	-30	-2	28
606 E1100.0121 (part) Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	368	347	533	
606 E1400.0114 (part) Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	-	1	1	
810 A2400.0105 (part) Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0		-1	
810 A2300.0112 Redistribution de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	-355	-231	-480	
810 A4300.0150 Apport au fonds de technologie	-	-25	-25	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, programme Bâtiments	-50	-16	0	16
606 E1100.0121 (part) Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	184	173	267	
606 E1400.0114 (part) Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	-	0	
810 A2400.0105 (part) Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	-	0	
810 A4300.0146 Programme d'assainissement de bâtiments	-153	-93	-196	
805 A4300.0126 Energies renouvelables dans le domaine du bâtiment	-43	-46	-55	
Réd. CO₂: sanction appliquée aux voitures tourisme, redistribr.	3	3	0	-3
805 E1100.0124 Réduction CO ₂ : sanction appliquée aux voitures de tourisme	1	-	-	
805 E1400.0116 Réd. CO ₂ : sanction appliquée aux voitures tourisme, intérêts	0	0	-	
806 E5300.0113 (part) Réduction CO ₂ : sanction appliquée aux voitures de tourisme	3	-	-	
805 A2100.0001 (part) Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	0	-	-	
806 A6100.0001 (part) Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	0	-	-	
810 A2300.0114 Réduc. CO ₂ : sanction appliquée aux voitures, redistribr. popul.	-	-	-3	
Réd. CO₂:sanct. appliquée aux voitures tourisme, fonds infr.	-	55	57	2
805 E1100.0124 Réduction CO ₂ : sanction appliquée aux voitures de tourisme	-	57	2	
805 E1400.0116 Réd. CO ₂ : sanction appliquée aux voitures tourisme, intérêts	-	0	0	
806 E5300.0113 (part) Réduction CO ₂ : sanction appliquée aux voitures de tourisme	-	1	1	
805 A2400.0106 Réd. CO ₂ : sanction appliquée aux voitures, rembourse. intérêts	-	-	0	
805 A2114.0001 (part) Charges de biens et services liées à l'informatique	-	-1	-	
805 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	-	0	-	
805 A2100.0001 (part) Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	-	0	0	
806 A6100.0001 (part) Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	-1	-1	
Impôt sur les maisons de jeu	705	709	730	21
417 E1100.0122 Impôt sur les maisons de jeu	329	380	350	
417 A2300.0113 Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-381	-376	-329	
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés	169	163	156	-7
810 E1100.0100 Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	35	36	36	
810 A2310.0131 Assainissement des sites contaminés	-19	-41	-42	
810 A2100.0001 (part) Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	-1	-1	-1	
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne	32	32	32	0
318 E1400.0102 Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (part) Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes	9	9	7	-2
808 E5200.0100 Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	3	3	3	
808 A6210.0145 Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-2	-2	-3	
808 A6210.0146 Archivage des programmes	0	-1	0	
808 A6210.0148 Nouvelles technologies de radiodiffusion	-	-	-1	

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)
suite

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Apport (+)/ prélèvement (-)
Encouragement du cinéma	1	1	1	0
306 E1300.0146 Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	1	0	0	
306 A2310.0454 Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	–	0	-1	
Assurance-maladie	–	–	–	–
605 E1100.0118 (part) Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5 %)	886	913	924	
606 E1100.0109 (part) Redevance sur le trafic des poids lourds, coûts non couverts du trafic des poids lourds	283	90	140	
316 A2310.0110 (part) Réduction individuelle de primes (RIP)	-1 169	-1 003	-1 064	
Assurance-vieillesse, survivants et invalidité	–	–	–	–
605 E1100.0118 (part) TVA, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 262	2 322	2 363	
605 E1100.0118 (part) TVA, supplément (0,4 point) en faveur de l'AI	1 090	1 122	1 142	
605 E1100.0118 (part) TVA, part Confédération du point de TVA (17 %)	463	476	487	
606 E1100.0102 Impôt sur le tabac	2 397	2 301	2 387	
601 E1200.0101 Bénéfice net de la Régie des alcools	267	248	244	
318 A2310.0327 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AVS	-3 127	-3 025	-3 118	
318 A2310.0328 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AI				
318 A2310.0329 (part) Prestations complémentaires à l'AVS				
318 A2310.0384 (part) Prestations complémentaires à l'AI				
318 A2310.0453 (part) Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI				
605 A2300.0105 Point de TVA en faveur de l'AVS	-2 262	-2 322	-2 363	
605 A2300.0111 Supplément de TVA en faveur de l'AI	-1 090	-1 122	-1 142	

Remarque:

– Apports provenant de la TVA, hormis les pertes sur débiteurs

B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Apport (+)/ prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état	4 418	4 570	4 668	99
Financement spécial pour la circulation routière	2 078	1 725	1 299	-426
Recettes	3 834	3 768	3 769	
Dépenses	-3 784	-4 120	-4 195	
Financement spécial, mesures d'accompagnement ALEA/OMC	2 256	2 764	3 290	526
606 E1100.0110 (part) Droits de douane à l'importation	545	508	526	
Financement spécial du trafic aérien	31	26	25	-1
606 E1100.0104 (part) Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	20	22	21	
606 E1100.0105 (part) Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	28	29	29	
803 A6210.0152 Mesures de promotion de la sécurité	-26	-28	-28	
803 A6210.0153 Mesures de protection de l'environnement	-1	-14	-14	
803 A6210.0154 Mesures de sûreté ne relevant pas de l'Etat	-	-14	-8	
Assurance féd. des transports contre les risques de guerre	55	55	55	0
724 E1300.0010 (part) Compensations	0	0	0	
724 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	0	0	0	
Surveillance des épizooties	-	-	-	-
708 E1100.0123 Taxe perçue à l'abattage	-	3	3	
341 A2310.0500 Surveillance des épizooties	-	-3	-3	

B43 Financement spécial pour la circulation routière

mio CHF	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Recettes	3 803	3 768	3 769	1	0,0
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-31	-33	-33	-1	1,5
606 A2119.0001 Autres charges d'exploitation; redev. pr l'utilis. des routes nation., vente et contrôle	-2	-5	-5	0	0,1
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 482	1 469	1 467	-2	-0,1
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1 979	1 956	1 957	1	0,0
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	352	371	363	-8	-2,2
802 E3200.0001 Remboursement de prêts destinés aux terminaux ferroviaires	6	6	6	0	-2,1
806 E5100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	11	-	10	10	-
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	6	4	5	1	39,0
806 E7200.0001 Remboursement de prêts, places de parc près des gares	0	0	0	0	0,0
Dépenses	3 784	4 120	4 195	75	1,8
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)	1 542	1 644	1 731	88	5,3
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	329	363	400	38	10,4
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	1 213	1 281	1 331	50	3,9
Fonds d'infrastructure	928	1 026	1 049	23	2,3
806 A8400.0100 Apport annuel au fonds d'infrastructure	928	1 026	1 049	23	2,3
Routes principales	168	171	147	-24	-13,8
806 A8300.0107 Routes principales	168	171	147	-24	-13,8
Autres contributions au financement de mesures techniques	445	561	535	-26	-4,7
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné à travers les Alpes	154	175	165	-10	-5,7
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	2	3	2	0	-8,6
802 A2310.0450 Indemnis. trafic ferrov. marchandises ne travers. pas Alpes	7	14	14	0	-0,6
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	2	2	2	-1	-25,0
802 A4300.0121 Voies de raccordement	10	22	18	-5	-20,8
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	265	301	309	9	2,8
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires	5	45	25	-19	-43,2
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	376	374	373	0	-0,1
806 A6200.0152 Contributions routières générales	-	366	366	0	-0,1
806 A6200.0153 Cantons sans routes nationales	-	7	7	0	-0,1
806 A6210.0137 Contributions routières générales	368	-	-	-	-
806 A6210.0139 Cantons sans routes nationales	8	-	-	-	-
Recherche et administration	160	170	180	11	6,3
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	158	163	175	12	7,5
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	2	7	5	0	-21,3
Protection de l'environnement	102	108	110	2	2,3
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	0	1,5
810 A2310.0134 Forêts	46	46	48	2	3,4
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	19	23	24	0	1,3
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	36	37	38	1	1,5
Protection du patrimoine et du paysage	15	15	15	0	1,3
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	11	11	11	0	1,5
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	2	2	2	0	1,5
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	0	0,0
Protection des autres routes contre les forces naturelles	50	52	53	1	2,0
810 A4300.0135 Protection contre les crues	50	52	53	1	2,0
Solde	19	-352	-426	-74	
Etat du financement spécial à la fin de l'année	2 078	1 725	1 299	-426	-24,7

C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs. %	
Revenus ordinaires	64 146	63 523	65 693	64 041	64 435	66 138	1 703	2,6
Revenus fiscaux	56 790	57 757	60 096	58 288	60 474	62 270	1 796	3,0
Impôt fédéral direct	17 877	17 886	17 891	18 342	18 993	20 113	1 120	5,9
Impôt anticipé	5 280	4 323	5 961	3 835	4 811	4 837	26	0,5
Droits de timbre	2 806	2 855	2 857	2 136	2 200	2 300	100	4,5
Taxe sur la valeur ajoutée	19 830	20 672	21 642	22 050	22 630	22 960	330	1,5
Autres impôts à la consommation	7 279	7 602	7 341	7 543	7 398	7 480	82	1,1
Impôt sur les huiles minérales	5 183	5 134	5 020	5 033	4 985	4 980	-5	-0,1
Impôt sur le tabac	1 987	2 356	2 208	2 397	2 301	2 387	86	3,7
Impôt sur la bière	110	112	113	113	112	113	1	0,9
Redevances sur la circulation	2 114	2 210	2 323	2 293	2 326	2 273	-53	-2,3
Impôt sur les véhicules automobiles	312	373	408	412	375	410	35	9,3
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	351	347	360	352	371	363	-8	-2,2
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 452	1 490	1 555	1 529	1 580	1 500	-80	-5,1
Droits de douane	1 033	1 079	1 046	1 044	995	990	-5	-0,5
Impôt sur les maisons de jeu	415	381	376	329	380	350	-30	-7,9
Taxes d'incitation	151	748	660	716	738	964	226	30,6
Taxe d'incitation sur les COV	124	123	127	125	125	125	0	0,0
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0	-	-	-	-	-	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	27	36	35	35	36	36	0	0,0
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	-	589	498	556	577	803	226	39,1
Autres revenus fiscaux	4	0	-	-	3	3	0	0,0
Patentes et concessions	1 350	1 383	1 403	995	908	840	-68	-7,5
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	246	243	269	267	248	244	-4	-1,7
Distribution du bénéfice de la BNS	833	833	833	333	333	333	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	53	74	54	144	91	32	-59	-64,8
Revenus de la vente aux enchères de contingents	182	199	213	217	203	209	6	2,8
Autres patentes et concessions	36	33	34	34	33	23	-11	-32,7
Revenus financiers	3 075	2 446	2 136	2 842	1 175	1 149	-27	-2,3
Revenus d'intérêts	477	375	376	359	307	284	-23	-7,6
Placements financiers	10	11	18	40	20	18	-2	-10,4
Prêts	206	83	78	64	110	110	0	-0,4
Avances au fonds FTP	177	204	193	176	170	151	-19	-11,1
Autres revenus d'intérêts	84	77	88	79	6	5	-2	-29,8
Bénéfices de change	49	82	169	107	-	-	-	-
Revenus de participations	0	0	1	0	0	0	0	-10,8
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	2 179	1 840	1 256	2 285	867	864	-3	-0,3
Autres revenus financiers	370	149	334	92	1	1	0	-24,9
Autres revenus	2 893	1 803	1 880	1 852	1 871	1 863	-8	-0,4
Compensations	1 354	1 259	1 192	1 255	1 282	1 326	45	3,5
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	148	155	157	160	170	165	-5	-2,9
Emoluments	227	217	225	243	240	248	7	3,1
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	80	79	76	78	67	67	0	0,4
Ventes	149	129	102	92	80	120	40	50,6
Remboursements	173	104	118	131	124	124	-1	-0,7
Fiscalité de l'épargne UE	166	120	97	114	141	141	0	0,0
Autres compensations	412	455	415	436	460	462	2	0,5
Revenus divers	1 539	544	689	598	589	537	-52	-8,9
Revenus des immeubles	357	371	365	386	405	369	-36	-8,9
Autres revenus divers	1 181	173	323	211	185	168	-17	-9,0
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	37	135	178	64	6	17	10	165,1

C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013 val. abs.	%
Charges ordinaires	57 726	59 385	62 680	62 336	64 797	65 810	1 012	1,6
Charges propres	11 929	12 039	12 230	12 304	13 074	13 400	326	2,5
Charges de personnel	4 812	4 824	4 923	5 060	5 379	5 489	110	2,1
Rétribution du personnel	3 948	3 998	4 023	4 111	4 311	4 387	76	1,8
Cotisations de l'employeur	752	781	804	843	932	964	32	3,4
Prestations de l'employeur	42	78	47	38	49	47	-3	-5,2
Autres charges de personnel	70	-34	49	68	87	92	5	5,5
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 120	4 071	3 983	4 029	4 430	4 460	30	0,7
Charges de matériel et de marchandises	237	259	192	138	286	182	-103	-36,2
Charges d'exploitation	3 470	3 399	3 386	3 424	3 668	3 735	67	1,8
Immeubles	552	531	465	414	352	360	7	2,1
Loyers et fermages	150	149	160	164	178	200	22	12,2
Informatique	488	471	496	472	567	596	29	5,1
Conseil et recherche sur mandat	252	238	225	230	294	295	1	0,5
Charges d'exploitation de l'armée	809	861	929	968	965	928	-37	-3,9
Amortissement de créances	205	200	190	221	184	173	-10	-5,6
Autres charges d'exploitation	1 014	948	921	955	1 129	1 184	55	4,9
Entretien courant des routes nationales	412	413	404	467	476	542	66	13,9
Charges d'armement	1 095	1 001	1 163	997	1 059	1 226	167	15,8
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	120	111	95	86	110	90	-20	-18,2
Equipement personnel et matériel à renouveler	292	316	307	317	391	330	-61	-15,6
Matériel d'armement	683	575	761	594	558	806	248	44,4
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	1 902	2 143	2 162	2 218	2 206	2 225	20	0,9
Bâtiments	359	487	528	555	540	534	-6	-1,2
Routes nationales	1 390	1 424	1 416	1 425	1 467	1 483	17	1,1
Autres amortissements	153	232	218	238	199	208	9	4,8
Charges de transfert	42 445	44 024	46 994	47 332	49 230	50 244	1 014	2,1
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 116	7 705	8 549	8 687	8 826	9 263	437	4,9
Parts des cantons	4 388	4 436	4 466	4 477	4 651	4 816	165	3,5
Parts des assurances sociales	2 596	2 694	3 519	3 734	3 820	3 834	14	0,4
Redistribution des taxes d'incitation	132	576	564	477	356	613	257	72,4
Indemnités à des collectivités publiques	778	807	856	1 015	1 099	1 102	3	0,3
Contributions à de propres institutions	2 723	2 850	2 971	3 093	2 941	3 005	64	2,2
Contributions à des tiers	13 279	13 608	14 317	14 619	15 297	15 682	385	2,5
Péréquation financière	2 808	2 901	3 049	3 102	3 178	3 185	7	0,2
Organisations internationales	1 496	1 597	1 762	1 825	1 926	1 982	57	2,9
Autres contributions à des tiers	8 976	9 110	9 506	9 692	10 194	10 514	320	3,1
Contributions aux assurances sociales	14 280	14 493	15 754	15 399	16 038	16 170	132	0,8
AVS/AI/AC	10 915	11 053	12 126	11 712	12 191	12 312	121	1,0
Autres assurances sociales	3 365	3 439	3 628	3 687	3 847	3 858	11	0,3
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 065	4 302	4 160	4 101	4 596	4 599	3	0,1
Réévaluation de prêts et de participations	203	259	386	417	432	424	-9	-2,0

C02 Charges par groupe de comptes

suite

mio CHF	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart p. r. au B 2013	
							val. abs.	%
Charges financières	3 341	3 299	3 428	2 664	2 307	2 099	-207	-9,0
Charges d'intérêts	3 042	2 902	2 669	2 406	2 197	1 984	-212	-9,7
Emprunts	2 785	2 679	2 481	2 297	2 052	1 861	-191	-9,3
Créances comptables à court terme	9	2	6	0	28	22	-7	-23,9
Autres charges d'intérêts	248	221	182	109	116	102	-14	-12,1
Pertes de change	26	54	88	44	-	-	-	-
Charges de financement	128	122	116	104	110	105	-5	-4,6
Diminution des valeurs de mise en équivalence	5	95	440	-	-	-	-	-
Autres charges financières	140	126	116	110	-	10	10	-
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	11	22	27	37	187	66	-121	-64,5

C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	2009-2014
Revenus ordinaires	0,2	-1,0	3,4	-2,5	0,6	2,6	0,6
Revenus fiscaux	-2,2	1,7	4,1	-3,0	3,7	3,0	1,9
Impôt fédéral direct	2,1	0,0	0,0	2,5	3,5	5,9	2,4
Impôt anticipé	-8,3	-18,1	37,9	-35,7	25,5	0,5	-1,7
Droits de timbre	-5,7	1,8	0,1	-25,2	3,0	4,5	-3,9
Taxe sur la valeur ajoutée	-3,3	4,2	4,7	1,9	2,6	1,5	3,0
Autres impôts à la consommation	-3,2	4,4	-3,4	2,8	-1,9	1,1	0,5
Redevances sur la circulation	-1,1	4,6	5,1	-1,3	1,4	-2,3	1,5
Droits de douane	1,6	4,5	-3,1	-0,2	-4,7	-0,5	-0,9
Revenus fiscaux divers	-8,1	97,9	-8,3	1,0	7,2	17,5	18,2
Patentes et concessions	5,1	2,5	1,5	-29,1	-8,7	-7,5	-9,0
Revenus financiers	12,2	-20,5	-12,7	33,1	-58,6	-2,3	-17,9
Revenus de participations	-37,2	9,3	177,9	-70,8	-25,6	-10,8	-10,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	20,6	-15,5	-31,8	82,0	-62,1	-0,3	-16,9
Autres revenus financiers	-3,9	-32,4	45,2	-36,6	-44,7	-7,7	-20,5
Autres revenus	46,9	-37,7	4,3	-1,5	1,0	-0,4	-8,4
Compensations	-10,2	-7,0	-5,3	5,3	2,2	3,5	-0,4
Revenus divers	233,3	-64,6	26,6	-13,2	-1,4	-8,9	-19,0
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	1 978,9	262,0	31,7	-63,8	-90,3	165,1	-15,0
Charges ordinaires	2,0	2,9	5,5	-0,5	3,9	1,6	2,7
Charges propres	4,6	0,9	1,6	0,6	6,3	2,5	2,4
Charges de personnel	6,9	0,2	2,1	2,8	6,3	2,1	2,7
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	9,5	-1,2	-2,2	1,2	10,0	0,7	1,6
Charges d'armement	-10,9	-8,6	16,2	-14,3	6,3	15,8	2,3
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	-0,7	12,7	0,9	2,6	-0,6	0,9	3,2
Charges de transfert	2,9	3,7	6,7	0,7	4,0	2,1	3,4
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	-4,0	8,3	11,0	1,6	1,6	4,9	5,4
Indemnités à des collectivités publiques	-0,9	3,7	6,1	18,6	8,3	0,3	7,2
Contributions à de propres institutions	5,8	4,7	4,2	4,1	-4,9	2,2	2,0
Contributions à des tiers	4,8	2,5	5,2	2,1	4,6	2,5	3,4
Contributions aux assurances sociales	5,1	1,5	8,7	-2,3	4,2	0,8	2,5
Réévaluation de contrib. à des investissements	5,3	5,8	-3,3	-1,4	12,1	0,1	2,5
Réévaluation de prêts et de participations	-45,3	27,5	49,0	8,0	3,6	-2,0	15,8
Charges financières	-13,6	-1,2	3,9	-22,3	-13,4	-9,0	-8,9
Charges d'intérêts	-8,8	-4,6	-8,1	-9,9	-8,7	-9,7	-8,2
Diminution des valeurs de mise en équivalence	-15,8	1 632,4	363,9	-100,0	-	-	-100,0
Autres charges financières	-43,9	2,9	5,9	-19,3	-57,4	4,5	-17,1
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	-82,1	97,3	22,1	35,2	412,3	-64,5	42,7

C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	88,5	90,9	91,5	91,0	93,9	94,2
Impôt fédéral direct	27,9	28,2	27,2	28,6	29,5	30,4
Impôt anticipé	8,2	6,8	9,1	6,0	7,5	7,3
Droits de timbre	4,4	4,5	4,3	3,3	3,4	3,5
Taxe sur la valeur ajoutée	30,9	32,5	32,9	34,4	35,1	34,7
Autres impôts à la consommation	11,3	12,0	11,2	11,8	11,5	11,3
Redevances sur la circulation	3,3	3,5	3,5	3,6	3,6	3,4
Droits de douane	1,6	1,7	1,6	1,6	1,5	1,5
Revenus fiscaux divers	0,9	1,8	1,6	1,6	1,7	2,0
Patentes et concessions	2,1	2,2	2,1	1,6	1,4	1,3
Revenus financiers	4,8	3,9	3,3	4,4	1,8	1,7
Revenus de participations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	3,4	2,9	1,9	3,6	1,3	1,3
Autres revenus financiers	1,4	1,0	1,3	0,9	0,5	0,4
Autres revenus	4,5	2,8	2,9	2,9	2,9	2,8
Compensations	2,1	2,0	1,8	2,0	2,0	2,0
Revenus divers	2,4	0,9	1,0	0,9	0,9	0,8
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,1	0,2	0,3	0,1	0,0	0,0
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	20,7	20,3	19,5	19,7	20,2	20,4
Charges de personnel	8,3	8,1	7,9	8,1	8,3	8,3
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	7,1	6,9	6,4	6,5	6,8	6,8
Charges d'armement	1,9	1,7	1,9	1,6	1,6	1,9
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	3,3	3,6	3,4	3,6	3,4	3,4
Charges de transfert	73,5	74,1	75,0	75,9	76,0	76,3
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	12,3	13,0	13,6	13,9	13,6	14,1
Indemnités à des collectivités publiques	1,3	1,4	1,4	1,6	1,7	1,7
Contributions à de propres institutions	4,7	4,8	4,7	5,0	4,5	4,6
Contributions à des tiers	23,0	22,9	22,8	23,5	23,6	23,8
Contributions aux assurances sociales	24,7	24,4	25,1	24,7	24,8	24,6
Réévaluation de contrib. à des investissements	7,0	7,2	6,6	6,6	7,1	7,0
Réévaluation de prêts et de participations	0,4	0,4	0,6	0,7	0,7	0,6
Charges financières	5,8	5,6	5,5	4,3	3,6	3,2
Charges d'intérêts	5,3	4,9	4,3	3,9	3,4	3,0
Diminution des valeurs de mise en équivalence	0,0	0,2	0,7	-	-	-
Autres charges financières	0,5	0,5	0,5	0,4	0,2	0,2
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,1

C05 Revenus et charges par département 2014

	Budget total 2014	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	66 138	22	47	109	469	173	64 799	332	188
Revenus fiscaux	62 270	–	–	–	350	–	61 878	3	39
Impôt fédéral direct	20 113	–	–	–	–	–	20 113	–	–
Impôt anticipé	4 837	–	–	–	–	–	4 837	–	–
Droits de timbre	2 300	–	–	–	–	–	2 300	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	22 960	–	–	–	–	–	22 960	–	–
Autres impôts à la consommation	7 480	–	–	–	–	–	7 480	–	–
Redevances sur la circulation	2 273	–	–	–	–	–	2 273	–	–
Droits de douane	990	–	–	–	–	–	990	–	–
Revenus fiscaux divers	1 317	–	–	–	350	–	925	3	39
Patentes et concessions	840	–	–	–	–	–	609	209	23
Revenus financiers	1 149	–	–	1	0	0	1 121	26	1
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	864	–	–	–	–	–	864	–	–
Autres revenus financiers	284	–	–	1	0	0	257	26	1
Autres revenus	1 863	22	47	108	119	173	1 174	95	126
Compensations	1 326	20	46	102	103	104	789	80	83
Revenus divers	537	2	0	6	16	68	386	15	43
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	17	–	–	–	–	–	17	–	–
Charges ordinaires	65 810	393	3 022	16 667	2 170	5 248	16 114	11 787	10 408
Charges propres	13 400	393	744	585	688	5 015	2 729	544	2 703
Charges de personnel	5 489	321	555	355	398	1 684	1 423	359	394
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 460	71	187	223	239	1 845	920	173	801
Charges d'armement	1 226	–	–	–	–	1 226	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 225	1	2	7	50	260	386	12	1 508
Charges de transfert	50 244	–	2 278	16 083	1 483	233	11 221	11 243	7 704
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	9 263	–	–	–	329	–	7 947	–	986
Indemnités à des collectivités publiques	1 102	–	–	38	947	79	–	3	35
Contributions à de propres institutions	3 005	–	–	92	26	–	–	2 485	401
Contributions à des tiers	15 682	–	2 257	210	135	140	3 274	8 018	1 649
Contributions aux assurances sociales	16 170	–	–	15 712	–	–	–	458	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 599	–	–	31	45	15	–	231	4 277
Réévaluation de prêts et de participations	424	–	21	–	–	–	–	47	356
Charges financières	2 099	–	–	–	–	0	2 098	–	2
Charges d'intérêts	1 984	–	–	–	–	0	1 983	–	2
Autres charges financières	115	–	–	–	–	–	115	–	–
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	66	–	–	–	–	–	66	–	–

C05 Revenus et charges par département 2013

	Budget total 2013	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	64 435	22	47	107	498	140	63 019	327	274
Revenus fiscaux	60 474	–	–	–	380	–	59 998	3	93
Impôt fédéral direct	18 993	–	–	–	–	–	18 993	–	–
Impôt anticipé	4 811	–	–	–	–	–	4 811	–	–
Droits de timbre	2 200	–	–	–	–	–	2 200	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	22 630	–	–	–	–	–	22 630	–	–
Autres impôts à la consommation	7 398	–	–	–	–	–	7 398	–	–
Redevances sur la circulation	2 326	–	–	–	–	–	2 326	–	–
Droits de douane	995	–	–	–	–	–	995	–	–
Revenus fiscaux divers	1 121	–	–	–	380	–	645	3	93
Patentes et concessions	908	–	–	–	–	–	672	203	33
Revenus financiers	1 175	0	–	1	0	0	1 148	25	1
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	867	–	–	–	–	–	867	–	–
Autres revenus financiers	308	0	–	1	0	0	281	25	1
Autres revenus	1 871	22	47	106	118	140	1 195	96	147
Compensations	1 282	21	46	104	98	69	787	81	76
Revenus divers	589	1	0	2	21	70	408	15	71
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	6	–	–	–	–	–	6	–	–
Charges ordinaires	64 797	391	2 848	21 428	2 167	5 087	16 242	6 619	10 015
Charges propres	13 074	391	731	558	642	4 862	2 773	527	2 588
Charges de personnel	5 379	317	548	340	382	1 678	1 374	360	380
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 430	73	178	213	220	1 861	1 008	156	721
Charges d'armement	1 059	–	–	–	–	1 059	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 206	1	5	5	40	265	392	11	1 487
Charges de transfert	49 230	–	2 117	20 869	1 525	224	10 976	6 092	7 426
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 826	–	–	–	376	–	7 721	–	729
Indemnités à des collectivités publiques	1 099	–	–	35	944	80	–	6	35
Contributions à de propres institutions	2 941	–	–	2 461	27	–	–	40	414
Contributions à des tiers	15 297	–	2 094	2 681	154	137	3 256	5 416	1 559
Contributions aux assurances sociales	16 038	–	–	15 596	–	–	–	442	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 596	–	–	96	25	8	–	136	4 331
Réévaluation de prêts et de participations	432	–	23	–	–	–	–	52	357
Charges financières	2 307	–	–	–	–	0	2 306	–	1
Charges d'intérêts	2 197	–	–	–	–	0	2 196	–	1
Autres charges financières	110	–	–	–	–	–	110	–	–
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	187	–	–	–	–	–	187	–	–